

# Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 1<sup>er</sup> avril 2025 à 19 heures

# **ORDRE DU JOUR**

# 10 - Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Adoption de l'ordre du jour

10.02 Procès-verbal

CA <u>Direction des services administratifs et des projets urbains</u>

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 mars 2025

#### 20 - Affaires contractuelles

# 20.01 Contrat de construction

## CA Direction des travaux publics - 1258673004

Accorder un contrat à MONTRÉAL SCELLANT INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de trottoirs - Dépense totale de 1 034 775,00 \$, taxes incluses (contrat : 827 820,00 \$ + contingences : 165 564,00 \$ + incidences : 41 391,00 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2507 - Sept (7) soumissionnaires

#### 20.02 Contrat de construction

## CA <u>Direction des travaux publics</u> - 1255509001

Accorder un contrat à J.N.A. LEBLANC ÉLECTRIQUE INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de remplacement de la génératrice d'urgence au centre technique de l'arrondissement de Lachine, au montant de 661 106,25 \$, taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 826 382,82 \$, taxes incluses (contrat : 661 106,25 \$ + contingences : 132 221,25 \$ + incidences : 33 055,32 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2506 - Trois (3) soumissionnaires

## **20.03** Contrat de services professionnels

#### CA Direction des travaux publics - 1257274003

Accorder un contrat à Avizo Experts-Conseils inc., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels de préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 25° Avenue, entre la rue Saint-Antoine et la 24° Avenue et la 18° Avenue, entre les rues Notre-Dame et Victoria - Dépense totale de 430 466,40 \$, taxes incluses (contrat : 358 722,00 \$ + contingences : 71 744,40 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2505 - Six (6) soumissionnaires

## **20.04** Entente

## CE Direction des travaux publics - 1259645001

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de Lachine, d'un montant total de 23 484,87 \$, toutes taxes incluses si applicables, du Ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du contrat pour les travaux d'entretien des surfaces gazonnées / Autoriser le chef de division, Voirie et Parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Lachine à signer le contrat entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine - et le Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour les travaux d'entretien des surfaces gazonnées

**20.05** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

# CA <u>Direction des services administratifs et des projets urbains</u> - 1255412002

Accorder un contrat à 11631276 CANADA INC. / Enseignes ESM, seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture et l'installation d'enseignes dynamiques extérieures - Dépense totale de 998 375,12 \$ taxes incluses (contrat : 767 980,86 \$, contingences : 153 596,17 \$, incidences : 76 798,09 \$) - Appel d'offres LAC-PUB-2501 – Un (1) soumissionnaire

20.06 Subvention - Contribution financière

## CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1257464003

Autorisation d'octroi de contributions financières à divers organismes au montant total de 11 330 \$ taxes incluses, si applicables

**20.07** Subvention - Soutien financier avec convention

#### CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1257131002

Approuver la reconnaissance de l'organisme OPÉRATION CULTURE ET FESTIVITÉS DE L'OUEST en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 décembre 2025 - Approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et l'organisme OPÉRATION CULTURE ET FESTIVITÉS DE L'OUEST et octroyer une contribution financière au montant de 25 000 \$ taxes incluses pour l'organisation de l'événement Dame Festive 2025

**20.08** Subvention - Soutien financier avec convention

#### CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1254076003

Approuver les conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et six (6) organismes désignés, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2029 et octroyer les contributions financières totalisant 700 776 \$ incluant les taxes si applicables, pour la réalisation des projets dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029)

**20.09** Subvention – Contribution financière

#### CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1256179008

Accorder une aide financière à neuf (9) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2025, pour un montant total de 123 477,10 \$

# 20.10 Contrat de construction

#### CA Direction des services administratifs et des projets urbains – 1259215001

Accorder contrat à Constructions CivilTek Inc, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection du drainage et de la structure de la Maison de la culture de l'arrondissement de Lachine, au montant de 703 641,26 \$, taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 879 551,57 \$, taxes incluses (contrat : 703 641,26 \$ + contingences : 140 728,25 \$ + incidences : 35 182,06 \$) — Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2502 - Huit (8) soumissionnaires

# 20.11 Contrat de construction

# CA <u>Direction des travaux publics</u> – 1258725003

Accorder un contrat à CONSTRUCTION URBEX INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'aménagement au parc des Sœurs de Sainte-Anne dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 2 172 183,18 \$, taxes incluses (contrat : 1 670 910,14 \$ + contingences : 334 182,03 \$ + incidences 167 091,01 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2503 - Quatre (4) soumissionnaires

# 30 - Administration et finances

# **30.01** Reddition de comptes

#### CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1251633002

Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvement du personnel pour la période du 20 février au 19 mars 2025

## **30.02** Reddition de comptes

## CA <u>Direction des services administratifs et des projets urbains</u> - 1257865003

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 28 février 2025

# **30.03** Reddition de comptes

#### CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1255815003

Dépôt séance tenante des bilans annuels 2024 des quatre (4) commissions permanentes du conseil d'arrondissement de Lachine

# **30.04** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

#### CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1256179009

Approuver le retrait de la reconnaissance de l'organisme Conseil Régional des personnes Âgées Italo-Canadiennes - CRAIC (Club de l'Âge d'or L'Annunziata) de l'arrondissement de Lachine en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine

## **30.05** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

# CE <u>Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social</u> - 1256901003

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de Lachine, d'une subvention d'un montant total de 5 000 \$ dans le cadre du « Programme de subventions et de contributions de catégorie générale de Parcs Canada ». Autoriser l'augmentation de la dotation du budget de 2025 de l'Arrondissement de Lachine d'un montant additionnel de 5 000 \$ à la suite de l'encaissement de ce montant

**30.06** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

## CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1255412004

Modifier la résolution CA24 19 0183 autorisant la signature d'une convention de bail avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour l'occupation du domaine hydrique et des terres de l'État dans le cadre de l'exploitation de la marina située derrière le 3051, boulevard Saint-Joseph afin d'inclure dans la résolution le nom de Ann Tremblay ou son remplaçant comme personne autorisée à signer ladite convention de bail

30.07 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

# CA Direction des travaux publics - 1258673002

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant les aménagements requis pour l'implantation de nouveaux arrêts d'autobus dans l'arrondissement de Lachine sur le boulevard Saint-Joseph aux intersections 51e, 53e et 56e Avenues. Projet découlant de la refonte initiée par la STM

**30.08** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

#### CA <u>Direction des travaux publics</u> - 1257274004

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de sécurisation aux abords de l'école Jardin-des-Saintes-Anges, dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) pour l'année 2025

# 40 - Réglementation

**40.01** Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1257204002

Adoption - Règlement numéro 2404-29 modifiant le Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation afin de régulariser les infractions concernant le remorquage des véhicules situés sur des terrains privés, de préciser les interdictions de stationner aux véhicules et camions ayant un PNBV de 4500 kg et plus et d'ajuster certaines autres dispositions connexes

**40.02** Ordonnance - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1250415004

Édicter, en vertu de l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001), une ordonnance en vue d'exempter le Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine des frais relatifs à l'étude préliminaire, l'étude de la demande et la publication d'une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), pour les usages de l'immeuble situé au 600, rue Victoria

District(s): du Canal

**40.03** Ordonnance - Autre sujet

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 126901004

Édicter, en vertu des Règlements RCA09-19002-01 (Occupation temporaire du domaine public), RCA25-19001 (Tarification pour l'exercice financier 2025) et RCA24-19004 et RCA24-19004-01 (Nuisances) les ordonnances pour les événements du mois de mai 2025

#### 47 - Urbanisme

47.01 Règlement de zonage

CA <u>Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises</u> - 1259399001

Adoption - Règlement numéro 2710-107 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin de permettre, dans la zone C-405, les studios de santé, les centres de conditionnement physique et les centres sportifs

District(s): du Canal

**47.02** Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1250415002

Adoption du premier projet de résolution - PPCMOI afin d'autoriser la modification de la résolution CA24 19 0273 autorisant la démolition des bâtiments et la construction d'un développement mixte situé sur les lots portant les numéros 4 314 375 et 4 314 376 du cadastre du Québec (2760 à 3150, rue Remembrance)

District(s): du Canal

**47.03** Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1250415003

Adoption du premier projet de résolution - PPCMOI afin d'autoriser les usages 224- services médicaux et 420- services sociaux pour l'immeuble situé au 600, rue Victoria sur le lot portant le numéro 2 134 451 du cadastre du Québec

District(s): du Canal

**47.04** Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1257204003

Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment industriel sur le lot portant le numéro 1 704 609 du cadastre du Québec (rue François-Cusson)

District(s): Fort-Rolland

**47.05** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA <u>Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises</u> - 1259399012

Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 850, 47e Avenue

District(s): Fort-Rolland

**47.06** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA <u>Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises</u> - 1259399011

Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 53-55, chemin de LaSalle

District(s): du Canal

**47.07** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA <u>Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises</u> - 1257204004

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un nouveau bâtiment industriel sur le lot vacant numéro 1 704 609 du cadastre du Québec (rue François-Cusson)

District(s): Fort-Rolland

# 70 - Autres sujets

**70.01** Questions

CA <u>Direction des services administratifs et des projets urbains</u>

Période de questions des membres du conseil

**70.02** Questions

CA <u>Direction des services administratifs et des projets urbains</u>

Période de questions du public

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA: 31 Nombre d'articles de niveau décisionnel CE: 2 Nombre d'articles de niveau décisionnel CM: 0 Nombre d'articles de niveau décisionnel CG: 0



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.01 2025/04/01 19:00

Dossier #: 1258673004



Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine, Direction des travaux publics, Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à MONTRÉAL SCELLANT INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de trottoirs - Dépense totale de 1 034 775,00 \$, taxes incluses (contrat : 827 820,00 \$ + contingences : 165 564,00 \$ + incidences : 41 391,00 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUR-2507 - Sept (7) soumissionnaires

D'accorder à MONTRÉAL SCELLANT INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réfection de trottoirs, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 827 820,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2507;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 827 820,00 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 165 564,00 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 41 391,00 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences et de frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Le		
Signataire :			
_		Andre HAMEL	

directeur(-trice) - arrondissement Lachine, Bureau du directeur d'arrondissement



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1258673004

Unité administrative

Arrondissement Lachine, Direction des travaux publics, Division

des études techniques

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Accorder un contrat à MONTRÉAL SCELLANT INC., plus bas

soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de trottoirs - Dépense totale de 1 034 775,00 \$, taxes incluses (contrat : 827 820,00 \$ + contingences : 165 564,00 \$ +

incidences: 41 391,00 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-

2507 - Sept (7) soumissionnaires

#### CONTENU

#### **CONTEXTE**

L'arrondissement de Lachine a procédé à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour les réfections mineures de trottoirs, de bordures et autres travaux connexes, selon le devis préparé par la Division des études techniques de l'arrondissement de Lachine.

Un appel d'offres public numéro LAC-PUB-2507 a été lancé le 17 février 2025 et les soumissions ont été ouvertes le 13 mars 2025. La durée de la publication a été de 24 jours calendrier. Les soumissions sont valides pendant 90 jours calendrier suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 12 mai 2025.

Un seul addenda a été publié dans le cadre de cet appel d'offres, le 4 mars 2025, pour répondre aux questions des soumissionnaires.

Il s'agit donc d'octroyer un contrat d'une valeur de 827 820,00 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur MONTRÉAL SCELLANT INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réfection de trottoirs dans l'arrondissement de Lachine et d'autoriser une dépense maximale de 165 564,00 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (20 %) et une dépense maximale 41 391,00 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences (5 %).

La dépense totale est donc de 1 034 775,00 \$, taxes incluses.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

# CA25 19 0020 - 2025-02-03 (1258673001)

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement de Lachine dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025

CA24 19 0068 - 2024-04-02 (1248732001)

Octroi d'un contrat à COJALAC INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de trottoirs, et autorisation d'une dépense totale de 826 517,79 \$, taxes incluses (contrat : 718 711,13 \$ + contingences : 71 871,11 \$ + incidences : 35 935,55 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2401 - cinq soumissionnaires

# CM24 0176 - 2024-02-19 (1239796005)

Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2024, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

#### **DESCRIPTION**

Ce projet a pour but de procéder à la réfection de diverses sections de trottoirs et de bordures, à la suite de l'identification de tronçons de rues qui font partie des travaux de planage et de pose de revêtement (PCPR) sur les tronçons des rues artérielles et locales, des demandes de citoyens, des demandes de permis pour l'aménagement d'entrées charretières, de trottoirs endommagés ou suite à certaines interventions sur des infrastructures (remplacement d'entrées de service d'égout, d'aqueduc ou de nouveaux branchements d'utilités publiques). Chaque demande est validée par les employés de la division des études techniques de la Direction des travaux publics pour vérifier l'état actuel des trottoirs avant de procéder aux travaux. De plus, ces travaux sont requis dans l'objectif d'assurer des trottoirs sécuritaires aux usagers de l'arrondissement de Lachine.

En ce qui concerne les trottoirs sur le réseau artériel, une demande a été formulé par l'arrondissement de Lachine auprès du SIRR et elle porte le numéro RMT25\_LAC.

Selon l'ampleur du PCPR et des demandes, l'arrondissement de Lachine prévoit effectuer trois listes réparties comme suit :

<u>Liste 1</u>: Cette liste portera sur les sections de trottoirs et bordant des rues incluses dans le programme complémentaire de planage revêtement (PCPR) et les travaux de réfections mineures de trottoirs (RMT). Les travaux dans les rues artérielles sont assumés à 100 % par le Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves.

<u>Listes 2 et 3</u> : Ces listes comprennent les travaux de réfections mineures de trottoirs (RMT), là où requis, sur plusieurs rues de l'arrondissement de Lachine.

Les travaux sont prévus au printemps 2025, suite à la période de dégel. Le délai d'exécution des travaux est d'environ 120 jours de calendrier. Le tableau ci-dessous indique les dates visées pour l'exécution de chaque liste :

	Date d'exécution	Quantité prévue (m²)
Liste 1	Fin avril ou après la fin de la période de dégel	1050
Liste 2	27 juin au 01 août 2025	530
Liste 3	22 août au 26 septembre 2025	530

## **JUSTIFICATION**

Parmi les huit (8) preneurs du cahier des charges, sept (7) ont déposé une soumission, soit 88 % des preneurs du cahier des charges. À la suite de la vérification et l'analyse de la conformité des documents administratifs, les sept (7) soumissionnaires ont été déclarés conformes. Le tableau des résultats ci-dessous résume la liste des soumissionnaires conformes ainsi que les

prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par la Division des études techniques et le montant de l'octroi.

Soumissions conformes	Prix de base (HT)	Taxes (TPS+TVQ)	Coût des travaux (TTC)	
1_ MONTRÉAL SCELLANT INC.	720 000,00 \$	107 820,00 \$	827 820,00 \$	
2_ CONSTRUCTION LAROTEK INC.	790 935,00 \$	118 442,52 \$	909 377,52 \$	
3_ COJALAC INC.	814 685,00 \$	121 999,08 \$	936 684,08 \$	
4_ LES ENTREPRISES VENTEC INC.	961 665,00 \$	144 009,33 \$	1 105 674,33 \$	
5_ GROUPE ABF INC.	979 461,20 \$	146 674,28 \$	1 126 135,51 \$	
6_ BORDURES ET TROTTOIRS MIRABEX INC.	1 044 530,00 \$	156 418,37 \$	1 200 948,37 \$	
7_ ROXBORO EXCAVATION INC.	1 111 755,31 \$	166 485,36 \$	1 278 240,67 \$	
Dernière estimation réalisée	907 314,00 \$	135 870,27 \$	1 043 184,27 \$	
Coût moyen des soumissions (total du coût des soumissions / nombre de Écart entre la moyenne et la plus basse sour	1 054 982,27 \$			
((coût moyen des soumissions – la plus bas.	27,44 %			
Écart entre la plus haute et la plus basse so (la plus haute soumission – la plus basse so	450 420,67 \$			
Écart entre la plus haute et la plus basse so ((la plus haute soumission – la plus basse so soumission) x 100	54,41 %			
Écart entre la plus basse soumission et la de (la plus basse soumission – estimation)	- 215 364,27 \$			
Écart entre la plus basse soumission et la de ((la plus basse soumission – estimation) / e.	- 26,02 %			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus (la deuxième plus basse soumission – la plus	81 557,52 \$			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission (%)				

TTC: toutes taxes comprises; HT: hors taxes.

L'adjudicataire est conforme à toutes les exigences du cahier des charges. Il n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant, n'est pas inscrit au RENA et n'est pas rendu non conforme en vertu du *Règlement sur la gestion contractuelle*. Il détient également une attestation de Revenu Québec en vigueur et un certificat de francisation délivré par l'OQLF. Quant à l'attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP), elle n'est pas requise pour ce contrat.

Une évaluation de risque est effectuée selon l'article 5.2 et 5.3 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001, et le résultant d'évaluation montre un niveau de risque très faible, de 2 points.

À la suite de l'ouverture des soumissions, la Direction des travaux publics a comparé son estimation à la soumission de l'adjudicataire et a constaté que le montant de la plus basse soumission conforme est inférieur de 26,02 % par rapport au montant de la dernière estimation faite à l'interne. L'écart est justifié par le fait que l'entreprise MONTREAL SCELLANT INC. est un nouveau joueur dans notre arrondissement en ce qui concerne la nature des travaux.

Le nombre de soumissions reçus (7) renseigne sur l'intérêt que portent les entrepreneurs à ce type de travaux et leurs disponibilités en cette période de l'année.

La Direction des travaux publics recommande donc l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise MONTRÉAL SCELLANT INC., au montant de 827 820,00 \$, incluant les taxes.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 1 034 775,00 \$, taxes incluses, se compose comme suit :

- Le coût du contrat à octroyer est de 827 820,00 \$, taxes incluses;
- Le montant du budget prévisionnel des contingences est de 165 564,00 \$, taxes incluses;
- Le montant du budget prévisionnel pour les incidences est de 41 391,00 \$, taxes incluses.

Le tableau ci-dessous résume la répartition des coûts (taxes, contingences et incidences incluses) entre la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier et l'arrondissement de Lachine :

	Coût des travaux (taxes incluses)	Contingences (20%) (taxes incluses)	Incidences professionnelles (5%) (taxes incluses)	(taxes	<b>Dépense</b> totale (net de ristournes)	Répartition
SIRR - DGIUE	420 530,07 \$	8/1 1/1/6 /11 \$	21 026,50 \$	525 662,58 \$		50,80 %
Arrondissement de Lachine	407 289,93 \$	91/15/00 \$	20 364,50 \$	509 112,42 \$		49,20 %
Total	827 820,00 \$	165 564,00 \$	41 391,00 \$	1 034 775,00 \$	944 887,50 \$	100,00 %

Portion de l'arrondissement de Lachine - Direction des travaux publics :

Le coût des travaux de voirie sur les différents tronçons des rues sera assumé par

l'arrondissement de Lachine dans le cadre du programme triennal d'investissement (PTI) local.

<u>Portion Service des infrastructures du réseaux routier - Direction de la gestion des</u> infrastructures urbaines et des entraves :

Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) - Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Un montant maximal de 525 662,58 \$ taxes incluses, ou 480 000,00 \$ net de ristournes de taxes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 55859 Programme 23-041.

Cette dépense sera réalisée à 100 % en 2025 et prévue au PDI 2025-2034 de la Ville-centre dans le programme 55859 - Programme 23-041 Travaux de maintien des infrastructures routières.

Les crédits net de ristourne de 480 000,00 \$ seront dédiés pour les trottoirs.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, en lien avec les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'octroi du contrat soit reporté ou refusé, l'arrondissement de Lachine ne sera pas en mesure de réaliser les interventions nécessaires afin d'offrir des trottoirs bien entretenus et sécuritaires pour les déplacements des citoyens de l'arrondissement de Lachine.

# **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera élaboré en collaboration avec le service des communications de l'arrondissement de Lachine.

# CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Conseil d'arrondissement du 1 avril 2025;

- Début des travaux liste 1 : fin avril 2025;
- Début des travaux liste 2 : 27 juin 2025;
- Début des travaux liste 3 : 22 août 2025;
- Fin des travaux: Octobre 2025.

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux lois, aux règlements, et aux politiques et encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine, Direction des services administratifs et des projets urbains (Faten TOUATI)

(	art	ifica	tion	dΔ	fonds	
l	æ	1110.0	11()11	$(1 \leftarrow$	1011015	

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

## Autre intervenant et sens de l'intervention

# Parties prenantes

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier Nam NGUYEN, Service des infrastructures du réseau routier Faten TOUATI, Lachine

Lecture:

Faten TOUATI, 20 mars 2025

**RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR** Le : 2025-03-20

Ahcene AHBAB ingenieur(e)

Anara DE AZEVEDO chef(fe) de division - etudes techniques en arrondissement

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Moris Alexei MARKARIAN directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement



Signé par

Signataire:

Andre HAMEL

# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

2025/04/01 19:00

CA: 20.02



	Dossier # : 1255509001
Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à J.N.A. LEBLANC ÉLECTRIQUE INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de remplacement de la génératrice d'urgence au centre technique de l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 826 382,82 \$, taxes incluses (contrat : 661 106,25 \$ + contingences : 132 221,25 \$ + incidences : 33 055,32 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2506 - Trois (3) soumissionnaires
travaux de remplacement de l'arrondissement de Lachine 661 106,25 \$, taxes incluse LAC-PUB-2506;	ÉLECTRIQUE INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des de la génératrice d'urgence au centre technique de e, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de es, conformément aux documents d'appel d'offres oublic numéro dépense de 661 106,25 \$, taxes incluses;
D'autoriser une dépense de contingences;	e 132 221,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de
D'autoriser une dépense de	e 33 055,32 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
D'imputer ces dépenses con décisionnel.	nformément aux informations financières inscrites au dossier

**Le** 2025-03-28 09:52

directeur(-trice) - arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

Andre HAMEL



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1255509001

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine, Direction des travaux publics, Division

des études techniques

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Accorder un contrat à J.N.A. LEBLANC ÉLECTRIQUE INC., plus bas

soumissionnaire conforme, pour des travaux de remplacement de la génératrice d'urgence au centre technique de l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 826 382,82 \$, taxes incluses (contrat : 661 106,25 \$ + contingences : 132 221,25 \$ + incidences : 33 055,32 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-

PUB-2506 - Trois (3) soumissionnaires

#### CONTENU

#### **CONTEXTE**

À la suite d'un épisode de verglas en 2023, une interruption de l'alimentation électrique d'Hydro-Québec est survenue au Centre technique de Lachine. La génératrice d'urgence situé à l'intérieur du bâtiment a été déclenchée pour le maintenir en opération, mais est tombée en panne après seulement quelques heures d'utilisation. Une génératrice mobile a donc été louée et installée près de l'entrée principale pour permettre d'assurer l'alimentation de secours du bâtiment.

Les coûts de réparation nécessaires à la génératrice d'urgence étant trop élevés et sa durée de vie restante courte ainsi que les coûts de location d'une génératrice mobile, ne s'avèrent pas de solutions optimales envisageables à long terme. La panne de courant survenue en 2023 a aussi permis de constater que la nouvelle génératrice nécessite d'être plus puissante pour alimenter les diverses sources requises pour le maintien des opérations du Centre technique.

La nouvelle génératrice sera installée à l'extérieur du bâtiment afin de se conformer aux exigences en matière de rejet de l'eau usée et de ventilation de fumées de combustion.

Les travaux qui seront réalisés consistent notamment :

- L'enlèvement de la génératrice existante ainsi que ses composantes électromécaniques;
- L'acquisition et l'installation d'une nouvelle génératrice à l'extérieur du bâtiment;
- Tous les menus travaux requis pour la réalisation entière du mandat.

Les contingences du contrat ont été calculés à 20 % afin de couvrir des incertitudes dues aux travaux de désamiantage requis sur certains locaux. Ce montant sert aussi à prévoir certains travaux supplémentaires qui pourraient être nécessaires si le remplacement de la génératrice a besoin de plus de travaux que le prévu initialement.

Les incidences de ce contrat ont été établies à 5 % du montant total soumis.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

# D1245509003 - 2024-08-29 (2245509003)

Octroyer un contrat à MARTIN ROY ET ASSOCIÉS INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels de préparation de plans et devis ainsi que de surveillance des travaux pour le remplacer la génératrice d'urgence du Centre technique de l'arrondissement de Lachine, et autorisation d'une dépense totale de 48 289,50 \$ (contrat : 40 241,25 \$ + contingences : 6 036,19 \$ + incidences : 2 012,06 \$) - Appel d'offres sur invitation numéro LAC-INV-2414 - Trois (3) soumissionnaires

#### DESCRIPTION

En août 2024, la Division des études techniques a été mandatée pour prendre le projet en charge et a retenu les services professionnels de la firme MARTIN ROY ET ASSOCIÉS INC. afin de produire les plans et devis et d'assurer la surveillance et la coordination nécessaire durant la construction jusqu'à la réception finale des travaux.

En février 2025, un appel d'offre pour exécution des travaux visant le remplacement la génératrice d'urgence du Centre technique de l'arrondissement de Lachine (LAC-PUB-2506) a été lancé .Un délai total de 31 jours calendriers a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 mars 2025. Les soumissions sont valides 90 jours suivant la date d'ouverture.

Voici la liste des addenda qui ont été émis :

- Addenda 1 : Questions et réponses et bordereau de soumission revu : 8 pages, publié en date du 26 février 2025;
- Addenda 2 : avec le report de la date d'ouverture et l'avis public : 74 pages publié en date du 3 mars 2025;
- Addenda 3: 45 pages, publié le 6 mars 2025;
- Addenda 4 : 3 pages, publié le 12 mars 2025;

La dépense totale de 826 382,82 \$, taxes incluses, est composée de l'octroi du contrat au montant de 661 106,25 \$, taxes incluses, d'une valeur de 20 % de contingences au montant de 132 221,25 \$, taxes

incluses et, d'une valeur de 5 % d'incidences au montant de 33 055,32 \$, taxes incluses.

De façon générale et non limitative, le mandat comprend :

- Remplacement d'une génératrice;
- Tout travaux lié et requis pour la réalisation entière du mandat. L'étendue complète des travaux est identifiée sur les plans, le devis, ainsi qu'aux documents contractuels;
- Si l'Entrepreneur enlève des éléments électriques afin de réaliser les travaux du présent mandat, il est de sa responsabilité de les réinstaller et de les remettre à l'état initial et ce, à l'entière satisfaction du Représentant du Donneur d'ordre.

#### **JUSTIFICATION**

Parmi les cinq (5) preneurs du cahier de charges, trois (3) ont déposé une soumission. Une demande de prolongation du délai d'ouverture a été transmise au Greffe et une prolongation de 7 jours de calendrier

a été accordée afin de donner plus de temps aux soumissionnaires de déposer leur soumissions et également pour respecter la date du Conseil d'arrondissement visée pour

l'octroi du contrat à la séance du mois d'avril 2025.

Les trois (3) entreprises qui ont déposé une soumission, sont :

- J.N.A. LEBLANC ÉLECTRIQUE INC.
- QUANTUM ÉLECTRIQUE INC.
- BRUNEAU ELECTRIQUE INC.

Après l'analyse de conformité, la plus basse soumission reçue, soit celle de la compagnie J.N.A. LEBLANC ÉLECTRIQUE INC., est considérée conforme.

Le tableau des résultats ci-dessous résume la liste des soumissionnaires ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par la firme J.N.A. LEBLANC ÉLECTRIQUE INC. et le montant de l'octroi.

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS	AUTRES	TOTAL
	(taxes incluses)	(Contingences +	(taxes incluses)
		variation de	
		quantités)	
		(taxes incluses)	
J.N.A. LEBLANC ÉLECTRIQUE INC.	661 106,25 \$		661 106,25 \$
QUANTUM ÉLECTRIQUE INC.	671 454,00 \$		671 454,00 \$
BRUNEAU ELECTRIQUE INC.	739 757,20 \$		739 757,20 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	722 977,00 \$		
Écart entre la plus basse conforme	-61 870,,75 \$		
(la plus basse conforme – estimat	-8,5 %		
Écart entre la plus basse conforme ((la plus basse conforme – estima			
Écart entre la deuxième plus basse	10 347,75 \$		
(la deuxième plus basse – la plus l			
Écart entre la deuxième plus basse ((la deuxième plus basse – la plus			1.5 %

L'estimation a été préparée par la firme MARTIN ROY ET ASSOCIÉS INC., responsable de la conception des plans et devis du projet.

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est de 8,5 % plus bas que l'estimation détaillée de la firme MARTIN ROY ET ASSOCIÉS INC., ce qui est favorable à l'arrondissement.

À noter que l'écart entre la deuxième plus basse soumission et la plus basse est de  $1,5\,\%$ , une différence peu significative entre les offres déposées.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et ni sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

L'autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics n'est pas requise pour ce projet.

Une évaluation de risques est effectuée selon l'article 5.2 et 5.3 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001, et le résultant d'évaluation montre un niveau de risque

faible, de 8 points.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des travaux de 826 382,82 \$, taxes incluses, inclut les travaux contingents et les incidences.

Le montant des contingences est de 132 221,25 \$, taxes incluses.

Le montant des incidences est de 33 055,32 \$, taxes incluses.

La dépense totale sera financée par le programme triennal d'investissement des bâtiments, tel que prévu dans l'intervention financière.

# **MONTRÉAL 2030**

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 en offrant à l'ensemble des utilisateurs des bâtiments municipaux des milieux de vie sécuritaires et de qualité, ainsi qu'une réponse de proximité à leurs besoins.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ces travaux, le centre technique risque de ne pas pouvoir fonctionner en cas de panne électrique, ce qui affecterait les services municipaux. De plus, la location prolongée d'une génératrice mobile est une solution coûteuse et non durable. Enfin, l'installation d'une génératrice extérieure est nécessaire pour respecter les normes environnementales et assurer la sécurité des employés et des équipements.

# **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera mis en place auprès des organismes et des personnes utilisant le centre technique, en collaboration avec la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Lachine.

# **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : séance du conseil d'arrondissement du 1 avril 2025;

• Réalisation des travaux : entre mai 2025 et février 2026.

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la décision atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine, Direction des services administratifs et des projets urbains (Faten TOUATI)

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

# Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joumana AL-GHAITH ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2025-03-19

Anara DE AZEVEDO chef(fe) de division - etudes techniques en arrondissement (intérim)

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Moris Alexei MARKARIAN directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.03 2025/04/01 19:00



	Dossier # : 1257274003				
Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques				
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement				
Projet :	-				
Objet :	Accorder un contrat à Avizo Experts-Conseils inc., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels de préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 25e Avenue, entre la rue Saint-Antoine et la 24e Avenue et la 18e Avenue, entre les rues Notre-Dame et Victoria - Dépense totale de 430 466,40 \$, taxes incluses (contrat : 358 722,00 \$ + contingences : 71 744,40 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2505 - Six (6) soumissionnaires				
D'octroyer un contrat à Avizo Expert Conseil, plus pas soumissionnaire conforme, pour des services professionnels de préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 25 <sup>e</sup> Avenue, entre la rue St-Antoine et la 24 <sup>e</sup> Avenue et la 18 <sup>e</sup> Avenue entre les rues Notre-Dame et Victoria, soit au montant de 358 722,00 \$, taxes incluses;					
D'autoriser, à cet effet, une dépense de 358 722,00 \$, taxes incluses;					
D'autoriser une dépense de contingences;	e 71 744,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de				
D'imputer ces dépenses cor décisionnel.	nformément aux informations financières inscrites au dossier				

Signé par Andre HAMEL Le 2025-03-28 09:36

Signataire: Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine, Bureau du directeur d'arrondissement



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1257274003

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine, Direction des travaux publics, Division

des études techniques

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Accorder un contrat à Avizo Experts-Conseils inc., entreprise

ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels de préparation de plans

et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 25e Avenue, entre la rue Saint-Antoine et la 24e Avenue et la 18e Avenue, entre les rues Notre-Dame et Victoria - Dépense totale

de 430 466,40 \$, taxes incluses (contrat : 358 722,00 \$ + contingences : 71 744,40 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-

PUB-2505 - Six (6) soumissionnaires

## CONTENU

#### CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine désire retenir les services d'une firme spécialisée de génie conseil en vue, d'une part, de procéder à la préparation des documents d'appel d'offres (plans et devis) et d'autre part, de fournir les services de surveillance des travaux de construction requis pour la réfection complète des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de deux (2) tronçons de rues dans l'arrondissement de Lachine. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Un appel d'offres public a été publié sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 31 janvier au 25 février 2025. La durée de publication a été de 25 jours et la soumission est valide pendant 90 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 26 mai 2025. Il y a eu un (1) seul addenda dans le cadre de cet appel d'offres pour répondre aux questions des soumissionnaires et de remplacer le mode de rémunération de la surveillance au chantier au taux unitaire.

Il s'agit donc d'octroyer un contrat au montant de 358 722,00 \$, taxes incluses, à Avizo Experts-Conseils Inc. pour des services professionnels, cette firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis dans les documents d'appels d'offres.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

## CA25 19 0046 - 2025-03-03 (1257274001)

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la

reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la 25<sup>e</sup> Avenue entre la rue Saint-Antoine et la 24<sup>e</sup> Avenue, et la 18<sup>e</sup> Avenue entre les rues Notre-Dame et Victoria, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2025-2027 du Service de l'eau, de la Direction de la gestion des actifs

## D1257274001 - 2025-02-11 (2257274001)

D'approuver la grille de pondération et la formation du comité de sélection pour l'évaluation de l'appel d'offres public de services professionnels numéro LAC-PUB-2505, préparation des plans et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur divers tronçons de rues dans l'arrondissement de Lachine.

#### CM25 0061 - 2025-01-20 (1248126003)

Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

#### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour les services professionnels d'ingénierie, pour la préparation des plans et devis en vue d'une série des appels d'offres qui seront lancés dans les prochains mois; ainsi que la surveillance en chantier des travaux de réfection des conduites secondaires d'égout, d'aqueduc et du remplacement des entrées de service d'égout et d'aqueduc, de reconstruction de la chaussée et des trottoirs, et ce, selon les termes des documents rendus disponibles par le biais d'un appel d'offres public numéro LAC-PUB-2505

Ces travaux seront réalisés sur les deux tronçons de rues suivants dans l'arrondissement de Lachine :

- La 25<sup>e</sup> Avenue, entre la rue Saint Antoine et la 24<sup>e</sup> avenue;
- La 18<sup>e</sup> Avenue, entre la rue Notre Dame et la rue Victoria.

La dépense totale de 430 466,40 \$, taxes incluses, est composée de l'octroi du contrat au montant de 358 722,00 \$, taxes incluses, et d'une valeur de 20 % de contingences au montant de 71 744,40 \$, taxes incluses.

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement de Lachine a procédé à un appel d'offres public numéro LAC-PUB-2505. Sur huit (8) preneurs de cahiers de charges, six (6) firmes ont déposé leur soumission pour un pourcentage de 75 %.

Pour le présent appel d'offres, l'arrondissement a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établi selon les dispositions de la *Loi sur les cités et ville* (RLRQ, chapitre C-19) ainsi que du *Règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de services professionnels* (RLRQ, chapitre C-19, r. 2).

Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation des soumissions relatives aux critères de qualité exigés au mandat proposé. À la suite des résultats intérimaires, les soumissionnaires ayant déposé une soumission recevable et ayant obtenu un pointage supérieur ou égal à 70 points ont été retenus.

Dans un deuxième temps, les enveloppes contenant le prix soumissionné des firmes retenues

ont été ouvertes. Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le mandat soit octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit la firme Avizo Experts-Conseils Inc. pour un montant de 358 722,00 \$, taxes incluses. Une erreur de calcul est découverte sur le prix de soumission de Avizo Experts-Conseils Inc. et est corrigée conformément aux dispositions prévues au Cahier de charges (IAS art 9.4), ce qui a fait en sorte d'augmenter le prix de la soumission initiale de 313 881,75 \$ à 358 722,00 \$.

Avizo Expert-Conseils Inc. est la plus basse soumissionnaire conforme, détenant l'autorisation de l'AMP et l'attestation de Revenu Québec, valides, ainsi que son certificat de francisation de l'Office québécois de la langue française. La firme n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

Une évaluation de risque est effectuée selon l'article 5.2 et 5.3 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001, et le résultant d'évaluation montre un niveau de risque très faible, de 2 points.

L'estimation détaillée a été réalisée par la division des études techniques de l'arrondissement de Lachine à partir de l'ampleur de travaux comparables déjà effectués dans l'arrondissement.

Le tableau des résultats ci-dessous résume la liste des soumissionnaires conformes ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par la division des études techniques et le montant de l'octroi. À noter que la soumission de la firme IGF Axiom inc a été exclue des calculs effectués en considérant l'écart significatif entre sa valeur et le prix moyen des soumissions reçues.

SOUMISSIONS	COÛT DE BASE	AUTRES	TOTAL
CONFORMES	(TAXES INCLUSES)	(Taxes incluses)	(TAXES INCLUSES)
Avizo Experts-	358 722,00 \$		358 722,00 \$
Conseils Inc.			
Groupe Civitas Inc.	436 215,15 \$		436 215,15 \$
Paralléle 54 expert Conseil	468 477,14 \$		468 477,14 \$
Le Groupe-Conseil <b>Génipur Inc.</b>	475 536, 60 \$		475 536, 60 \$
IGF Axiom Inc.	526 240,58 \$		526 240,58 \$
Ponton Guillot	621 573,25 \$		621 573,25 \$
Dernière estimation	réalisée (\$)		408 161,25 \$
Coût moyen des sou	missions conformes	reçues (\$)	481 127,45 \$
Écart entre la moye	nne et la plus basse	conforme (%)	34 %
Écout outro la plue b		a conformac (t)	207 / 01 FO ¢
Écart entre la plus h	•	( ) ,	307 691,50 \$
Écart entre la plus h	aute et la plus bass	e conformes (%)	73 %
Écart entre la plus b	asse conforme et la	dernière estimation (\$)	(49 439,25) \$
Écart entre la plus b	asse conforme et la	dernière estimation (%)	-14 %

Les écarts les plus importants remarqués entre la soumission et la dernière estimation

réalisée sont liés aux articles de surveillance de travaux.

En considérant les facteurs susmentionnés, nous recommandons que le contrat soit octroyé à Avizo Experts-Conseils Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toute les exigences du cahier des charges.

# ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux honoraires professionnels en ingénierie sont évalués à 430 466,40 \$, taxes incluses, composés d'un contrat au montant de 358 722,00 \$, taxes incluses, octroyé à Avizo Experts-Conseils Inc., et d'un montant de 71 744,40 \$, taxes incluses, pour les dépenses contingentes.

Ces dépenses seront assumées en partie par la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseaux routier (20 % pour la portion contrat et contingences), et en partie par la Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau (80 % pour la portion contrat et contingences).

Le tableau ci-dessous résume la répartition du coût total prévu :

	Répartition ( portion contrat et contingences)	Prix contrat (TTI)	Contingences (TTI)	Montant total (TTI)
SIRR	20 %	71 744,40 \$	14 348,88 \$	86 093,28 \$
DGA	80 %	286 977,60 \$	57 395,52 \$	344 373,12 \$
TOTAL (TAXES INCLUSES)	100 %	358 722,00 \$	71 744,40 \$	430 466,40 \$

La répartition du coût net de ristournes sera assumée comme suit :

Portion Service de l'eau - Direction gestion des actifs :

Un montant de 314 458,56 \$ net de ristourne lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale sera assumé par la Ville centre pour les travaux sur les conduites d'aqueduc et d'égout, lequel est financé par le règlement d'emprunt #22-046. Cette dépense est prévue au budget comme étant entièrement admissible à une subvention au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant ainsi aucune charge aux contribuables.

Le budget net requis (en milliers \$) est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2025	2026	2027	Total
Programme 18100 - Renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout	191 \$	124 \$	-	315 \$

<u>Portion Service des infrastructures du réseaux routier - Direction de la gestion des</u> infrastructures urbaines et des entraves :

Un montant maximal de 78 614,64 \$ net de ristourne sera financé par le Règlement d'emprunt #19-012 Travaux d'aménagement des rues sur réseau local CM 19-0227.

Le budget net requis (en milliers \$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2025-2034 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2025	2026	2027	Total
55863 -	30	30	19	79
Programme <b>d'aménagement</b>				
des rues - local				

La Direction de la gestion des actifs (DGA) a examiné le dossier 1257274003 et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Les coûts assumés par la DGA pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances.

L'arrondissement de Lachine agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGA informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. Tout au long des travaux, l'arrondissement doit effectuer et assurer la saisie des données des branchements d'eau en plomb. Tout document technique et financier sur les branchements d'eau en plomb devra également être transmis à la DGA.

# **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, en lien avec les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

# IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais pour permettre le lancement des appels d'offres pour les travaux des infrastructures au printemps 2025.

# **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera élaboré par la Division des études techniques afin d'informer les citoyens des travaux à venir.

# **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le mandat confié aux professionnels débutera dès la confirmation de son octroi, soit une fois approuvé par le conseil d'arrondissement le 2 avril 2025. Les services professionnels sont requis jusqu'à la fin des travaux pour la deuxième couche de pavage en 2026.

Appels d'offres pour travaux : juin 2025.

Début des travaux : aôut 2025. Fin de travaux : octobre 2026.

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'arrondissement de Lachine agissant en tant qu'exécutant du projet et devra tenir la DGA informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, les plans « tels que construits » devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion des Actifs (DGA) du Service de l'eau.

#### **VALIDATION**

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Samia KETTOU)

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

# Parties prenantes

Christophe PART, Service de l'eau Nabila BEDJOU, Service de l'eau Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture:

Nabila BEDJOU, 20 mars 2025 Christophe PART, 19 mars 2025 Patrick RICCI, 19 mars 2025

# RESPONSABLE DU DOSSIER

Garo TAMAMIAN ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2025-03-19

Anara DE AZEVEDO ingenieur(e)

# APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Moris Alexei MARKARIAN directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.04



2025/04/01 19:00

Dossier #: 1259645001

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine, Direction des travaux publics, Division

des opérations - travaux publics

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet: -

Objet : Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de

de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de Lachine, d'un montant total de 23 484,87 \$, toutes taxes incluses si applicables, du Ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du contrat pour les travaux

Montréal en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville

Mobilité durable, dans le cadre du contrat pour les travaux d'entretien des surfaces gazonnées / Autoriser le chef de division, Voirie et Parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Lachine à signer le contrat entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine - et le Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour les travaux d'entretien

des surfaces gazonnées

#### Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'autoriser le chef de division, Voirie et Parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Lachine à signer le contrat entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Ministère des Transports et de la Mobilité durable, pour les travaux d'entretien des surfaces gazonnées des autoroutes 20, 13 et de la route 138 dans la limite de l'arrondissement de Lachine (Contrat : 851028195 - Valeur: 23 484,87 \$ toutes taxes incluses si applicables);

# Il est recommandé au comité exécutif :

De modifier le budget de la Ville de Montréal en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Lachine, d'une subvention d'un montant total de 23 484,87 \$ toutes taxes incluses si applicables du Ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre des travaux d'entretien des surfaces gazonnées des autoroutes 20, 13 et de la route 138 dans la limite de l'arrondissement de Lachine (Contrat : 851028195 - Valeur: 23 484,87 \$ toutes taxes incluses si applicables);

D'autoriser l'augmentation de la dotation du budget de 2025 de l'arrondissement de Lachine d'un montant additionnel de 23 484,87 \$ toutes taxes incluses si applicables à la suite de l'encaissement de ce montant;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Andre HAMEL	<b>Le</b> 2025-03-26 13:57				
Signataire :		Andre HAMEL				
	Directeur d'arrondissement					
Lachine, Bureau du directeur d'arrondissement						



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1259645001

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine, Direction des travaux publics, Division

des opérations - travaux publics

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet: -

Objet : Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de

Montréal en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de Lachine, d'un montant total de 23 484,87 \$, toutes taxes incluses si applicables, du Ministère des Transports et de la Mobilité durable,

dans le cadre du contrat pour les travaux d'entretien des

surfaces gazonnées / Autoriser le chef de division, Voirie et Parcs

de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Lachine à signer le contrat entre la Ville de Montréal -

Arrondissement de Lachine - et le Ministère des Transports et de

la Mobilité durable pour les travaux d'entretien des surfaces

gazonnées

## CONTENU

#### CONTEXTE

La tonte de gazon de l'arrondissement de Lachine est répartie entre des équipes en régie et contractuelles. Certains terrains de tontes sont situés physiquement dans l'arrondissement mais appartiennent à d'autres entités gouvernementales. Afin de permettre un meilleur suivi de la qualité des opérations de tontes et d'avoir une uniformité du service, l'arrondissement prend en charge par l'entremise de son contrat de tonte, la tonte de certains terrains appartenant au Ministère des Transports du Québec sous réserve que le MTQ verse annuellement la somme des travaux d'entretien prévue au contrat 2902-25-SB06 signé avec le MTQ. Ce montant est établi à 23 484,87 \$ toutes taxes incluses si applicables.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

## DESCRIPTION

Ce dossier vise à demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Lachine, d'une subvention d'un montant total de 23 484,87 \$, toutes taxes incluses si applicables et à augmenter le budget de 2025 de l'arrondissement de Lachine d'un montant additionnel.

La tonte et l'entretien des surfaces gazonnées des autoroutes 20, 13 et route 138 dans la limite de l'arrondissement de Lachine sont effectuées par l'entrepreneur PAVAGES INTER-PAVÉ suite au contrat conclu par l'entremise du sommaire 1249645001. Les travaux sont payés à l'hectare et le prix comprend l'enlèvement de détritus, la tonte de gazon, le

désherbage et débroussaillage, la signalisation, la fourniture de contenants ainsi que le transport des détritus.

Le Ministère (MTQ) verse annuellement un seul montant, soit le 1<sup>er</sup> octobre pour la réalisation des travaux et couvrant une surface d'une superficie totale de 4,5 hectares. Ce montant est établi à 23 484,87 \$, toutes taxes incluses si applicables.

#### **JUSTIFICATION**

Sans cette entente, l'arrondissement ne peut garantir la qualité des services d'entretien et de tonte de gazon des aires mentionnées. Ceci pourrait causer un préjudice à l'arrondissement sachant qu'une uniformité de la qualité des services rendues ne pourrait être garantie.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant établi de 23 484,87 \$ toutes taxes incluses si applicables sera versé le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

# **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

# **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

# **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

# VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine, Direction des services administratifs et des projets urbains (Faten TOUATI)

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Patricia SANCHEZ)

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

# Parties prenantes

Lecture:

**RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR** Le : 2025-03-14

Ludovic RATELLE Chef de division Ludovic RATELLE chef(fe) de division - voirie et parcs en arrondissement

# APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Moris Alexei MARKARIAN directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.05 2025/04/01 19:00



	Dossier # : 1255412002		
Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine, Direction des services administratifs des projets urbains, Direction		
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement		
Projet :	-		
Objet :	Accorder un contrat à 11631276 CANADA INC. / Enseignes ESM, seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture et l'installation d'enseignes dynamiques extérieures - Dépense totale de 998 375,12 \$ taxes incluses (contrat : 767 980,86 \$ , contingences : 153 596,17 \$, incidences : 76 798,09 \$) - Appel d'offres LAC-PUB-2501 - Un (1) soumissionnaire		
contrat pour la fourniture e soumission, soit pour une s	NADA INC. / Enseignes ESM, seul soumissionnaire conforme, le et l'installation d'enseignes dynamiques extérieures, au prix de sa somme maximale de 767 980,86 \$, taxes incluses, conformément d'offres public LAC-PUB-2501;		

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 767 980,86 \$, taxes incluses;
D'autoriser une dépense de 153 596,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 76 798,09 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Le				
Signataire :					
	Andre HAMEL				

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



#### Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1255412002

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine, Direction des services administratifs et

des projets urbains, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Accorder un contrat à 11631276 CANADA INC. / Enseignes ESM,

seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture et l'installation d'enseignes dynamiques extérieures - Dépense totale de 998 375,12 \$ taxes incluses (contrat : 767 980,86 \$ , contingences : 153 596,17 \$, incidences : 76 798,09 \$) - Appel d'offres LAC-

PUB-2501 - Un (1) soumissionnaire

#### CONTENU

#### **CONTEXTE**

Les panneaux numériques de l'arrondissement de Lachine sont désuets et nécessitent une mise à niveau afin de permettre la diffusion d'information aux citoyens de façon simple, rapide et en temps réel. L'Arrondissement a identifié cinq panneaux existants qui doivent être remplacés et rehaussés, et souhaite également ajouter deux nouveaux panneaux sur son territoire afin de toucher un plus large auditoire.

Un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'enseignes dynamiques extérieures a donc été lancé le 30 janvier 2025 et s'est terminé le 26 février 2025. L'appel d'offres a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) durant toute la période d'appel d'offres. Un avis public été publié sur le site internet de la Ville de Montréal et dans le journal Le Devoir. Pendant la période de soumission, un addendum a été émis pour décaler la période d'ouverture des soumissions du 20 février au 26 février 2025. La durée initiale de publication était donc de 21 jours, mais la durée réelle a été de 27 jours.

Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 90 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 27 mai 2025.

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#### CA14 19 0257 - 2014-07-21 (1143168010)

Autoriser une dépense supplémentaire au montant de 8 853,08 \$, taxes incluses, payable à la compagnie 2642-7013 Québec inc. / Enseignes Marcoux (2001), dans le cadre du contrat pour l'installation de cinq enseignes d'affichage dynamique, majorant ainsi le contrat de 267 316, 88 \$ à 276 169,96 \$, taxes incluses. (appel d'offres public numéro 13-12677)

#### CA13 19 0175 - 2013-06-03 (1131991004)

Octroyer un contrat au montant de 267 316,88 \$, taxes incluse, à la compagnie 2642-7013 Québec inc. / Enseignes Marcoux (2001) pour la fourniture et l'installation de cinq enseignes d'affichage dynamique, conformément à l'appel d'offres public numéro 13-12677 - 9 soumissionnaires

#### DESCRIPTION

Le projet consiste en la fourniture et l'installation de sept enseignes dynamiques extérieures sur le territoire de l'arrondissement de Lachine. Les emplacements ciblés sont : Emplacements existants :

- Rue Gameroff et 32<sup>e</sup> avenue, simple face grand format (remplacement du panneau numérique existant, aucun changement de localisation)
- Rue Victoria et 55<sup>e</sup> avenue, simple face grand format (remplacement du panneau numérique existant, aucun changement de localisation)
- Rue Victoria et 10<sup>e</sup> avenue, simple face grand format (remplacement du panneau numérique existant, aucun changement de localisation)
- Rue Saint-Patrick et Chemin du Musée, double face grand format (léger changement de localisation pour un panneau double face)
- Rue Boyer et rue des Érables (quartier Saint-Pierre), simple face moyen format (remplacement du panneau numérique existant, aucun changement de localisation)

Nouvel emplacement (remplacement d'un panneau statique en panneau numérique) :

- Boulevard Saint-Joseph et 29<sup>e</sup> avenue (Maison de la Culture), double face moyen format
- Rue Victoria et boulevard Saint-Joseph, simple face grand format

Les travaux du contrat consistent principalement à :

- Produire des dessins d'atelier, approuvés et signés par un ingénieur de l'Ordre des ingénieurs du Québec
- Fabriquer et fournir les composantes signalétiques nécessaires, soit les structures et les unités, les composantes informatiques et le programme de gestion du contenu, le système d'éclairage au DEL et de photocellule d'intensité d'éclairage et les composantes associées, les modules d'affichage dynamique, la finition en peinture et d'enduits anti-graffiti et les bases de béton
- Installer et tester les composantes sur le site, incluant le démantèlement des stèles existantes, l'excavation et le bétonnage des bases de béton, l'installation des unités signalétiques extérieures lumineuses et dynamiques, le raccordement électrique, la coordination des chantiers et du maintien de la circulation, le nettoyage et la remise en état des sites

Il est prévu que les travaux soient exécutés à l'été et à l'automne 2025.

#### **JUSTIFICATION**

Le processus d'adjudication suivi pour ce contrat est un octroi au plus bas soumissionnaire conforme.

Sur les cinq preneurs du cahier des charges, un soumissionnaire a déposé une soumission et un avis de désistement a été reçu. À la suite de la vérification et l'analyse de la conformité des documents administratifs, le seul soumissionnaire a été déclaré conforme.

Le tableau des résultats ci-dessous résume la liste des soumissionnaires conformes ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée les firmes Arium Design Inc. (portion signalétique) et diREKTION 360 inc. (portion électrique).

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences (20%) (taxes incluses)	(taxes incluses)
11631276 CANADA INC. / Enseignes ESM	818 146,33 \$	163 629,27 \$	981 775,60 \$
Estimation (\$)	608 276,39 \$	121 655,28 \$	729 931,67 \$
Écart entre la plus basse conform (la plus basse conforme - estimat		ation (\$)	251 842,93 \$
Écart entre la plus basse conform ((la plus basse conforme - estima			34,5 %

#### **Explication des écarts**

Dans le cadre de l'analyse des écarts, la firme Arium (qui a réalisé l'estimé initial) a réalisé avoir fait deux erreurs totalisant 65 765,70 \$, taxes incluses :

- Une erreur cléricale (des calculs mal effectués)
- Une erreur d'omission (oubli d'inclure l'estimé relatif aux assurances, garanties et frais généraux pour les travaux réalisés)

L'estimation a donc été révisée à la hausse à 674 042,09 \$, taxes incluses.

Des représentants de l'arrondissement de Lachine ont également rencontré le soumissionnaire (unique et conforme) afin de négocier certains items soumis dans son bordereau de prix. À la suite de ces échanges, le soumissionnaire a révisé le montant de sa soumission à 767 980,86 \$, taxes incluses.

Voici donc le tableau des résultats révisés :

Firmes soumissionnaires	Prix soumis <b>RÉVISÉ</b>		(taxes incluses)
	(taxes incluses)	(taxes incluses)	
11631276 CANADA INC. / Enseignes ESM	767 980,86\$	153 596,17\$	921 577,03\$
Estimation RÉVISÉE (\$)	674 042,09\$	134 898,42\$	808 850,51\$
Écart RÉVISÉ entre le prix révisé (le prix révisé - estimation révisée		e (\$)	112 726,52\$
Écart RÉVISÉ entre le prix révisé ((le prix révisé - estimation révisé	et l'estimation révisée ée) / estimation révisé	e(%) ee) x 100	13,9%

L'écart final entre l'estimation de contrôle révisée et la soumission révisée, incluant contingences de 20 % et taxes, est donc de 112 726,52 \$, soit 13,9 %.

Sur la base de cette analyse et des révisions effectuées, il est recommandé d'octroyer le contrat à 11631276 CANADA INC. / Enseignes ESM, seul soumissionnaire conforme.

#### Conformité de l'adjudicataire

Les vérifications requises ont été faites afin de valider que l'adjudicataire recommandé :

- N'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)
- N'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréa et n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant
- Détient un certificat de francisation en vigueur, délivré par l'Office québécois de la langue française

L'autorisation à contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise pour ce contrat, car celui-ci n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 998 375,12 \$, taxes incluses, comprend :

- Coût brut du contrat pour un montant de 767 980,86\$, taxes incluses
- Budget de contingences (20%) de 153 596,17\$, taxes incluses
- Budget d'incidences (10%) de 76 798,09\$, taxes incluses

Cette dépense est entièrement assumée par l'arrondissement de Lachine.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce projet contribue à l'atteinte de l'objectif « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ».

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de ce mandat permettra à l'arrondissement de Lachine d'informer et d'engager efficacement les citoyens et citoyennes de façon simplifiée et en temps réel.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : avril 2025

Période visée pour les travaux : été-automne 2025 Date de fin de contrat : au plus tard en décembre 2025

#### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Thi Mai Ha NGUYEN)				
Autre intervenant et sens de l'intervention	on			
Parties prenantes				
Lecture:				
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2025-03-24		
Isabelle LACHANCE conseiller(-ere) en planification	Ann TREMBLAY Directrice			
APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	APPROBATION D	DU DIRECTEUR DE SERVICE		
Andre HAMEL directeur(-trice) - arrondissement	Andre HAMEL directeur(-trice) -	- arrondissement		
Approuvé le :	Approuvé le :			



#### Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.06

2025/04/01 19:00

				Dos	sier	# : 12	257464	003
 			 _					

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement ,

Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Autorisation d'octroi de contributions financières à divers

organismes au montant total de 11 330 \$ taxes incluses, si

applicables

D'autoriser l'octroi de contributions financières aux organismes désignés ci-dessous au montant total de 11 330 \$, taxes incluses, si applicables;

Organisme	Projet	Montant
Conseil des Arts de Montréal	Gala du 39e Grand prix - achat de 2 billets	330 \$
Club de Patinage Artistique de Lachine	Une publicité dans la revue du gala annuel et achat de 2 billets VIP.	400 \$
Carrefour jeunesse-emploi de Marquette	Programme <i>Passeport pour</i> ma réussite	10 000 \$
L'Oeuvre Soupe Maison (Lachine)	Inscription d'une équipe de l'arrondissement de Lachine au 6e tournoi du député de Marquette qui aura lieu le samedi 10 mai 2025 (remis au dimanche 11 mai en cas de pluie)	600 \$
	Total	11 330 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Andre HAMEL	<b>Le</b> 2025-03-24 16:00
Signataire :		Andre HAMEL
		Directeur d'arrondissement Lachine, Bureau du directeur d'arrondissement



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1257464003

Unité administrative

Arrondissement Lachine, Bureau du directeur d'arrondissement,

responsable: Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Autorisation d'octroi de contributions financières à divers

organismes au montant total de 11 330 \$ taxes incluses, si

applicables

#### **CONTENU**

#### **CONTEXTE**

L'arrondissement de Lachine vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives ou scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#### **DESCRIPTION**

Les contributions financières serviront à financer les projets suivants :

Organisme	Projet	Montant
Conseil des Arts de Montréal	Gala du 39e Grand prix - achat de 2 billets	330 \$
Club de Patinage Artistique de Lachine	Une publicité dans la revue du gala annuel et achat de 2 billets VIP	400 \$
Carrefour jeunesse-emploi de Marquette	Programme <i>Passeport pour ma réussite</i>	10 000 \$
L'Oeuvre Soupe Maison (Lachine)	Inscription d'une équipe de l'arrondissement de Lachine au 6e tournoi du député de Marquette qui aura lieu le samedi 10 mai 2025 (remis au dimanche 11 mai en cas de pluie)	600 \$
	Total	11 330 \$

#### **JUSTIFICATION**

La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.
MONTRÉAL 2030
IMPACT(S) MAJEUR(S)
OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION
CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)
CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.
VALIDATION
Intervenant et sens de l'intervention
Certification de fonds : Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Faten TOUATI)
Autre intervenant et sens de l'intervention
Parties prenantes
Lecture :
RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2025-03-18

Andre HAMEL

Secrétaire de direction - directeur de premier Directeur d'arrondissement

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Geneviève HÉBERT

niveau



### Système de gestion des décisions des instances **RECOMMANDATION**

CA: 20.07 2025/04/01

19:00

	Dossier # : 1257131002
Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la reconnaissance de l'organisme OPÉRATION CULTURE ET FESTIVITÉS DE L'OUEST en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif pour la période du 1er avril 2025 au 31 décembre 2025 - Approuver la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et l'organisme OPÉRATION CULTURE ET FESTIVITÉS DE L'OUEST et octroyer une contribution financière au montant de 25 000 \$ taxes incluses pour l'organisation de l'événement Dame Festive 2025
L'OUEST en vertu de la Pol lucratif pour la période du D'approuver la convention l'organisme OPÉRATION CU D'octroyer une contribution OPÉRATION CULTURE ET FI Festive 2025;	nce de l'organisme OPÉRATION CULTURE ET FESTIVITÉS DE itique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non 1 <sup>er</sup> avril 2025 au 31 décembre 2025; entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et LTURE ET FESTIVITÉS DE L'OUEST; in financière au montant de 25 000 \$ taxes incluses à l'organisme ESTIVITÉS DE L'OUEST pour l'organisation de l'événement Dame onformément aux informations financières inscrites au dossier
Signé par Andre HAME	L <b>Le</b> 2025-03-24 15:59
Signataire :	Andre HAMEL
	Directeur d'arrondissement

Lachine, Bureau du directeur d'arrondissement



## Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1257131002

Unité administrative

Arrondissement Lachine, Bureau du directeur d'arrondissement,

Direction

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Approuver la reconnaissance de l'organisme OPÉRATION CULTURE

ET FESTIVITÉS DE L'OUEST en vertu de la Politique de

reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif

pour la période du 1er avril 2025 au 31 décembre 2025 -Approuver la convention entre la Ville de Montréal –

arrondissement de Lachine et l'organisme OPÉRATION CULTURE ET FESTIVITÉS DE L'OUEST et octroyer une contribution financière au montant de 25 000 \$ taxes incluses pour

l'organisation de l'événement Dame Festive 2025

#### CONTENU

#### CONTEXTE

À la suite de l'initiative d'un groupe de personnes intéressé par le développement de la culture et l'organisation d'événements que l'organisme à but non lucratif OPÉRATION CULTURE ET FESTIVITÉS DE L'OUEST a été créé. Des citoyens de Lachine y sont impliqués. L'organisme OPÉRATION CULTURE ET FESTIVITÉS DE L'OUEST existe depuis plus d'un an et peut donc être reconnu par l'arrondissement de Lachine en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes reconnus.

L'organisme a réalisé en 2024 dernier la première édition de Dame Festive, un festival alliant musique, arts et produits de micro brasseries et cidreries locales. Les organismes culturels et artistes de Lachine sont invités à y participer. La Société de développement commercial de la rue Notre-Dame à Lachine (SDC) collabore avec les organisateurs du festival. Dans la mesure où l'événement a lieu sur la rue Notre-Dame, l'expertise des deux organisations est tout à fait complémentaire. L'événement organisé en 2024 a connu un grand succès.

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#### CA24 19 0046 - 2024-03-11 (1247131002)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Opération culture et festivités de l'Ouest et octroi d'une contribution financière au montant de 25 000 \$ à titre de contribution financière pour l'organisation de l'événement Dame Festive

#### **DESCRIPTION**

La mission de Dame Festive est de créer un événement festif, audacieux, inclusif et impliqué dans sa communauté. Un événement permettant de créer des liens sociaux et d'offrir une expérience proposant à la fois des découvertes musicales et des échanges entre les citoyens du secteur dans un lieu témoignant de l'histoire industrielle du Canada moderne.

L'événement vise à faire rayonner les artistes émergents et les producteurs d'alcool du Québec.

L'événement se déroulera les 24 et 25 mai 2025 dans plusieurs lieux à proximité de la rue Notre-Dame, notamment la place publique du marché, au parc de la  $11^{\rm e}$  Avenue ainsi que dans trois ruelles transformées en galeries d'art.

#### **JUSTIFICATION**

Pour obtenir le soutien de l'arrondissement, un organisme à but non lucratif doit démontrer qu'il existe juridiquement, qu'il respecte les principes de vie démocratique, qu'il est établi sur le territoire, qu'il dessert principalement la clientèle lachinoise, qu'il œuvre dans l'un des champs de compétence de l'arrondissement en matière de culture, sports, loisirs et vie communautaire et que sa mission y est reliée ou en est complémentaire, ce qui déterminera dans quelle catégorie il se classe et donc quels soutiens pourront lui être dispensés. Il accepte d'adhérer aux différentes politiques adoptées par la Ville de Montréal.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement de Lachine a demandé aux organismes de soumettre annuellement des documents lui permettant de vérifier s'ils respectent les différents critères en vue de leur reconnaissance (charte, règlements généraux, procès-verbaux de la dernière assemblée générale des membres, états financiers et prévisions budgétaires, listes des membres et du conseil d'administration, rapport d'activités, ainsi que la réalisation d'au moins un sondage de satisfaction auprès de sa clientèle au cours de son cycle triennal de reconnaissance). Chaque année, la DCSLDS procède à la révision de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine et de la Politique de soutien aux événements publics. Ainsi, elle s'assure d'améliorer ses processus internes.

La DCSLDS recommande donc la reconnaissance de OPÉRATION CULTURE ET FESTIVITÉS DE L'OUEST pour la période du  $1^{\rm er}$  avril au décembre 2025. L'organisme est reconnu dans la catégorie H.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 25 000 \$ sera imputé dans la clé : 2410 0010000 301405 07289 61900 016491 0000 000000 000000 000000 000000

Demande d'achat: 862762

#### **MONTRÉAL 2030**

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le versement de cette subvention viendra soutenir la mission de l'organisme, qui contribue à la bonification de l'offre de services sur le territoire de l'arrondissement en conformité avec la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif* de l'arrondissement de Lachine

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'organisme bénéficiera du soutien des communications, comme prévu pour les organismes reconnus de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif* de Lachine.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'événement se tiendra les 24 et 25 mai 2025.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine, Direction des services administratifs et des projets urbains (Faten TOUATI)

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

#### Parties prenantes

Julie J PERRON, Lachine

Lecture:

Julie J PERRON, 16 mars 2025

#### RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2025-02-21

Ghislain DUFOUR

Commissaire - developpement economique Direction

Andre HAMEL
Directeur d'arrondissement

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie J PERRON
Directrice CLSDS



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.08

2025/04/01 19:00



Dossier #: 1254076003

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine, Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social, Division des sports\_loisirs et

développement social

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Approuver les conventions entre la Ville de Montréal -

arrondissement de Lachine et six (6) organismes désignés, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2029 et octroyer les contributions financières totalisant 700 776 \$ incluant les taxes si applicables, pour la réalisation des projets dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville

2024-2029)

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et six (6) organismes désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'entre eux;

D'octroyer une contribution financière au montant total de 700 776 \$, dans le cadre de la convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029) :

Organisme	Projet	Période	Montant
Concert'Action Lachine	59, Saint-Pierre: plus qu'un lieu, un moteur de changement pour le quartier!	1 <sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2029	116 000 \$
P'tite Maison de Saint-Pierre	Ensemble pour soutenir les familles de Lachine	1 <sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2029	212 000 \$
Fondation de la Visite	Ensemble, pour l'inclusion sociale des familles avec nouveau-né à Lachine	1 <sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2029	116 000 \$
Centre de loisirs de Lachine	Le camp de jour, un service inclusif pour tous !	1 <sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2029	112 880 \$

Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine	Prêt pour l'école – Une communauté unie pour ses tout-petits	1 <sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2029	114 896 \$
Action jeunesse de l'Ouest-de-l'île (AJOI)	TR Lachine	1 <sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026	29 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Agglomération.

Signé par	Andre HAMEL	<b>Le</b> 2025-03-26 13:58
Signataire :		Andre HAMEL
		Directeur d'arrondissement Lachine, Bureau du directeur d'arrondissement



#### Système de gestion des décisions des instances **SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** Dossier #:1254076003

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine, Direction de la culture des sports des loisirs et du

développement social, Division des sports\_loisirs et développement social

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Approuver les conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et

> six (6) organismes désignés, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2029 et octroyer les contributions financières totalisant 700 776 \$ incluant les taxes si applicables, pour la réalisation des projets dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-

2029)

#### CONTENU

#### **CONTEXTE**

Le 21 juin 2024, le gouvernement du Québec dévoilait son 4e plan d'Action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2024-2029 Mobiliser. Accompagner. Participer., où il s'engage à poursuivre et à bonifier les Alliances pour la solidarité. Les Alliances se déploient au moyen d'ententes qui visent à confier aux partenaires désignés la gestion d'une enveloppe provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales (FOIS) en vue d'un financement de projets. Ceux-ci peuvent intervenir à la fois sur les causes et les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

L'aide financière du MESS constitue un important levier financier pour le milieu communautaire, dont l'action vise le développement des potentiels individuels et collectifs et l'amélioration des conditions de vie et du tissu social. La contribution financière du MESS pour la période précédente 2018-2023 a permis de financer annuellement plus de 350 projets réalisés par 280 organismes. Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), les arrondissements et les villes liées ne font pas que soutenir financièrement les organismes communautaires, ils créent des liens et recourent à leur savoir-faire pour mieux cerner les enjeux sociaux de leurs milieux respectifs et envisager les meilleures actions sur le terrain.

La Ville a élaboré un Cadre de référence 2025-2029 Agir ensemble. Ce cadre, combiné avec le Plan d'action solidarité, équité et inclusion 2022-2025, permettent d'orienter l'action à mener par les partenaires et les bénéficiaires de la nouvelle convention. Le Cadre de référence 2025-2029 présente la vision et les objectifs communs ainsi que les mécanismes de mise en œuvre qui guideront les partenaires dans la planification et la réalisation des projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La vision proposée repose sur les valeurs de dignité, de tolérance, d'inclusion et d'égalité promues par la Charte montréalaise. La vision s'inscrit en continuité avec le plan stratégique Montréal 2030 de la Ville qui réaffirme son engagement en faveur des droits de la personne. Cette vision souligne l'importance d'assurer un accès équitable aux différents services et au soutien de la communauté pour lutter contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle oriente l'action en faveur du respect des droits et de la dignité des personnes pour ainsi assurer une meilleure cohésion sociale. Cela donne aussi la possibilité à chacun de développer son potentiel et de participer pleinement à la société.

La convention d'aide financière MESS-Ville remplace celle couvrant la période 2018-2023. Elle établit les modalités et conditions de versement de cette aide financière de 55 M\$. L'aide financière du MESS vise à soutenir financièrement des initiatives pouvant intervenir à la fois sur les causes et les conséquences de la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire de l'agglomération de Montréal et contribuer, dans le respect de l'autonomie des milieux, au développement de projets diversifiés, notamment sur les priorités nationales suivantes :

- la sécurité alimentaire;
- la prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale;
- la lutte contre les préjugés visant les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale;
- les réalités et les enjeux propres aux centres-villes, notamment, au regard de la situation de l'itinérance.

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#### CE24 2017 - 2024-12-11 (1245970002)

Autoriser la réception d'une aide financière totalisant 55 000 000 \$ provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS) pour lutter contre la pauvreté et l'Exclusion sociale dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité et de la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2029 / Approuver un projet de convention financière entre la ministre de la Solidarité et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette aide financière

#### CG24 0551 - 2024-10-24 (1248444001)

Approuver le projet d'avenant modifiant l'administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité intervenue entre la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal (CG24 0210), établissant les modalités et conditions d'octroi d'un premier versement de 5 M\$, pour la période se terminant le 31 octobre 2024

#### CG24 0210 - 2024-04-18 (1248444001)

Approuver la réception d'une somme de 11 M\$ confiée à la Ville de Montréal par la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire dans une perspective de transition entre les ententes administratives sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de cette enveloppe / Autoriser un budget additionnel de 11 M\$ équivalent pour les revenus et les dépenses au Service de la diversité et de l'inclusion sociale

#### CG19 0325 - 2019-06-20 (119377001)

Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées / Approuver un scénario permettant de ne pas réduire les budgets actuels des arrondissements et des villes liées pour les années 2020, 2021 et 2022 / Approuver l'application d'un seuil minimal de 15 000 \$ pour octroyer des fonds aux arrondissements et aux villes liées

#### CA24 19 0236 - 2024-09-03 (1244076009)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) et octroi d'une contribution financière au montant total de 53 836,88 \$

#### CA24 19 0139 - 2024-06-03 (1244076005)

Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et quatre organismes désignés dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) et octroi des contributions financières au montant total de 103 694 \$

#### CA23 19 0138 - 2023-06-05 (1234076010)

Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et quatre organismes désignés dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) et octroi des contributions financières au montant total de 103 694 \$

#### CA22 19 0062 - 2022-04-04 (1224076003)

Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et deux organismes désignés dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et octroi des contributions financières au montant total de 57 567 \$

#### CA21 19 0057 - 2021-04-06 (1214076002)

Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et cinq organismes désignés dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et octroi de contributions financières au montant total de 165 041 \$

#### **DESCRIPTION**

Suite à l'appel de projets Lachine - appel à projets Agir Ensemble 2025-2029, dans le cadre de la convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029), qui a été ouvert du 12 décembre 2024 au 14 février 2025, sept (7) organismes ont déposé au total sept demandes de soutien financier représentant la somme globale de 820 776 \$. Suite aux recommandations du comité de sélection qui a évalué les projets selon les critères déterminés dans la convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029), le budget disponible de 700 776 \$ a été réparti comme suit :

- Nom de l'organisme : Concert'Action Lachine;
- Nom du projet : 59, avenue Saint-Pierre : plus qu'un lieu, un moteur de changement pour le quartier!;
- Brève description du projet : Le financement permettra l'embauche de personnel au 59, avenue Saint-Pierre afin d'étendre les heures d'ouverture de l'installation de soir et de fin de semaine et ainsi permettre d'offrir l'accès aux citoyen.nes et les organismes du milieu souhaitant organiser des activités éducatives ou sociales liées à l'alimentation comme des cuisines collectives, des ateliers de compétences culinaires, des activités d'intégration, activités de littératie financière, etc;
- Montant de la contribution du MESS: 116 000 \$
- Nom de l'organisme : La P'tite Maison de Saint-Pierre;
- Nom du projet : Ensemble pour soutenir les familles de Lachine;
- Brève description du projet : Ensemble pour soutenir les familles de Lachine " est un projet qui vise à offrir un soutien aux familles vulnérables confrontées à plusieurs défis (isolement, barrière de la langue, faibles revenus, etc.) en mettant à leur disposition des ressources humaines formées. Le financement permettra entre-autre l'embauche de personnel afin de réserver des places en halte-garderie pour accompagner les enfants et les familles dans leurs besoins particuliers et d'organiser des groupes de discussions en français s'adressant aux familles confrontées à des difficultés socio-économiques. Il cible particulièrement celles qui font face à des barrières linguistiques, à un isolement social ou qui ont des enfants nécessitant un accompagnement spécialisé. Il s'attaque ainsi à des enjeux majeurs, notamment la faible participation citoyenne de ces familles, leur difficulté d'insertion sociale due à une maîtrise insuffisante du français, ainsi que le besoin d'un soutien adapté pour certains enfants.
- Montant de la contribution du MESS: 212 000 \$.
- Nom de l'organisme : Fondation de la Visite;
- Nom du projet : Ensemble, pour l'inclusion sociale des familles avec nouveau-né à Lachine;
- Brève description du projet : Un projet basé exclusivement sur la création d'un cercle social positif autour des familles avec nouveau-né et des femmes enceintes afin d'augmenter la capacité d'agir des familles et augmenter leur réseau social. Les activités seront déterminés par les familles elles-mêmes, voici quelques exemples: Cafés-rencontres pour parents (discussions et partages d'expériences), Ateliers de stimulation pour bébés (jeux d'éveil, comptines, massages pour bébés), Groupes de soutien thématiques (allaitement, sommeil du bébé, gestion du stress), Sorties familiales (1 sortie hivernale et 1 sortie estivale), Ateliers d'information sur leurs droits (en partenariat notamment avec le Comité Logement Lachine- Lasalle, le CLSC de Lachine et le CSAI Lachine). Le financement permettra directement l'embauche d'un parent-visiteur pour l'organisation et l'accompagnement des familles pour réaliser ces activités.
- Montant de la contribution du MESS: 116 000 \$.
- Nom de l'organisme : Centre de loisirs de Lachine;
- Nom du projet : Le camp de jour, un service inclusif pour tous !;
- Brève description du projet : Le projet vise à rendre le camp de jour, qui est un service essentiel, accessible aux clientèles vulnérables. Concrètement le projet permettra de financer l'embauche de cinq animateurs qui suivront une formation adaptée afin de mieux intervenir avec des jeunes vivant certains

défis. Le projet permettra d'offrir un maximum de semaines de camp aux enfants vulnérables, leur permettant de développer un sentiment d'appartenance, d'intégrer la clientèle vulnérable malgré les difficultés sociales, d'offrir un milieu encadré à ces jeunes, de faire participer les jeunes à des activités physique afin d'encourager les saines habitudes de vie, d'offrir deux collations santés par jour;

- Montant de la contribution du MESS: 112 880 \$.
- Nom de l'organisme : Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine;
- Nom du projet : Prêt pour l'école Une communauté unie pour ses tout-petits;
- Brève description du projet : Il s'agit de la création d'une structure de préparation et d'intégration au préscolaire pour les enfants vulnérables et en situation de précarité de Lachine et la mise en place de mécanismes de suivi pour soutenir les enfants et les familles dans cette étape charnière de leur développement (Formule de camp de préparation à la maternelle). Le financement permettra l'embauche de personnel (chargé de projet, animateurs) pour la réalisation de ces objectifs.;
- Montant de la contribution du MESS: 114 896 \$.
- Nom de l'organisme : Action jeunesse de l'Ouest-de-l'île (AJOI);
- Nom du projet : TR Lachine;
- Brève description du projet : Le projet TR Lachine, vise à établir et maintenir la présence d'un.e travailleur.euse de rue (TR) dans le secteur de Lachine (parcs, centre commerciaux, restaurants, alentours des écoles, rues, bus, etc.) afin d'offrir une présence dans les lieux ciblés et des services de prévention et d'intervention en travail de rue. L'organisme pourra ainsi référencer et créer des liens avec les jeunes dans les lieux publics et créer des partenariats afin de répondre aux besoins;
- Montant de la contribution du MESS: 29 000 \$.

#### **JUSTIFICATION**

Les projets sont complémentaires aux actions déployées sur le territoire et permettent de répondre à des problématiques précises et priorisées par le milieu ainsi que par l'Arrondissement.

Ces projets contribuent à réduire les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisent une intervention directe auprès des populations les plus vulnérabilisées et marginalisées.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomération .

La somme nécessaire à ce dossier, soit 700 776 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) et financée dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029). Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour les mêmes projets se résume comme suit :

		Sout	ien acc	cordé	Soutien recommandé	Soutien recommandé	Soutien recommandé	Soutien recommandé	Soutien au projet global
Organisme	Projet	2022- <b>23</b>	2023- <b>23</b>	2024- <b>25</b>	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	(%)
Concert'Action Lachine	59, Saint- Pierre: plus qu'un lieu, un moteur de changement pour le quartier!		N/A	N/A	29 000 \$	29 000 \$	29 000 \$	29 000 \$	

1	1	1		1				-	-
P'tite Maison	Ensemble	N/A	N/A	N/A	53 000 \$	53 000 \$	53 000 \$	53 000 \$	
de Saint-Pierre	pour								
	soutenir les								
	familles de								
	Lachine								
Fondation de	Ensemble,	N/A	N/A	N/A	29 000 \$	29 000 \$	29 000 \$	29 000 \$	
	pour	14//1	14//(	14//1	27000\$	2,000 \$	27 000 ψ	27000\$	
la visite	l'inclusion								
	sociale des								
	familles								
	avec								
	nouveau-né								
	à Lachine								
Centre de	Le camp de	N/A	N/A	N/A	28 220 \$	28 220 \$	28 220 \$	28 220 \$	
	jour, un								
	service								
	inclusif pour								
	tous!								
	Prêt pour	N/A	N/A	N/A	28 724 \$	28 724 \$	28 724 \$	28 724 \$	
pédiatrie	l'école – Une								
sociale	communauté								
communautaire	unie pour								
	ses tout-								
	petits								
Action	TR Lachine	N/A	N/A	N/A	29 000 \$				
jeunesse de		,							
l'Ouest-de-l'île									
(AJOI)									
(, 0 1)									

Clé budgétaire régulière (700 776 \$):1001.0014000.101579.05803.61900.016491.0000.003664.052132.00000.00000

Au montant de 700 776\$, il s'ajoute un montant disponible de 30 000\$ annuellement pour les années 2, 3 et 4 pour des projets ponctuels qui seront déterminés lors d'appels de projet annuels afin de répondre à des enjeux émergents.

DA: **864606** 

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de [Montréal 2030], des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout report de décision à la séance du conseil d'Arrondissement du 1er avril 2025 aurait un impact direct sur la réalisation des projets qui perdraient un mois d'action sur le terrain.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Deux protocoles de visibilité en annexe au projet de convention sont en vigueur et doivent être appliqués par l'organisme partenaire.

#### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet ou de chacun des projets.

#### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

#### Parties prenantes

Isabelle LÉPINE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture:

Isabelle LÉPINE, 18 mars 2025

#### RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2025-03-18

Luc F ROBILLARD

Conseiller en développement communautaire

Gabriel RENAUD

chef(fe) de division - sports loisirs et developpement social en arrondissement

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie J PERRON
Directrice CLSDS



#### Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.09

2025/04/01 19:00



Dossier # : 1256179008

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine, Direction de la culture\_des sports\_des

loisirs et du développement social, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Accorder une aide financière à neuf (9) organismes désignés

conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2025, pour un

montant total de 123 477,10 \$

D'accorder une aide financière au montant indiqué en regard de chacun des neuf (9) organismes désignés ci-dessous, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2025, pour un montant total de 123 477,10 \$:

ORGANISME		MONTANT
AVIRON LACHINE		2 275 \$
CLUB D'ATHLÉTISME DE LACHINE		4 200 \$
CLUB DE SOCCER DE LACHINE SC		15 375 \$
CURLING LACHINE CLUB INCORPORE		850 \$
CLUB GYMNITOURS DE LACHINE		25 000 \$
ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DE LACHINE INC.		4 125 \$
CENTRE RÉCRÉATIF DE LACHINE OUEST INC.		69 722,90 \$
L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE INC.		1 200 \$
UNION DES FAMILLES DE LACHINE	•	729,20 \$
	TOTAL	123 477,10 \$

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Andre HAMEL	<b>Le</b> 2025-03-28 09:38
Signataire :		Andre HAMEL
		Directeur d'arrondissement Lachine, Bureau du directeur d'arrondissement



#### Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1256179008

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine, Direction de la culture\_des sports\_des

loisirs et du développement social, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Accorder une aide financière à neuf (9) organismes désignés

conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux

organismes à but non lucratif, pour l'année 2025, pour un

montant total de 123 477,10 \$

#### CONTENU

#### **CONTEXTE**

Le 13 février 2017, le conseil d'arrondissement de Lachine a adopté une résolution approuvant une liste d'organismes reconnus pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019 en vertu de la nouvelle *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif* de l'arrondissement de Lachine. Cette reconnaissance leur accorde les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification.

Dans le cadre de cette politique, plusieurs programmes ont également été élaborés afin d'octroyer un soutien financier aux organismes admissibles. Ce soutien a pour objectif d'assurer le maintien d'une offre de service de qualité en matière de sport, d'activité physique accessible et de culture diversifiée au profit de la population lachinoise afin de permettre à chacun de pratiquer son sport favori, de rester physiquement actif ou de participer et de découvrir une nouvelle forme d'art.

Le 2 décembre 2019, l'arrondissement de Lachine a procédé à la reconduction de la reconnaissance à 76 organismes pour une durée de trois (3) ans.

Le 6 février 2023, l'arrondissement de Lachine a procédé à la reconnaissance de 77 organismes pour une durée de trois (3) ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025).

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#### CA24 19 0324 - 2024-12-02 (1246179009)

Octroyer une aide financière à quatorze (14) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2024, pour un montant total de 51 232,50 \$

#### CA24 19 0289 - 2024-11-04 (1246179008)

Octroyer une aide financière à onze (11) organismes désignés conformément à la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif*, pour l'année 2024, pour un montant total de 63 450 \$

CA24 19 0265 - 2024-10-07 (1246179006)

Octroi d'une aide financière à huit (8) organismes désignés conformément à la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif*, pour l'année 2024, pour un montant total de 42 257,50 \$

#### CA24 19 0210 - 2024-08-05 (1246179005)

Octroi d'une aide financière aux deux (2) organismes désignés, soit le CLUB GYMNITOURS DE LACHINE (25 000 \$) et le CERCLE DES FERMIÈRES DE LACHINE (850 \$), conformément à la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif,* pour l'année 2024, pour un montant total de 25 850 \$

#### DESCRIPTION

L'actualisation de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine et ses programmes permettent de répondre à de nouveaux besoins, tout en assurant une répartition juste et équitable des ressources en lien avec les priorités de l'arrondissement : les jeunes et les clientèles vulnérables, la sécurité urbaine, le développement durable, le dynamisme associatif, le bénévolat et l'intégration interculturelle. Ainsi, on s'assure de déployer une offre de services variée et accessible répondant aux besoins de la population dans l'ensemble du territoire.

#### **JUSTIFICATION**

Par leur offre de service spécifique, variée et professionnelle, les organismes apportent une contribution unique à l'ensemble de la population de Lachine. Ils répondent adéquatement aux critères municipaux de qualité, de diversité et d'accessibilité. Il est possible de consulter, dans chacun des documents des organismes partenaires, leur offre de service, leur plan d'action et/ou leur programmation.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

2410 0010000 301405 05803 61900 016491 0000 000000 000000 00000 000000 : 729,20 \$ (organismes communautaires)

2410 0010000 301405 07289 61900 016491 0000 000000 000000 00000 000000 : \$ (organismes culturels)

2410 0010000 301405 07189 61900 016490 0000 000000 000000 00000 00000 : 122 747,90

(organismes sportifs)

AVIRON LACHINE DA: 860627

CLUB D'ATHLÉTISME DE LACHINE DA : 860632 CLUB DE SOCCER DE LACHINE SC DA : 860638 CURLING LACHINE CLUB INCORPORE DA : 860649

ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DE LACHINE INC. DA: 862243

CLUB GYMNITOURS DE LACHINE DA : 862257 UNION DES FAMILLES DE LACHINE DA : 862334 L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE INC. DA : 862608

CENTRE RÉCRÉATIF DE LACHINE OUEST INC. DA: 865430

ORGANI SME	MONTANT
AVIRON LACHINE	2 275 \$
CLUB D'ATHLÉTISME DE LACHINE	4 200 \$
CLUB DE SOCCER DE LACHINE SC	15 375 \$
CURLING LACHINE CLUB INCORPORE	850 \$

UNION DES FAMILLES DE LACHINE	729,20 \$
ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DE	4 125 \$
LACHINE INC.	
CENTRE RÉCRÉATIF DE LACHINE OUEST INC.	69 722,90 \$
L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE INC.	1 200 \$
CLUB GYMNITOURS DE LACHINE	25 000 \$

#### **MONTRÉAL 2030**

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le versement de cette subvention viendra soutenir la mission des organismes, qui contribuent à la bonification de l'offre de services sur le territoire de l'arrondissement en conformité avec la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif* de l'arrondissement de Lachine.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Selon la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif* de l'arrondissement de Lachine.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant	et sens de	l'intervention

# Certification de fonds : Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Faten TOUATI) Autre intervenant et sens de l'intervention Parties prenantes Lecture :

ENDOSSÉ PAR

Le: 2025-03-04

Gabriel RENAUD chef(fe) de division - sports loisirs et developpement social en arrondissement

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie J PERRON
Directrice CLSDS



## Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.10 2025/04/01 19:00

Dossier #: 1259215001 Unité administrative Arrondissement Lachine, Direction des travaux publics, Division responsable: des études techniques Niveau décisionnel Conseil d'arrondissement proposé: Charte montréalaise des Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux droits et responsabilités équipements collectifs Projet: Objet: Accorder contrat à Constructions CivilTek Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection du drainage et de la structure de la Maison de la culture de l'arrondissement de Lachine, au montant de 703 641,26 \$, taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 879 551,57 \$, taxes incluses (contrat: 703 641,26 \$ + contingences: 140 728,25 \$ + incidences : 35 182,06 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2502 - Huit (8) soumissionnaires D'accorder à Constructions CivilTek Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réfection du drainage et de la structure de la Maison de la culture de l'arrondissement de Lachine, au prix de sa soumission, soit une somme maximale de 703 641,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2502 - 08 soumissionnaires; D'autoriser, à cet effet, une dépense de 703 641,26 \$, taxes incluses; D'autoriser une dépense de 140 728,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences; D'autoriser une dépense de 35 182,06 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences; D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Signé par Le Signataire:

> Andre HAMEL directeur(-trice) - arrondissement Lachine, Bureau du directeur d'arrondissement



#### Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

**PROJET** 

IDENTIFICATION Dossier # :1259215001

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine, Direction des travaux publics, Division

des études techniques

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

droits et

responsabilités :

Charte montréalaise des Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux

équipements collectifs

Projet:

Objet: Accorder contrat à Constructions CivilTek Inc., plus bas

> soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection du drainage et de la structure de la Maison de la culture de

l'arrondissement de Lachine, au montant de 703 641,26 \$, taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 879 551,57 \$, taxes incluses (contrat: 703 641,26 \$ + contingences: 140 728,25 \$ + incidences : 35 182,06 \$) - Appel d'offres public

numéro LAC-PUB-2502 - Huit (8) soumissionnaires

#### CONTENU

#### **CONTEXTE**

L'entrepôt du complexe culturel Guy-Descary Lachine encore appelé la Maison de la culture Lachine a été bâtie vers 1860 et fait partie aujourd'hui des trois (3) bâtiments que comptent ce Complexe Culturel. En plus d'abriter une salle d'exposition et une salle de spectacle, ses locaux sont parfois utilisés par des locations privés (mariages) et par divers organismes. Représentative des entrepôts et bâtiments industriels construits avant 1870, avec ses murs massifs en pierre percés de quelques fenêtres en bois à petits carreaux, il est un bâtiment culturel primordial pour l'arrondissement de Lachine. De nombreux travaux de maintien d'actifs sont requis pour le garder en bon état. L'Entrepôt est relié à la Vieille Brasserie à l'est, par un tunnel éclairé de lumière naturelle provenant de deux grands puits de lumière. À l'ouest une passerelle vitrée connecte L'Entrepôt à la Maison du Brasseur, construite en 1862. Pour maintenir l'Entrepôt dans un bon état physique et fonctionnelle, la Division des études techniques a mis en place un plan d'action visant des interventions importantes pour maintenir l'intégrité structurale du bâtiment.

Les travaux consistent notamment à l'installation d'un système de drainage permanent à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment, à la réfection de la structure porteuse au Rez-dechaussée incluant le remplacement d'un linteau. À la suite des travaux d'excavation visant l'installation du système de drainage à l'extérieur, le rejointoiement de la maçonnerie de moellons sera effectué. L'installation et la mise en place d'un puisard de drainage sanitaire ou pluvial incluant la fourniture et l'installation des pompes submersibles, des accessoires de plomberie et le raccordement électrique requis pour le bon fonctionnement des installations.

Les contingences de ce contrat ont été établies à 20 % à cause des incertitudes liées aux travaux d'excavations à proximité d'une fondation en maçonnerie de moellons qui a subie

d'importantes infiltration d'eau capable de fragiliser sa structure. Ce montant sert aussi à prévoir certains travaux supplémentaires qui pourraient être nécessaires tels que l'imperméabilisation de la dite fondation (mise en place d'une membrane, d'un crépis, de panneaux drainant et ou d'isolants rigides) et la gestions des sols contaminés dont les quantités n'ont pas été prises en compte dans le formulaire de soumission.

Les incidences de ce contrat ont été établies à 5 % du montant total soumis.

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

2022-07-04 (1542647)

Bon de commande pour réaliser une inspection visuelle des structures à l'entrepôt situé dans l'arrondissement de Lachine. Le montant s'élève à 1 250,00 \$, hors taxes.

2024-06-24 (1245509002)

Octroi d'un contrat gré à gré à STP ING INC., pour des services professionnels en structure et génie civil à l'Entrepôt à l'arrondissement de Lachine, au montant total de 78 010,54 \$, taxes incluses (contrat : 67 835,25 \$, + contingences : 10 175,29 \$) - Demande de prix auprès de guatre fournisseurs

2024-11-04 (1245518001)

Accorder un contrat à BEAUPRÉ MICHAUD ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES S.E.N.C.R.L., pour des services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réalisation de divers travaux dans les bâtiments de l'Entrepôt et de la Maison du Brasseur à l'arrondissement de Lachine, pour une période de 4 ans - Dépense totale de 818 719,74 \$, toutes taxes incluses (contrat: 676 627,88 \$ + contingences: 67 662,79 \$ + incidences 74 429,07 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2413 - Deux (2) soumissionnaires

#### DESCRIPTION

Le 22 Janvier 2025, un appel d'offre public pour l'exécution des travaux de réfection du système de drainage et de la structure de la Maison de la culture (LAC-PUB-2502) a été lancé. Au total, un délai de 51 jours calendriers a été accordé aux soumissionnaires pour le dépôt de leurs soumissions. L'ouverture des offres a été effectuée le 13 mars 2025.

Ci-après la liste des addenda publiés dans le cadre de cet appel d'offre :

Addenda 1 : 3 pages avec ajout du formulaire de soumission en version Excel, publié le 29 janvier 2025;

Addenda 2 : 5 pages, publié le 30 janvier 2025 modifiant la liste de rappel;

Addenda 3 : 10 pages incluant des réponses aux questions et l'addenda S-01 pour la modification des plans en structure, publié le 13 février 2025;

Addenda 4 : 33 pages incluant l'ajout de l'étude géotechnique publié le 14 février 2025;

Addenda 5 : 9 pages avec report de la date d'ouverture de soumission au 26 février 2025 publié le 17 février 2025;

Addenda 6 : 9 pages publié le 21 février 2025 relatif aux réponses aux questions et la modification des plans de la mécanique;

Addenda 7 : 2 pages, publié le 24 février 2025, en réponse aux questions des soumissionnaires:

Addenda 8 : 9 pages modifiant le formulaire de soumission et le gabarit d'étiquette de retour avec report de la date d'ouverture de soumission au 06 mars 2025, publié le 24 février 2025;

Addenda 9 : 9 pages modifiant le formulaire de soumission et le gabarit d'étiquette de retour avec report de la date d'ouverture de soumission au 13 mars 2025, publié le 03 mars 2025;

Addenda 10 : 2 pages, publié le 06 mars 2025, modifie le délai de réalisation et la

date de début des travaux.

Les addenda 3, 4, 5, 6 et 7 ont un impact sur le coût des travaux. La multiplicité des addenda publiés et la plupart des dates de report pour l'ouverture des soumissions est dû au délai de réponse aux questions des soumissionnaires par le concepteur et à la complexité des interventions, lesquelles requièrent plus de détails pour l'obtention d'un prix de soumission juste et équitable.

La dépense totale projetée de 879 551,57 \$ , toutes taxes incluses se décompose comme suit :

- Octroi du contrat taxes incluses de 703 641,26 \$;
- Contingences estimée à 20% incluant les taxes de 140 728,25 \$;
- Incidences estimées à 5% incluant les taxes de 35 182,06 \$.

Sans s'y limiter, le mandat comprend les interventions suivantes:

- · La préparation du site;
- Les travaux de démolition et de protection de l'existant;
- Les travaux d'excavation et de gestion hors site des sols contaminés en vue de l'installation d'un système de drainage à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment;
- La fourniture et l'installation d'un puisard ainsi que des équipements / accessoires de drainage dans le cadre des travaux de plomberie;
- Le rejointoiement de la maçonnerie en moellon du mur de fondation ainsi que le remplacement d'un linteau déficient;
- Les travaux de fourniture et d'installation d'armature, d'acier et de bétonnage;
- Le démantèlement et le conditionnement des poutres, colonnes et chapiteaux en bois existant;
- La fourniture et le raccordement électrique des installations;
- Les travaux d'aménagement extérieur de surfaces;
- Le nettoyage et la remise en état du site
- Tous autres travaux dont les spécifications et la description sont indiquées aux plans et devis des documents contractuels.

#### **JUSTIFICATION**

Quinze (15) entrepreneurs ont pris le cahier des charges dont huit (8) firmes ont déposé une soumission. Les soumissions sont valides pendant une période de 90 jours calendriers suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 10 juin 2025.

Après l'analyse de conformité, je recommande la plus basse soumission conforme reçue est celle de la compagnie Construction CivilTek Inc.

Le tableau des résultats ci-dessous résume la liste des soumissionnaires ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par la firme STP ING INC. et le montant de l'octroi.

Soumissions conformes	Prix soumis (Taxes incluses)	Autres (contingeances + variation de quantités) taxes incluses	TOTAL (Taxes incluses)
GROUPE CELEB INC.	893 355,75 \$		893 355,75 \$

XO CONSTRUCTION INC.	765		765
	963,45 \$		963,45 \$
CONSTRUCTION JG-LESSARD & FILS	927		927
INC.	273,38 \$		273,38 \$
LE GROUPE ST-LAMBERT	890		890
	651,54 \$	ć	551,54 \$
GILCA INC	1 083		1 083
	396,11 \$		396,11 \$
IMPERIAL ENTREPRENEUR GENERAL	786		786
INC.	554,44 \$	ŗ	554,44 \$
PROVOCA INC	757		757
	110,38 \$	•	110,38 \$
CONSTRUCTION CIVILTEK INC.	703		703
	641,26 \$	6	541,26 \$
Écart entre la plus basse conforme et			-146 462,04 \$
la dernière estimation (\$)			
(la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et			-17,23%
la dernière estimation (%)			
((la plus basse conforme -			
estimation) / estimation) x 100			
Écart entre la deuxième plus basse et			53
la plus basse (\$)			469,12 \$
(la deuxième plus basse – la plus basse)			
, '			7.4004
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			7,60%
((la deuxième plus basse – la plus			
basse) / la plus basse) x 100			
20000,a piao 20000, x 100			

L'estimation a été évaluée par la firme STP ING INC. adjudicatrice du mandat de conception des plans et devis.

La plus basse soumission conforme est inférieure à la dernière estimation du concepteur des plans et devis d'un montant de 146 462,04\$ correspondant a un écart de 17,23%, représentant une opportunité pour l'arrondissement. Cette différence significative serait certainement due à la surestimation du concepteur sur les travaux spécialisés tel que la plomberie et la mécanique, qui connaît de plus en plus des difficultés en terme de ressources professionnels et à la surchauffe liée à l'acquisition des équipements de ses disciplines. De même, les travaux tels que l'excavation à proximité d'une fondation ancienne, le rejointoiement du mur de fondation en maçonnerie de moellon ainsi que le démantèlement et la conservation des colonnes, poutres et chapiteaux en bois après les avoir évidé présentent plusieurs incertitudes que seuls les entrepreneurs spécialisés sont capables d'estimer avec précision.

L'écart entre la deuxième plus basse soumission et la plus basse soumission s'élève à 7,60 %, ce qui représente une différence acceptable si l'on considère les spécificités du mandat.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et ni sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

L'autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics n'est pas requise dans le cadre du présent projet.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des travaux de 879 551,57 \$ , taxes incluses, inclut les travaux contingents et les incidences.

Le montant des contingences est de 140 728,25 \$, taxes incluses. Le montant des incidences est de 35 182,06 \$, taxes incluses.

La dépense totale projetée du projet sera financée par le programme triennal d'investissement des bâtiments.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'octroi du contrat soit reporté ou refusé, l'arrondissement de Lachine ne pourra réaliser l'ensemble des travaux ci-dessus indiqués, ce qui pourrait affecter grandement la sécurité des usagers du fait de la présence d'humidité excessive dans les locaux et le développement des contaminants pouvant impacter la santé des usagers. Également l'état défaillant des composantes structurales telles que les colonnes et les poutres en bois est susceptible de porter atteinte à l'intégrité structurale du bâtiment lequel requiert une intervention immédiate. Également, ces travaux sont un préalable pour la mise au norme du bâtiment dont les travaux sont prévus pour être réalisés en 2026 et en 2027 ainsi que la mise à niveau de l'entrepôt par le service de la culture prévue en 2028

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera mis en place auprès des organismes et des personnes utilisant la Maison de la culture (Entrepôt) en collaboration avec la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Lachine

#### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat : Avril 2025;
- Réunion de démarrage : Avril 2025;
- Début des travaux de construction : juin 2025;
- Fin des travaux de construction : novembre 2025.

#### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

#### VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

#### Parties prenantes

Faten TOUATI, Lachine

Lecture:

**RESPONSABLE DU DOSSIER** 

Irenée HOUNGUEVOU FINAGNON ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2025-03-28

Georgeta HAPAU Chef(fe) de section - circulation arrondissement

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Moris Alexei MARKARIAN directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Andre HAMEL directeur(-trice) - arrondissement

Approuvé le : Approuvé le :



Signataire:

## Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.11 2025/04/01 19:00

Dossier #: 1258725003 Unité administrative Arrondissement Lachine, Direction des travaux publics, Division responsable: des études techniques Niveau décisionnel Conseil d'arrondissement proposé: Projet: Objet: Accorder un contrat à CONSTRUCTION URBEX INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'aménagement au parc des Soeurs de Sainte-Anne dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 2 172 183,18 \$, taxes incluses (contrat: 1 670 910,14 \$ + contingences: 334 182,03 \$ + incidences 167 091,01 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2503 - Quatre (4) soumissionnaires D'accorder un contrat à CONSTRUCTION URBEX INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'aménagement au parc des Soeurs de Sainte-Anne dans l'arrondissement de Lachine, au prix de sa soumission, soit au montant de 1 670 910,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2503; D'autoriser, à cet effet, une dépense de 1 670 910,14 \$, taxes inclues; D'autoriser une dépense de 334 182,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences; D'autoriser une dépense de 167 091,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences et de frais accessoires, le cas échéant; De procéder à l'évaluation de rendement de la firme CONSTRUCTION URBEX INC.; D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-03-28 12:09

> directeur(-trice) - arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

Andre HAMEL



## Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1258725003

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine, Direction des travaux publics, Division

des études techniques

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Accorder un contrat à CONSTRUCTION URBEX INC., plus bas

soumissionnaire conforme, pour des travaux d'aménagement au parc des Soeurs de Sainte-Anne dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 2 172 183,18 \$, taxes incluses (contrat : 1 670 910,14 \$ + contingences : 334 182,03 \$ + incidences 167 091,01 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-

PUB-2503 - Quatre (4) soumissionnaires

#### CONTENU

#### **CONTEXTE**

Le présent sommaire vise l'octroi d'un contrat pour l'aménagement d'un nouveau parc sur le site des Sœurs de Sainte-Anne à l'arrondissement de Lachine.

Un avis a été affiché sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) du 19 février au 20 mars 2025. La durée de publication a été de 28 jours. La soumission est valide pendant 90 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au mercredi 18 juin 2025. L'ouverture des soumissions a été effectuée le 20 mars 2025.

Les questions ou commentaires ont requis cinq addenda pendant l'appel d'offre.

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#### CA24 19 0007 - 2024-02-05 (1238725002)

Octroi d'un contrat gré à gré à Merlicht inc. pour des services professionnels en muséographie dans le cadre de l'aménagement du nouveau parc situé sur le terrain des Sœurs de Sainte-Anne de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 113 480,01 \$, taxes incluses (contrat : 107 480,01 \$ + contingences : 6 000 \$) - Demande de prix auprès de quatre (4) fournisseurs

#### CA23 19 0305 - 2023-12-04 (1238725004)

Octroi d'un contrat à ARCHITECTURE EVOQ INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement d'un nouveau parc avec jardins communautaires à l'arrondissement de Lachine, et approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et ARCHITECTURE EVOQ INC., et autorisation d'une dépense totale de 362 999,59 \$, taxes incluses (contrat : 234 193,28 \$ + contingences : 46 838,66 \$ + incidences : 81 967,65 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2316 - Quatre (4) soumissionnaires

#### DESCRIPTION

L'aménagement du nouveau parc des Soeurs de Sainte-Anne inclut de façon non-limitative :

- de nouveaux jardins communautaires clôturés;
- des jardins collectifs;
- un pavillon de jardin pouvant accueillir 50 personnes;
- des dispositifs de muséographie évoquant le vécu des Soeurs sur la ferme Saint-Joachim;
- l'installation de l'éclairage et de l'électricité;
- de nouvelles plantations (arbres, arbustes, vivaces)
- l'installation d'un système de gestion des eaux pluviales (infra-verte), lequel permettra au parc de recueillir les eaux du secteur adjacent pour de courtes périodes lors de pluies exceptionnelles;
- l'installation d'une pompe à eau pour enfants et d'une zone de jeu avec sable;
- du mobilier urbain.

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise CONSTRUCTION URBEX INC. plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 670 910,14 \$ toutes taxes incluses, et à autoriser une dépense totale 2 172 183,18 \$ (contingences 20 % et incidences de 10 %) pour ces travaux d'aménagement - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2503.

#### **JUSTIFICATION**

À la fin du processus d'appel d'offres, quatre (4) soumissionnaires ont déposé une soumission, dont un non conforme, sur quinze (15) preneurs du cahier des charges. Un pourcentage de 27% des preneurs du cahier des charges ont donc déposé une soumission. Après analyse, trois (3) soumissionnaires ont été déclarés conformes et CONSTRUCTION URBEX INC. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Le tableau des résultats ci-dessous résume la liste des soumissionnaires ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation et le montant de l'octroi.

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
CONSTRUCTION URBEX INC.	1 670 910,14 \$		1 670 910,14 \$
SAHO CONSTRUCTION INC	2 166 750,20 \$		2 166 750,20 \$
AXE CONSTRUCTION INC.	2 727 494,44 \$		2 727 494,44 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 809 226,71 \$		1 809 226,71 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)  Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-138 316,57 \$
((la plus basse conforme – estima	tion) / estimation)	x 100	8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)  Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)		495 840,06 \$	
((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100		23%	

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et la dernière estimation réalisée (-138

316,57 \$ \$) est de -8 % (soit de -138 316,57 \$, taxes incluses). Cet écart peut s'expliquer par le coût moins important de certains items au bordereau.

Bien que le prix soumis de certains items au bordereau sont plus élevés que l'estimation, d'autres items présentent un coût inférieur au prix estimé.

La firme CONSTRUCTION URBEX INC., n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et elle n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal. La licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) n'a pas de restrictions pour la firme CONSTRUCTION URBEX INC. et elle n'est pas rendue non-conforme en vertu du *Règlement sur la gestion contractuelle*.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de ce contrat est de 2 172 183,18 \$, taxes incluses, ou 1 983 492,77 \$ net de ristournes, incluant un montant de 334 182,03 \$, taxes incluses pour les contingences et de 167 091,01 \$, taxes incluses pour les incidences.

La dépense totale se répartit comme suit :

·	•				
DESCRIPTION	SGPMRS (PRVPL)	Service de l'eau (PEV)	BTER	ARRONDI SSEMENT (PDI)	COÛT TOTAL DU PROJET
Contrat	451 193,71 \$	198 600 \$	200 000 \$	821 116,43 \$	1 670 910,14 \$
Contingences	0 \$	0 \$	0 \$	334 182,03 \$	334 182,03 \$
incidences	0 \$	0 \$	0 \$	167 091,01 \$	167 091,01 \$
Total taxes incluses	451 193,71 \$	198 600 \$	200 000 \$	1 322 389,47 \$	2 172 183,18 \$
Total net des ristournes	412 000 \$	181 348,27 \$	182 626,66 \$	1 207 517,85 \$	1 983 492,77 \$

Le montant de 412 000\$ \$ net de ristournes sera assumé par le Programme de réfection et verdissement des parcs locaux (PRVPL) du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et financé via le règlement d'emprunt de compétence locale no 23-002.

Le budget net de ristournes requis de 1 983 492,77 \$ pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2025-2034 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de dollars) :

Projet investi (net de ristourne)	2025	2026	2027	Total
34375 - Programme de réfection et de verdissement des	412 \$	0	0	412 \$
parcs locaux				
18300 - Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques -Service de l'eau	181 \$	0	0	181 \$
32517 - Programme de réaménagement de parcs anciens - Arrondissement	1 207 \$	0	0	1 207 \$
76013 - Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics - SUM	183 \$	0	0	183 \$
Total net ristourne	1 983 \$			
Subvention RNCAN	(130 \$)			
Subvention PEV	(181 \$)			
Total net ristourne incluant subventions	1 672 \$			

La Direction de la gestion des actifs du Service de l'eau autorise un financement des travaux prévus pour un montant maximal de 198 600 \$ (taxes incluses), le tout conformément à l'entente de réalisation ci-jointe.

Pour votre information, le numéro SIMON ouvert par le Service des finances est: 203881 et le numéro SP Investi est: 2518300005.

Le numéro du règlement d'emprunt est : 22-026 (Local) .

Le dossier a été validé avec le BTER pour l'utilisation du programme de subvention PEV pour le volet: Adaptation face aux impacts des changements climatiques.

La dépense de gestion des eaux pluviales de 181K \$ est subventionnée à 100 % par le programme PEV, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 0 \$.

La dépense de plantation d'arbres de 259K \$ est subventionnée à 50 % par le programme Ressources naturelles Canada (RNCAN3), ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 130K \$.

Le budget net de ristournes requis de 1 207 517,85 \$ pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2025-2034.

# **MONTRÉAL 2030**

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030.

Les priorités pour lesquelles le dossier contribue sont les suivantes :

- Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision;
- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'octroi du contrat soit reporté ou refusé, l'arrondissement de Lachine ne pourra pas procéder à l'installation des dispositifs de muséographie lors des travaux d'aménagement du parc en 2025.

# **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera élaboré par la Division des communications de l'arrondissement de Lachine.

# **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : avril 2025;

Début du mandat : avril 2025;Fin des travaux : novembre 2025.

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine, Direction des services administratifs et des projets urbains (Faten TOUATI)

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Mohand Ou Achou LAOUCHE)

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : / gdd\_eau-environnement@ville.montreal.qc.ca; Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Thi Mai Ha NGUYEN) / gdd\_eau-environnement@ville.montreal.qc.ca; Certification de fonds : / gdd\_eau-environnement@ville.montreal.qc.ca; Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-Antoine PAUL) / gdd\_eau-environnement@ville.montreal.qc.ca

# Parties prenantes

Sidney RIBAUX, Direction générale
Daniel DA SILVA, Direction générale
Stéphane BROSSAULT, Service de l'eau
Anna CHKADOVA, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports
Severine HEYMANS, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports
Ikram ABDELJELIL, Service de l'eau

Lecture :

Ikram ABDELJELIL, 27 mars 2025

## RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josee DUMAIS Architecte paysagiste **ENDOSSÉ PAR** Le : 2025-03-26

Anara DE AZEVEDO Cheffe de division par intérim - Études Techniques

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Moris Alexei MARKARIAN directeur(-trice) - travaux publics en

arrondissement



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 30.01

2025/04/01 19:00



	Dossier # : 1251633002
Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	- Daddition de comptes Déception de la liste de mouvement du
Objet :	Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvement du personnel pour la période du 20 février au 19 mars 2025

De recevoir la liste de mouvement du personnel pour la période du 20 février au 19 mars 2025, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

Signé par	Andre HAMEL	<b>Le</b> 2025-03-19 16:23	
Signataire :		Andre HAMEL	
Signataire .		AIIGIETIANILL	
		directeur(-trice) - arrondissement	

Lachine, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1251633002

Unité administrative

Arrondissement Lachine, Bureau du directeur d'arrondissement,

Direction

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvement du

personnel pour la période du 20 février au 19 mars 2025

#### CONTENU

#### CONTEXTE

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement de Lachine procèdent à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du conseil d'arrondissement, afin d'informer les élus des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

# CA25 19 0039 - 2024-03-03 (1251633001)

Reddition de compte - Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du pour la période du 22 janvier au 19 février 2025.

#### CA25 19 0014 - 2024-02-03 (1245094001)

Reddition de compte - Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du pour la période du 21 novembre 2024 au 21 janvier 2025.

# DESCRIPTION

La liste en pièce jointe informe le conseil d'arrondissement des mouvements du personnel de l'arrondissement pour la période du 20 février au 19 mars 2025, le tout conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employé (RCA08-19002).

# **JUSTIFICATION**

ASPECT(S) FINANCIER(S)

# **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

# **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

# **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

# **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervention	on	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2025-03-19

# Josée PAQUETTE

Technicienne en ressources humaines Direction des partenaires d'affaires RH Service des ressources humaines et des Communications Annie AUDETTE Chef(fe) de division - partenaires d'affaires des ressources humaines



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 30.02

2025/04/01 19:00



	Dossier # : 1257865003
<b>Unité administrative</b> responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et materielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 28 février 2025

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise des cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du  $1^{\rm er}$  au 28 février 2025.

Signé par	Andre HAMEL	<b>Le</b> 2025-03-24 10:22	
Signataire :		Andre HAMEL	
		Directeur d'arrondissement	

Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1257865003

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et

materielles

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Reddition de comptes - Listes des achats effectués par

l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 28 février 2025

#### CONTENU

#### **CONTEXTE**

Dépôt des listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande approuvés en vertu du Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCAO8-19002), ainsi que des virements de crédit effectués pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2025. Toutes ces dépenses font référence au budget de fonctionnement (BF) et au budget décennal d'immobilisation (PDI).

Le fonctionnaire ou l'employé qui accorde une autorisation de dépenses l'indique dans un rapport qu'il transmet au conseil à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant l'autorisation.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

## CA25 19 0040 - 2025-03-03 (1257865002)

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2025

# CA25 19 0015 - 2025-02-03 (1257865001)

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du  $1^{er}$  novembre au 31 décembre 2024

# CA24 19 0332 - 2024-12-02 (1247865012)

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du  $\mathbf{1}^{\text{er}}$  au 31 octobre 2024

# DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes quatre (4) listes pour approbation, soit une liste des achats effectués par carte de crédit, une liste des bons de commande,

une liste des factures non associées à un bon de commande (budget de fonctionnement), ainsi qu'une liste des virements de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2025.

**Cartes de crédit Visa** : tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit au cours de la période du  $1^{er}$  au 28 février 2025.

Bons de commande : tous les achats faits par un bon de commande au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2025.

**Liste des factures non associées à un bon de commande** : liste des dépenses par fournisseur effectuées au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2025.

Cette liste comprend des achats de moins de 1 000 \$ pour lesquels aucun bon de commande n'a été émis. Cependant, certaines exceptions doivent être mentionnées :

- Achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture;
- Paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite de montant;
- Cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement;
- · Contributions financières.

**Virement de crédit**: cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2025. L'autorisation des virements de crédit est déléguée à l'article 21 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

**JUSTIFICATION** 

ASPECT(S) FINANCIER(S)

**MONTRÉAL 2030** 

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION** 

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)** 

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

# VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention
Parties prenantes
Lecture :

# RESPONSABLE DU DOSSIER

Thi Mai Ha NGUYEN Conseillère en gestion des ressources financières et matérielles **ENDOSSÉ PAR** Le : 2025-03-21

Sincheng PHOU Cheffe de division-Ressources financières et matérielles



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 30.03

2025/04/01 19:00

	Dossier # : 1255815003
Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs e des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt séance tenante des bilans annuels 2024 des quatre (4) commissions permanentes du conseil d'arrondissement de Lachine

Conformément à l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes* (LRQ c. C-19). prendre acte du dépôt, séance tenante, de l'ensemble des bilans des quatre commissions permanentes de l'arrondissement de Lachine, pour l'année 2024.

Signé par	Andre HAMEL	<b>Le</b> 2025-03-26 13:47
Signataire :		Andre HAMEL
		directeur(-trice) - arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1255815003

Unité administrative

rative Arrondissement Lachine, Direction des services administratifs et

des projets urbains, Secrétariat d'arrondissement

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Dépôt séance tenante des bilans annuels 2024 des quatre (4)

commissions permanentes du conseil d'arrondissement de Lachine

#### CONTENU

#### CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement a créé, lors de sa séance ordinaire du 6 février 2023 (CA23 19 0020), quatre (4) commissions permanentes auxquelles il a confié la surveillance de l'administration ou l'administration des affaires, et auxquelles il a nommé à la présidence les élu.e.s suivants :

Conformément aux paragraphes 3 et 4 de l'article 70 de la Loi sur les cités et villes , (LRQ c. C-19) : « Les commissions rendent compte de leurs travaux et de leurs décisions au moyen de rapports signés par leur président, ou par la majorité des membres qui les composent. », et « Nul rapport d'une commission nommée en vertu du présent article n'a d'effet s'il n'est ratifié ou adopté par le conseil. »

- Commission Transition écologique et Mobilité : Younes Boukala
- Commission Développement et mise en valeur du Territoire : Micheline Rouleau
- Commission Vie active, Inclusion et Culture : Michèle Flannery
- Commission Services de proximité : Vicki Grondin

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#### CA24 19 0031 - 2024-02-05 (1248073003)

Dépôt séance tenante des bilans annuels 2023 des quatre (4) commissions permanentes du conseil d'arrondissement de Lachine

# CA23 19 0236 - 2023-09-05 (1236739005)

Prendre acte du dépôt des bilans de mi-année des quatre (4) commissions permanentes du conseil d'arrondissement de Lachine

#### CA23 19 0005 - 2023-02-06 (1239221002)

Adoption de la Planification stratégique 2023-2028 de l'arrondissement de Lachine

#### CA23 19 0020 - 2023-02-06 (1239221001)

Création de quatre (4) commissions du conseil d'arrondissement de Lachine et nomination des membres permanents

#### DESCRIPTION

Conformément aux paragraphes 3 et 4 de l'article 70 de la Loi sur les cités et villes , LRQ c. C-19 : « Les commissions rendent compte de leurs travaux et de leurs décisions au moyen de rapports signés par leur président, ou par la majorité des membres qui les composent. », et « Nul rapport d'une commission nommée en vertu du présent article n'a d'effet s'il n'est ratifié ou adopté par le conseil. »

Le quatre commissions permanentes du conseil d'arrondissement de Lachine déposent, séance tenante, l'ensemble de leurs bilans pour l'année 2024.

#### **JUSTIFICATION**

Se conformer à la loi. Ratifier et donner effet aux décisions prises par les commissions permanentes du conseil d'arrondissement de Lachine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

**MONTRÉAL 2030** 

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION** 

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)** 

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

# VALIDATION Intervenant et sens de l'intervention Autre intervenant et sens de l'intervention Parties prenantes Lecture :

# RESPONSABLE DU DOSSIER

Jolie CHIZUNGU Analyste de dossiers **ENDOSSÉ PAR** Le : 2025-03-26

Fredy Enrique ALZATE POSADA secretaire d'arrondissement



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 30.04

2025/04/01 19:00

	Dossier # : 125617900
Unité administra responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décision proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	- -
Objet :	Approuver le retrait de la reconnaissance de l'organisme Conseil Régional des personnes Âgées Italo-Canadiennes - CRAIC (Club de l'Âge d'or L'Annunziata) de l'arrondissement de Lachine en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine
Âgées Italo-Cana Lachine en vertu	it de la reconnaissance de l'organisme Conseil Régional des personnes nnes - CRAIC (Club de l'Âge d'or L'Annunziata) de l'arrondissement de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non sement de Lachine.
<b>Signé par</b> A	e HAMEL <b>Le</b> 2025-03-25 14:56
Signataire :	Andre HAMEL
	Directeur d'arrondissement Lachine, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1256179009

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine, Direction de la culture\_des sports\_des

loisirs et du développement social, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Approuver le retrait de la reconnaissance de l'organisme Conseil

Régional des personnes Âgées Italo-Canadiennes - CRAIC (Club de l'Âge d'or L'Annunziata) de l'arrondissement de Lachine en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine

#### **CONTENU**

#### **CONTEXTE**

L'arrondissement de Lachine partage certaines de ses responsabilités avec plusieurs organismes et partenaires œuvrant sur son territoire afin de maintenir une offre de services diversifiée et accessible en matière de sports, loisirs, culture et vie communautaire ainsi que les champs d'activités relevant de sa compétence. En raison du nombre important d'organismes œuvrant sur le territoire lachinois, et ce, dans le souci de répartir équitablement les ressources permettant de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission et en conformité avec les recommandations du vérificateur général, l'arrondissement s'est doté d'une Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

# 2023-02-06 - CA23 19 0021 (1223550010)

Approuver la reconnaissance des organismes à but non lucratif en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025 et de leur accorder les différents soutiens offerts en vertu de leur classification, selon la liste soumise au sommaire décisionnel.

#### **DESCRIPTION**

Conseil Régional des personnes Âgées Italo-Canadiennes - CRAIC (Club de l'Âge d'or L'Annunziata) de Lachine a complété un processus de reconnaissance le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et a été admis dans la catégorie G - Activités adultes et aînés. Pour maintenir leur reconnaissance, les organismes reconnus doivent remettre à chaque année un ensemble de documents administratifs. Toutefois, l'organisme Conseil Régional des personnes Âgées Italo-Canadiennes - CRAIC (Club de l'Âge d'or L'Annunziata) de Lachine nous a signifié sa décision de ne plus être reconnu par l'arrondissement de Lachine dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif. Voir en annexe la résolution du conseil d'administration à cet effet.

#### JUSTIFICATION

Conseil Régional des personnes Âgées Italo-Canadiennes - CRAIC (Club de l'Âge d'or L'Annunziata) de Lachine a communiqué sa volonté de se retirer du processus de maintien de reconnaissance de l'arrondissement de Lachine en raison d'un manque de membres ainsi que d'absence de volontaires prêt à prendre la relève au conseil d'administration suite à la fin du mandat du président sortant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

# **MONTRÉAL 2030**

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le retrait de la reconnaissance de Conseil Régional des personnes Âgées Italo-Canadiennes - CRAIC (Club de l'Âge d'or L'Annunziata) de Lachine soustrait l'obligation de l'organisme à transmettre ses documents à jour pour le maintien de sa reconnaissance. Conséquemment, nous allons retirer ce groupe de nos listes. Il n'aura donc plus droit aux services et soutien prévus à la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Lachine.

# **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

# **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION
Intervenant et sens de l'intervention
Autre intervenant et sens de l'intervention
Parties prenantes
Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

**ENDOSSÉ PAR** 

Le: 2025-03-04

James Edouard Ted COX chef(fe) de section - sports, loisirs, developpement social (arrondissement)

Gabriel RENAUD chef de division - sports loisirs et developpement social en arrondissement

# APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie J PERRON
Directrice CLSDS



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 30.05 2025/04/01



Dossier	#	1256901003	2
DUSSICI	77	123070100	,

19:00

Unité administrative	Arro
responsable :	loisi

Arrondissement Lachine, Direction de la culture\_des sports\_des

loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel proposé :

Comité exécutif

Projet: -

Objet : Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de

Montréal en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) afin

de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de

Lachine, d'une subvention d'un montant total de 5 000 \$ dans le cadre du « Programme de subventions et de contributions de catégorie générale de Parcs Canada ». Autoriser l'augmentation de la dotation du budget de 2025 de l'Arrondissement de Lachine d'un montant additionnel de 5 000 \$ à la suite de l'encaissement

de ce montant

Il est recommandé au conseil d'arrondissement de Lachine :

De demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Lachine, d'une subvention d'un montant total de 5 000 \$ dans le cadre du « Programme de subventions et de contributions de catégorie générale de Parcs Canada »;

Il est recommandé au comité exécutif :

D'autoriser l'augmentation de la dotation du budget de 2025 de l'arrondissement de Lachine d'un montant additionnel de 5 000 \$ à la suite de l'encaissement de ce montant;

D'imputer cette somme conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signe par	Andre HAMEL	<b>Le</b> 2025-03-24 08:55	
Signataire :		Andre HAMEL	
		Directeur d'arrondissement	

Lachine, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1256901003

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine , Direction de la culture\_des sports\_des

loisirs et du développement social, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet: -

Objet : Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de

Montréal en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de Lachine, d'une subvention d'un montant total de 5 000 \$ dans le cadre du « Programme de subventions et de contributions de catégorie générale de Parcs Canada ». Autoriser l'augmentation de la dotation du budget de 2025 de l'Arrondissement de Lachine d'un montant additionnel de 5 000 \$ à la suite de l'encaissement de

ce montant

#### CONTENU

#### CONTEXTE

L'Arrondissement souhaite commémorer le 200<sup>e</sup> anniversaire du Canal-de-Lachine en proposant une programmation patrimoniale, culturelle et de loisir, durant la fin de semaine du 13 et 14 septembre 2025, sur la promenade du Père-Marquette, pour les citoyennes et citoyens de notre communauté, les amateurs d'histoire et de patrimoine de l'agglomération montréalaise ainsi que les visiteurs intéressés par cette célébration commémorative.

L'agence Parcs Canada souhaite accorder une subvention de 5 000 \$ à l'arrondissement de Lachine pour la mise en oeuvre de ce projet Célébration du 200<sup>e</sup> anniversaire du Canal-de-Lachine, dans le cadre de leur programme de subventions et de contributions de catégorie générale. Le Programme de contributions de catégorie générale (PCCG) de Parcs Canada est un instrument de financement établi afin de fournir des fonds au moyen de paiements de transfert aux bénéficiaires admissibles qui, en raison de leur expertise ou de leur compétence, sont les mieux positionnés pour réaliser certaines activités ou certains résultats en particulier.

Un accord de subvention GC-2930 entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et Parcs Canada a été approuvé, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 3 mars 2025, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Lachine, d'une subvention d'un montant total de 5 000 \$ dans le cadre du « Programme de subventions et de contributions de catégorie générale de Parcs Canada »

En vertu des exigences dudit décret, l'Arrondissement a transmis une copie certifiée conforme de la résolution adoptée par le conseil d'arrondissement pour autoriser la conclusion d'une telle entente à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, après la signature de l'accord de subvention, et dans laquelle le conseil a confirmé que cet accord respecte le dispositif du présent décret, n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre

l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA25 190041 - 3 mars 2025 - Approuver l'ACCORD DE SUBVENTION - GC-2930 entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Parcs Canada afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Lachine, d'une subvention d'un montant total de 5 000 \$ dans le cadre du « Programme de subventions et de contributions de catégorie générale de Parcs Canada »

#### **DESCRIPTION**

Ce dossier vise à demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Lachine, d'une subvention d'un montant total de 5 000 \$ de l'agence Parcs Canada, dans le cadre du programme de subventions et de contributions de catégorie générale, et à augmenter le budget de 2025 de l'arrondissement de Lachine d'un montant additionnel.

#### **JUSTIFICATION**

Le montant de 5 000 \$ financera partiellement des activités prévues pour commémorer le 200<sup>e</sup> anniversaire du Canal-de-Lachine.

Il est demandé d'autoriser l'augmentation de la dotation du budget de 2025 de l'arrondissement de Lachine d'un montant additionnel de 5 000 \$ et d'informer la Trésorière de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 144 de *la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), de la modification du budget de l'Arrondissement de 2025 afin que ce montant soit reflété au budget de la Ville.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le programme d'aide financière Le Programme de contributions de catégorie générale (PCCG) de Parcs Canada de l'agence Parcs Canda finance une partie de la programmation de cette commémoration pour un montant total de 5 000 \$.

# **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte de la vision de Montréal 2030 en célébrant son histoire et sa culture.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

# **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Plan de communication à l'été 2025.

# **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALI	DATI	ON

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine, Direction des services administratifs et des projets urbains (Faten TOUATI)

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Carlos Arturo CASTANEDA RIVERA)

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

## Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis Xavier SHEITOYAN Agent culturel ENDOSSÉ PAR

Le: 2025-03-16

Julie J PERRON
Directrice CSLDS



# Système de gestion des décisions des instances **RECOMMANDATION**

CA: 30.06

2025/04/01 19:00



Dossie	≥r #	. 1	1255	41	200	<b>04</b>
DUSSIG	<i>-</i> 1 $\pi$		1200	<b>T</b> I	20	$\boldsymbol{\neg}$

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine, Direction des services administratifs et

des projets urbains, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Modifier la résolution CA24 19 0183 autorisant la signature d'une

convention de bail avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour l'occupation du domaine hydrique et des terres de l'État dans le cadre de l'exploitation de la marina située derrière le 3051, boulevard Saint-Joseph afin d'inclure dans la résolution le nom de Ann Tremblay ou son remplaçant comme personne

autorisée à signer ladite convention de bail

De modifier la résolution CA24 19 0183 autorisant la signature d'une convention de bail avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de La Faune et des Parcs (MELCCFP) pour l'occupation du domaine hydrique et des terres de l'État dans le cadre de l'exploitation de la marina située derrière le 3051, boulevard Saint-Joseph afin d'inclure dans la résolution le nom de Ann Tremblay ou son remplaçant comme personne autorisée à signer ladite convention de bail avec le MELCCFP pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par	Andre HAMEL	<b>Le</b> 2025-03-26 13:47	
Signataire :		Andre HAMEL	
		directeur(-trice) - arrondissement	

Lachine, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1255412004

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine, Direction des services administratifs et

des projets urbains, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Modifier la résolution CA24 19 0183 autorisant la signature d'une

convention de bail avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour l'occupation du domaine hydrique et des terres de l'État dans le cadre de l'exploitation de la marina située derrière le 3051, boulevard Saint-Joseph afin d'inclure dans la résolution le nom de Ann Tremblay ou son remplaçant comme personne

autorisée à signer ladite convention de bail

## CONTENU

#### CONTEXTE

La Direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) du Québec a fait parvenir un avis de non renouvellement du bail 9091-60 à l'arrondissement de Lachine le 3 novembre 2023. Cet avis stipulait que le bail de la petite marina de Lachine (situé derrière le 3051, boulevard Saint-Joseph), signé en 1990, était échu et ne pouvait faire l'objet d'une reconduction, la durée maximale permise par la loi pour ce type de contrat étant de 25 ans. Un nouveau bail devra être conclu afin de régulariser l'occupation exercée sur le domaine hydrique et les terres du domaine de l'État.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

## 2024-07-02 - CA24 190183 (1245412005)

Autoriser la signature d'une convention de bail à intervenir avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour l'occupation exercée sur le domaine hydrique et les terres de l'État dans le cadre de l'exploitation de la marina située derrière le 3051, boulevard Saint-Joseph

# DESCRIPTION

Avant de soumettre et discuter d'un nouveau projet de bail, le MELCCFP exige une résolution du conseil d'arrondissement qui :

- autorise un représentant à signer un nouveau bail;
- confirme que les lieux loués seront utilisés à des fins de marina.

Le présent dossier décisionnel vise à modifier la résolution CA24 190183 afin d'y inclure le nom de Ann Tremblay ou son remplaçant comme personne autorisée à signer ladite convention de bail.

#### **JUSTIFICATION**

La petite marina est toujours exploitée par l'arrondissement de Lachine pour la location de quais. Une convention de bail est nécessaire pour régulariser l'occupation et la résolution doit inclure le nom de la personne autorisée à la signer.

# ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucune intervention financière n'est nécessaire dans ce dossier.

# **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

# **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

# **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Obtention d'un projet de bail de la part du MELCCP et signature du bail final : printemps 2025

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

# VALIDATION Intervenant et sens de l'intervention Autre intervenant et sens de l'intervention Parties prenantes Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LACHANCE conseiller(-ere) en planification

Ann TREMBLAY

Directrice

**ENDOSSÉ PAR** 

Le: 2025-03-26



Signé par

Signataire:

Andre HAMEL

# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 30.07

2025/04/01 19:00

Dossier #: 1258673002



Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques	
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement	
Projet :	-	
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant les aménagements requis pour l'implantation de nouveaux arrêts d'autobus dans l'arrondissement de Lachine sur le boulevard Saint-Joseph aux intersections 51e, 53e et 56e Avenues. Projet découlant de la refonte initiée par la STM	
D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la <i>Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec</i> (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant les aménagements requis pour l'implantation de nouveaux arrêts d'autobus dans l'arrondissement de Lachine sur le boulevard Saint-Joseph aux intersections 51 <sup>e</sup> , 53 <sup>e</sup> et 56 <sup>e</sup> avenues. Projet découlant de la refonte initiée par la Société de transport de Montréal (STM).		

**Le** 2025-02-26 15:37

directeur(-trice) - arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

Andre HAMEL



IDENTIFICATION Dossier #:1258673002

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine, Direction des travaux publics, Division

des études techniques

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la

> Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant les aménagements requis pour l'implantation de nouveaux arrêts d'autobus dans l'arrondissement de Lachine sur le boulevard Saint-Joseph aux intersections 51e, 53e et 56e

Avenues. Projet découlant de la refonte initiée par la STM

## **CONTENU**

#### CONTEXTE

La Société de transport de Montréal (STM) a procédé à une refonte des lignes d'autobus au mois d'août 2024 sur le territoire de Lachine. La ligne d'autobus 191 a été remplacée par la 198, avec un trajet modifié. Parmi ces modifications, notons que l'autobus prend dorénavant le boulevard Saint-Joseph entre les 48<sup>e</sup> et 56<sup>e</sup> Avenues, au lieu de la rue René-Huguet.

Cette modification requiert la construction de segments de trottoir sur le côté sud du boulevard Saint-Joseph, aux emplacements des nouveaux arrêts d'autobus, soit à la 48e, la 51e, la 53e et la 56e. La modification à la 48e sera prise en charge par un autre projet à venir, mais les trois autres segments seront construits par l'arrondissement en 2025. Le détail de chaque segment sera bonifié en discutant avec la STM, surtout pour les besoins en dalles d'abribus, et la voirie pour assurer un déneigement adéquat.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#### DESCRIPTION

Suite à la refonte de la STM, dans l'arrondissement de Lachine sur le boulevard Saint-Joseph aux intersections 51e, 53e et 56e Avenues, des arrêts d'autobus ont été implantés. Ces arrêts se retrouvaient sur le terre-plein et sans trottoirs sécuritaires aux abords. Pour assurer la sécurité des citoyens et répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite, l'arrondissement de Lachine a initié ce projet pour construire les aménagements qui sont requis à cet effet.

#### **JUSTIFICATION**

Lien avec les politiques, programmes et priorités de l'arrondissement 2025. Ce dossier permet à l'arrondissement de répondre à ses engagements envers les citoyens en termes

d'amélioration des infrastructures collectives. Aussi, l'arrondissement de Lachine s'assure de la pérennité et de la sécurité de ses infrastructures de mobilité.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement à 100 % du projet est à la charge du SUM.

L'enveloppe budgétaire pour la réalisation des travaux est estimée à 194 000,00 \$, net de ristournes.

## **MONTRÉAL 2030**

Tel que présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 :

- Section A Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins, étant donné qu'un des résultats attendus par la sécurisation des trottoirs et bordures est de permettre l'amélioration de la qualité de vie des résidentes et résidents de ce secteur de l'arrondissement;
- Section C Agir sur les enjeux d'accessibilité universelle pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle, les aînées, les enfants, etc. de l'arrondissement, en accord avec la section C de la grille d'analyse Montréal 2030, et ce, par la réalisation de nouvelles rampes d'accès universel avec des plaques podotactiles aux intersections des tronçons visés.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre de service ne serait pas acceptée, le projet sera reporté en 2026.

# **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une procédure de communication sera établie lors de la réalisation des travaux afin d'aviser les citoyens et de réduire les impacts des travaux.

# **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier par le CM

- Lancement de l'appel d'offres public pour travaux de construction en juillet 2025
- Réalisation des travaux en automne 2025.

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

# Parties prenantes

Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité Camille TROUDE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture:

Camille TROUDE, 25 février 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2025-02-25

Ahcene AHBAB ingenieur(e)

Anara DE AZEVEDO chef(fe) de division - etudes techniques en arrondissement

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Moris Alexei MARKARIAN directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 30.08

2025/04/01 19:00



		Dossier # : 1257274004
Unité administresponsable :	trative	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décision proposé :	onnel	Conseil d'arrondissement
Projet :		-
Objet :		Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de sécurisation aux abords de l'école Jardin- des-Saintes-Anges , dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) pour l'année 2025
Montréal, méta prenne en cha aux abords de	<i>ropole du Que</i> rge la concep l'école Jardin	, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la <i>Charte de la Ville de ébec</i> (RLRQ, chapitre C-11.4) que l'arrondissement de Lachine stion, la coordination et la réalisation de travaux de sécurisation des-Saintes-Anges, dossier SUM_LAC25-0973, dans le cadre on aux abords des écoles (PSAÉ) pour l'année 2025.
Signé par	Andre HAMEI	<b>Le</b> 2025-03-28 09:30
Signataire :		Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1257274004

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine, Direction des travaux publics, Division

des études techniques

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la

Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de sécurisation aux abords de l'école Jardin- des-Saintes-Anges, dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des

écoles (PSAÉ) pour l'année 2025

#### CONTENU

#### **CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) de la Ville de Montréal, l'arrondissement de Lachine a reçu une réponse favorable pour le dossier de l'école primaire Jardin- des-Saintes-Anges et le projet a été ajouté sur la liste retenue pour une réalisation en 2025, numéro SUM-LAC25-0973.

Le projet vise de sécuriser davantage les déplacement des piétons et de mieux encadrer la circulation véhiculaire dans le secteur. Un concept d'aménagement préliminaire est fourni par le Service d'Urbanisme et De la Mobilité (SUM) afin d'orienter le développement du projet. Le concept préliminaire prévoit

- l'amendement d'une intersection surélevée et des saillies à l'intersection Saint-Louis/12<sup>e</sup> Avenue
- l'ajoute d'avancées des trottoirs à l'intersection Saint-Louis/13<sup>e</sup> Avenue
- l'élargissement du trottoir à 2 mètres sur la rue Saint-Louis devant l'école.

Le projet qui sera réalisé fait partie du réseau artériel administratif de la Ville de Montréal dont la compétence relève du conseil municipal. Il est donc proposé d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement effectue les travaux associés aux réaménagements du réseau artériel retenus dans le cadre du Programme de sécurisation autour des écoles (PSAÉ) pour l'année 2025 sur le territoire de l'arrondissement de Lachine.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#### CM25 0309 - 2025-03-17 (1257889001)

Accepter les offres de services d'arrondissements de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues faisant partie du réseau routier artériel administratif de la Ville, d'aménagements cyclables prévus au réseau cyclable projeté de l'agglomération de Montréal et la sécurisation d'aménagements de lieux fréquentés par les

jeunes, les familles ou les personnes âgées prévus pour l'année 2025, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

#### DESCRIPTION

Voici une brève descriptions des travaux visés :

- L'aménagement de saillies;
- La révision et la mise aux normes de la signalisation dans le secteur;
- L'aménagement d'une intersection surélevée et des saillies à l'intersection Saint-Louis/12<sup>e</sup> Avenue.
- Installation de bordure et des bollards pour délimiter le stationnement et protéger les piétons sur le trottoir;
- L'élargissement du trottoir à 2 m sur la rue Saint-Louis, devant l'école.

Les saillies de trottoir permettront aux piétons de traverser la chaussée plus rapidement, ce qui facilitera le travail du brigadier et améliorera la visibilité des piétons aux intersections.

#### JUSTIFICATION

Les interventions proposées visent à favoriser un aménagement plus sécuritaire dans le secteur.

Ce projet contribuera à l'atteindre des objectifs du programme vision zéro.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux décrits ci-dessus seront financés par la Direction de la mobilité dans le cadre du PSAÉ.

Une enveloppe de 580 000 \$, taxes incluses, est réservée par le Service de l'urbanisme et de la Mobilité (SUM) pour les travaux de conception et infrastructures dans le cadre du programme - Vision Zéro (investi 59071) : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation.

#### **MONTRÉAL 2030**

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'arrondissement n'offre pas la prise en charge du projet visés par le présent sommaire pour le conseil d'arrondissement du mois d'avril, leur réalisation par l'arrondissement ne serait pas possible en 2025.

# **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une procédure de communication sera établie lors de la réalisation des travaux afin d'aviser les citoyens et de réduire les impacts des travaux.

# **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conception: Avril mai 2025

• Travaux : Juillet - août 2025

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

#### **ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

# Parties prenantes

Camille TROUDE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture:

Camille TROUDE, 28 mars 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Garo TAMAMIAN ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2025-03-26

Anara DE AZEVEDO chef(fe) de division - etudes techniques en arrondissement

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Moris Alexei MARKARIAN directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.01 2025/04/01 19:00



Dossier	#	. 1	125	7204	100	12
DOSSIEL	<i>TT</i>		$\mathbf{Z}$	1 ZU-	+00	, ,

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Adoption - Règlement numéro 2404-29 modifiant le Règlement

numéro R-2404-15 portant sur la circulation afin de régulariser les infractions concernant le remorquage des véhicules situés sur des terrains privés, de préciser les interdictions de

stationner aux véhicules et camions ayant un PNBV de 4500 kg et plus et d'ajuster certaines autres dispositions connexes

D'adopter le *Règlement numéro 2404-29 modifiant le Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation* afin de régulariser les infractions concernant le remorquage des véhicules situés sur des terrains privés, de préciser les interdictions de stationner aux véhicules et camions ayant un PNBV de 4500 kg et plus et d'ajuster certaines autres dispositions connexes.

Signé par	Andre HAMEL	<b>Le</b> 2025-02-25 14:06	
Signataire :		Andre HAMEL	
		Directeur d'arrondissement	

Directeur d'arrondissement Lachine, Bureau du directeur d'arrondissement



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1257204002

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine, Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Adoption - Règlement numéro 2404-29 modifiant le Règlement

numéro R-2404-15 portant sur la circulation afin de régulariser les infractions concernant le remorquage des véhicules situés sur des terrains privés, de préciser les interdictions de stationner aux

véhicules et camions ayant un PNBV de 4500 kg et plus et

d'ajuster certaines autres dispositions connexes

### CONTENU

### CONTEXTE

À la suite de l'adoption du Règlement modifiant le *Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux arrondissement* (02-002) afin de déléguer à tous les arrondissements le pouvoir d'adopter la réglementation relative au stationnement de tout véhicule sur un terrain sans l'autorisation du propriétaire ou de l'occupant du terrain, l'arrondissement de Lachine va réintroduire une disposition à cet effet dans le Règlement local portant sur la circulation (R-2404-15).

Le présent sommaire décisionnel vise donc à modifier le règlement local afin de prévoir une infraction quant au stationnement d'un véhicule routier sur un terrain privé, sans l'autorisation du propriétaire, de préciser les interdictions de stationner aux véhicules et camions ayant un PNBV de 4500 kg et plus et d'ajuster certaines autres dispositions connexes (définition, distance d'une borne-fontaine, véhicule abandonné, etc.) .

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### 2024-12-17 - CM24 1494 (1248480008)

Adopter - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) afin de déléguer à tous les arrondissements le pouvoir d'adopter la réglementation relative au stationnement de tout véhicule sur un terrain sans l'autorisation du propriétaire ou de l'occupant du terrain

# 2023-04-03 - CA19 23 0081 (1237204001)

Adoption - Règlement numéro 2404-27 modifiant le Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation afin d'abroger les dispositions visant le remorquage des véhicules et l'interdiction de stationner un véhicule sur un terrain privé dont la compétence relève de l'agglomération de Montréal

### DESCRIPTION

Comme précisé dans le sommaire décisionnel numéro 1248480008 de la Ville, « cette délégation permet aux arrondissements de modifier leur réglementation relative à la circulation et au stationnement afin de prévoir une infraction liée au stationnement sur les

terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant, rendant par le fait même possible le remorquage des véhicules en infraction par l'application du *Règlement sur le remorquage des véhicules* (RCG 19-004).

Toutefois, il est à noter que la délégation aux arrondissements ne vise pas le pouvoir d'appliquer la réglementation relative au stationnement sur un terrain privé sans l'autorisation du propriétaire ou de l'occupant du terrain, mais seulement le pouvoir de l'adopter. En effet, conformément à l'entente de gestion liant la Ville de Montréal à l'Agence de mobilité durable, cette dernière est responsable de l'application des règlements sur la circulation et le stationnement en vigueur sur le territoire de la Ville et de tout règlement les modifiant. Cette société paramunicipale est également responsable de la délivrance des constats d'infraction à ces règlements.

Le projet de Règlement 2404-29 comporte d'autres modifications :

- ajustement de certaines définitions : camion, arrêt interdit, stationnement, ensemble de véhicules routiers, livraison locale, véhicule automobile, véhicule de promenade, véhicule d'urgence, véhicule-outil;
- interdiction pour un conducteur d'effectuer une manoeuvre de marche arrière sur une distance de plus de 30 m et en empiétant sur une intersection;
- interdiction de circuler dans une ruelle à seule fin de passer d'une rue à une autre;
- interdiction de stationner sur un terrain privé, soit dans un parc de stationnement auquel le public a accès sur invitation expresse ou tacite et obligatoirement qu'un panneau de signalisation soit installé à chacun des accès au terrain conformément au Règlement sur le remorquage des véhicules de l'Agglomération de Montréal;
- réduction de la distance minimale de dégagement pour stationner un véhicule d'une bornefontaine, soit de 5 m à 3 m;
- augmentation du nombre d'heures nécessaire pour considérer qu'un véhicule est abandonné, soit de 48 heures à 72 heures;
- précision sur le pouvoir de faire déplacer un véhicule abandonné, soit à un endroit prédéterminé par l'autorité compétente;
- ajout de critères pour considérer un véhicule comme abandonné :
  - a) l'autorité compétente doit constater elle-même que le véhicule est sur les lieux depuis au moins soixante-douze (72) heures;
  - b) aucun véhicule ne peut être remorqué le jour même de l'appel sauf si l'autorité compétente a préalablement aperçu le véhicule lors d'une patrouille ou d'une quelconque façon;
  - c) l'autorité compétente doit démontrer avoir fait des démarches exhaustives et détaillées pour tenter de retracer le propriétaire du véhicule.
- retrait du terme « véhicules lourds » par la nouvelle définition du mot «camion», soit le titre suivant : Interdiction de stationner des véhicules ou camions dont le poids nominal brut du véhicule (PNBV) de 4 500 kg ou plus;
- remplacement du terme « véhicule de commerce de plus de quatre (4) roues » par le terme « s'il s'agit d'un camion utilisé à des fins commerciales ou industrielles ou d'un véhicule- outil, sauf le temps nécessaire pour effectuer la livraison locale, pour y prendre ou y livrer un bien, y fournir un service ou y exécuter un travail ;
- abrogation du terme « véhicule de ferme » et ajout afin de préciser que tout genre de

véhicule qui n'est pas attaché en tout temps à un véhicule remorqueur.

- ajustement du libellé des types d'infraction visant les articles 6.14 et 8.23 et ajout du type d'infraction suivant : « Article 6.38 Ruelle (pour passer d'une rue à une autre rue) et des amandes minimale de 25 \$ et maximale de 50 \$.

À titre informatif, le projet de règlement numéro 2404-29 accompagne le présent sommaire décisionnel.

### **JUSTIFICATION**

L'adoption par le conseil d'arrondissement du *Règlement portant sur la circulation* (R2404-15) afin d'interdire le stationnement sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant du terrain permettra, le cas échéant, que les véhicules stationnés sans le consentement du propriétaire soient remorqués par les autorités compétentes en application du *Règlement sur le remorquage des véhicules* (RCG 19-004). L'ensemble des autres modifications proposées par le projet de règlement numéro 2404-29 sur la circulation permettra à l'autorité compétente incluant les policiers, d'intervenir dorénavant pour certaines infractions visant le stationnement et la circulation des véhicules sur le territoire.

# ASPECT(S) FINANCIER(S)

# **MONTRÉAL 2030**

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette délégation de pouvoir, les arrondissements ne peuvent pas modifier leur réglementation afin d'interdire le stationnement sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire. L'absence d'une telle disposition dans la réglementation des arrondissements rend impossible le remorquage des véhicules stationnés sur un terrain privé sans le consentement du propriétaire en application du *Règlement sur le remorquage des véhicules* (RCG 19-004).

# **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

# **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Entrée en vigueur du règlement à compter de la date de sa publication. Suivant cette délégation de pouvoir aux conseils d'arrondissement, l'arrondissement de Lachine peut modifier sa réglementation pour interdire le stationnement sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant.

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

### Intervenant et sens de l'intervention

### Autre intervenant et sens de l'intervention

# Parties prenantes

Laurent - Ext CHEVROT, Agence de mobilité durable Lyne DUSSAULT-EXTERNE, Agence de mobilité durable Georgeta HAPAU, Lachine

Lecture:

Laurent - Ext CHEVROT, 24 février 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2025-02-21

Lynda POIRIER Michel SÉGUIN
Conseiller(ere) en amenagement Directeur



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.02 2025/04/01



Dossier	#	. 1	25041	15004
DOSSIEL	<i>TT</i>		<b>12304</b>	13002

19:00

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Édicter, en vertu de l'article 2.4 du Règlement sur la tarification

pour l'exercice financier 2025 (RCA25-19001), une ordonnance en vue d'exempter le Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine des frais relatifs à l'étude préliminaire, l'étude de la demande et la publication d'une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou

d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), pour les usages de

l'immeuble situé au 600, rue Victoria

D'édicter, en vertu de l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier* 2025 (RCA25-19001), une ordonnance en vue d'exempter le Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine CPSC du paiement des frais d'étude d'une demande de PPCMOI.

Signé par	Andre HAMEL	<b>Le</b> 2025-03-28 10:33	
Signataire :		Andre HAMEL	_
		directour(trice) arrandissement	

directeur(-trice) - arrondissement Lachine, Bureau du directeur d'arrondissement



# Système de gestion des décisions des instances **SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

Dossier #:1250415004 IDENTIFICATION

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine, Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Édicter, en vertu de l'article 2.4 du Règlement sur la tarification

> pour l'exercice financier 2025 (RCA25-19001), une ordonnance en vue d'exempter le Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine des frais relatifs à l'étude préliminaire, l'étude de la demande et la publication d'une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), pour les usages de

l'immeuble situé au 600, rue Victoria

### CONTENU

### CONTEXTE

Dans le cadre de sa demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), pour les usages de l'immeuble situé au 600, rue Victoria, déposée auprès de la direction de l'Urbanisme et des services aux entreprises de l'arrondissement, le Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine (CPSC), organisme sans but lucratif au service des enfants et accompagnent leurs familles, a également demandé que les frais relatifs à cette requête soient exemptés.

En vertu de l'article 2.4 du Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025 (exercice financier 2025) (RCA25-19001), le conseil d'arrondissement « peut par ordonnance, accorder une réduction partielle ou totale de tout tarif prévu par le présent règlement pour une catégorie de biens, de services ou de contribuables qu'il détermine. »

Le Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine déménage ses activités du 50, 15e Avenue, au 600, rue Victoria.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### DESCRIPTION

La gratuité pouvant seulement être accordée par le conseil d'arrondissement, siégeant en séance du conseil, ce dossier recommande l'édiction et la publication, en vertu de l'article 2.4 du Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025 (RCA25-19001), l'ordonnance OCA25-RCA25-19001-004 exemptant le Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine des frais relatifs à l'étude préliminaire, l'étude de la demande et la publication d'une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), prévus à l'article 5.6 du RCA25-19001, pour les usages de l'immeuble situé au 600, rue Victoria en vue des services se santé et

sociaux offerts aux enfants de Lachine et leurs parents.

### **JUSTIFICATION**

- Le projet concorde avec plusieurs orientations municipales dont le plan d'action famille.
- Le projet va contribuer à améliorer la qualité des services offerts par l'organisme.
- La pédiatrie sociale en communauté est une approche de santé globale intégrant à la médecine la pratique du droit, et les sciences sociales, et permettant : d'offrir des soins et des services intégrés et personnalisés aux enfants en difficulté âgés de 0 à 18 ans, de dépister, de réduire ou d'éliminer les stress toxiques nuisant à leur développement dans le respect de l'ensemble de leurs droits fondamentaux en plus de leur redonner ainsi qu'à leur famille du pouvoir et de l'espoir afin de reprendre le contrôle de leur vie tout en étant accompagnés par leur communauté et les établissements.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

La tarification prévue à l'article 5.6 du règlement RCA25-19001, frais relatifs à l'étude préliminaire, l'étude de la demande et la publication d'une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), sont levés pour cette requête.

# **MONTRÉAL 2030**

Parties prenantes

IMPACT(S) MAJEUR(S)

# **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

# **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION
Intervenant et sens de l'intervention
Autre intervenant et sens de l'intervention

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sihem BAHLOUL-MANSOUR Consillère en aménagement ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN Directeur Le: 2025-03-26



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.03 2025/04/01



Dossier #: 1256901004

19:00

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine , Direction de la culture\_des sports\_des

loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Édicter, en vertu des règlements RCA09-19002-01 (Occupation

temporaire du domaine public), RCA25-19001 (Tarification pour l'exercice financier 2025), RCA24-19004 et RCA24-19004-01 (Nuisances) et R-2404-15 (Circulation) les ordonnances pour les

événements spéciaux d'avril et mai 2025

D'autoriser la tenue des événements spéciaux ou publics d'avril et mai 2025;

### D'édicter et publier :

- L'ordonnance OCA25-RCA25-19001-003, en vertu de l'article 2.4 du du *Règlement* sur la tarification pour l'exercice financier 2025 (RCA25-19001), levant la tarification applicable pour l'utilisation des équipements municipaux et pour les permis d'occupation temporaire du domaine public;
- l'ordonnance OCA25-RCA09-19002-002, en vertu de l'article 2.1 du *Règlement numéro RCA09-19002-01 portant sur l'occupation du domaine public (RCA09-19002),* autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour les événements célébrés dans les parcs, sur les rues, trottoirs ou espaces de stationnement;
- l'ordonnance OCA25-RCA24-19004-002, en vertu des articles 13, 13.1 et 44 du Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances ; et
- l'ordonnance OCA25-2404-15-001, en vertu de l'article 18.1, al. 1 du *Règlement numéro 2404-15 portant sur la circulation*, décrétant l'interdiction de stationnement et de circulation aux dates et heures indiquées.

Pour les événements spéciaux ou publics suivants, célébrés sur le territoire de l'arrondissement de Lachine, au cours des mois d'avril et de mai 2025 :

- 1. « *Portes ouvertes et inscriptions de La Théière / TheTeapot* », organisées par La Théière / The Teapot
  - 2 avril, de 9 h 30 à 15 h 30, au Salon A de la Maison du Brasseur
- 2. « Conférence Les rapides de Lachine et leur évolution historique », organisée par la Société d'histoire de Lachine
  - 9 avril, 19 h 30 à 21 h, au Salon A de la Maison du Brasseur
- 3. « Bon Mouv' », organisé par le GRAME 12 avril, de 8 h à 13 h devant le 735, rue Notre-Dame

- 4. « *Printemps culturel* », organisé par l'arrondissement de Lachine avec l'ensemble des organismes culturels locaux
  - Du 25 avril 2025, de 19 h à 21 h, pour le montage, au 26 et 27 avril de 10 h à 17 h, pour le public, aux Salons A à D de la Maison du Brasseur
- 5. « Expo Vente », organisée par le Cercle des fermières Du 8 au 10 avril 2025, pour le montage, du 11 au 12 avril 2025, de 13 h à 20 h, pour le public, le 13 avril 2025, pour le démontage, à la Vieille Brasserie
- 6. « Spectacle de fin de saison », organisé par le Club de patinage artistique de Lachine (CPAL)
  - Le 26 avril de 18 h à 21 h, et le 27 avril 2025, de 13 h à 16 h, à l'Aréna Pete Morin
- 7. « La Coupe Lachine », organisée par Karaté Do 27 avril 2025, de 8 h à 18 h, au Gymnase 1 du Collège Sainte-Anne
- 8. « Gala Reconnaissance 2025 », organisé par l'arrondissement de Lachine 1<sup>er</sup> mai 2025, de 17 h à 22 h à la salle de spectacles et aux salons de la Maison du Brasseur
- 9. « La Fête des bénévoles de La Théière / The Teapot », organisée par La Théière / The Teapot
  - 2 mai 2025, 12 h à 16 h, au Salon C de la Maison du Brasseur
- 10. « *Mini exposition* » organisée par le Cercle des fermières 3 mai 2025, de 9 h à 15 h, à la Place publique du Marché
- 11. « Le Tournoi du député de Marquette au profit de l'Oeuvre Soupe maison », organisé par le député de Marquette, Enrico Ciccone 10 mai 2025, de 7 h 45 à 17 h, au plancher de danse des Anglers
- 12. « La Compétition amicale avec le SPVM », organisée par Basketball Lachine 10 mai 2025, de 9 h à 14 h aux Gymnases 1 et 2 du Collège Sainte-Anne
- 13. « *Prestation musicale* », organisée par le Réveil de Lachine Mardis 13, 20 et 27 mai 2025, et jeudis 15, 22 et 29 mai 2025, de 12 h 30 à 16 h, au parc Saint-Louis
- 14. « Conférence Agathe Saint-Père de Repentigny : Une femme d'affaires émérite de la Nouvelle-France », organisée par la Société d'histoire de Lachine 14 mai 2025, de 19 h 30 à 21 h, au Salon A de la Maison du Brasseur
- 15. « Revue annuelle de l'Escadron 686 », organisée par l'Escadron 686 Lachine-Dorval cadets de l'air
  - 17 mai 2025, de 13 h à 14 h 30 à l'Aréna Pete Morin
- 16. « Dame Festive », organisée par Opération culture et festivités de l'ouest Du 23 au 25 mai 2025, de 13 h à 23 h, sur la Rue Notre-Dame, entre les 10<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Avenues
- 17. « *Tournoi de badminton* », organisé par Badminton Lachine Du 24 au 25 mai 2025, de 8 h à 22 h, aux gymnases 1 et 2 du Collège Sainte-Anne
- 18. « *Régate Aviron* », organisée par Aviron Lachine 25 mai 2025, de 8 h 30 à 22 h, à la rampe de mise à l'eau du canal de Lachine
- 19. « Animation plancher de danse », organisée par le Centre de loisirs de Lachine Le 27 mai 2025, de 18 h 30 à 22 h, le 28 mai 2025, de 18 h 30 à 20 h 25, les 29 et 30 mai 2025, de 19 h à 21 h, et le 31 mai 2025, de 9 h 30 à 10 h 30, au Plancher de danse des Anglers
- 20. « Les Mardis cyclistes », organisés par Cyclo club Lachine 27 mai 2025, de 9 h à 22 h, sur les rues entourant le parc LaSalle, notamment les rues Saint-Antoine et Victoria, entre les 10<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> Avenues, les 10<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> Avenues, entre les rues Victoria et Saint-Antoine
- 21. « Course populaire du Collège Sainte-Anne », organisée par le Collège Sainte-Anne 28 mai 2025, de 7 h à 17 h, au parc René-Lévesque
- 22. « Spectacle de danse Philippe-Morin », organisé par l'École Philippe-Morin 29 mai 2025, ou le 30 mai 2025, en cas de pluie, de 10 h à 14 h, au Parc Noël Spinelli

Signé par	Andre HAMEL	<b>Le</b> 2025-03-28 09:32
Signataire :		Andre HAMEL
		Directeur d'arrondissement
		Lachine, Bureau du directeur d'arrondissement



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1256901004

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine , Direction de la culture\_des sports\_des

loisirs et du développement social, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Édicter, en vertu des règlements RCA09-19002-01 (Occupation

temporaire du domaine public), RCA25-19001 (Tarification pour l'exercice financier 2025), RCA24-19004 et RCA24-19004-01 (Nuisances) et R-2404-15 (Circulation) les ordonnances pour les

événements spéciaux d'avril et mai 2025

### **CONTENU**

### **CONTEXTE**

L'arrondissement de Lachine soutient l'offre d'activités culturelles, sportives et ludiques proposée par les parties prenantes de l'arrondissement. La tenue de ces événements publics ou spéciaux implique l'occupation temporaire du domaine public, que ce soit un parc, des trottoirs ou des espaces de stationnement, souvent l'émission de bruits perturbateurs et l'utilisation d'amplificateurs de son, parfois la vente de marchandises et la consommation de boissons alcoolisées, et d'autres fois l'utilisation de dispositifs lumineux et de bannières, tout comme de temps à autre la fermeture de rues, trottoirs et espaces de stationnement.

Toutes ces activités et utilisations sont gouvernées par la réglementation municipale de l'arrondissement à laquelle tous, autant les personnes physiques que les personnes morales à but lucratif ou sans but lucratif, les institutions ou l'administration municipale sont tenues de respecter et se conformer. Cependant, la réglementation permet d'autoriser, pour une durée, aux conditions et modalités déterminées par le conseil, de déroger à cette réglementation par ordonnance édictée par le conseil d'arrondissement séance tenante.

Ainsi, les événements spéciaux ou publics d'avril et mai 2025, nécessitent l'une ou l'autre, ou toutes ces types d'autorisations par ordonnances du conseil d'arrondissement afin de se conformer à la réglementation en vigueur. Les ordonnances édictées le sont en vertu de :

- L'article 2.1 du *Règlement numéro RCA09-19002-01 portant sur l'occupation du domaine public (RCA09-19002)* afin d'introduire l'autorisation de l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue d'événements publics;
- l'article 2.4 du du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001);
- les articles 13, 13.1 et 44 du Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances ; et
- l'article 18.1, al. 1 du Règlement numéro 2404-15 portant sur la circulation.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA25 19 001 - 2025-02-03 (1256901001)

Édicter, en vertu des règlements RCA09-19002-01 (Occupation temporaire du domaine public), RCA25-19001 (Tarification pour l'exercice financier 2025) et RCA24-19004 et RCA24-19004-01 (Nuisances) les ordonnances pour la tenue des Hivernales à Saint-Pierre et le Défi de l'Ours polaire le samedi 15 février 2025

# CA24 19 0339 - 2024-12-02 (1246901009)

Édicter, en vertu des règlements RCA09-19002-01 (Occupation temporaire du domaine public), RCA24-19001 (Tarification pour l'exercice financier 2024) et RCA24-19004 et RCA24-19004-01 (Nuisances) des ordonnances pour la tenue du Marché de Noël, de 11 h à 16 h, les trois premières fins de semaine de décembre 2024

### DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public, ou dans les équipements municipaux, de l'arrondissement de Lachine sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, culturelle et civique. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation complète ou en partie d'une place, d'un parc ou trottoir, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou une combinaison des deux, par exemple l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Tandis que l'utilisation d'un équipement municipal implique l'utilisation d'une salle telle que celles de la Maison de la culture, de l'Entrepôt, de la Vieille Brasserie, de l'Aréna Pete Morin ou encore du Collège Sainte-Anne.

Un total de 22 événements seront célébrés au cours des mois d'avril et de mai 2025, dont quelques uns à plus d'une reprise. Les quatre ordonnances édictées par le conseil visent d'une part l'occupation temporaire du domaine public, en levant la tarification applicable pour cette utilisation et celle des équipements municipaux, accordant ainsi une aide financière indirecte via la gratuité, d'autre part, elles autorisent la dérogation de la réglementation concernant les nuisances et la circulation :

- Ordonnance OCA25-RCA25-19001-003 levant la tarification applicable pour l'utilisation des équipements municipaux et pour les permis d'occupation temporaire du domaine public;
- Ordonnance OCA25-RCA09-19002-002 autorisant l'utilisation temporaire du domaine public pour les événements célébrés dans les parcs, sur les rues, trottoirs ou espaces de stationnement;
- Ordonnance OCA25-RCA24-19004-002 autorisant la dérogation au Règlement sur les puisances:
- Ordonnance OCA25-2404-15-001 décrétant l'interdiction de stationnement et de circulation.

### JUSTIFICATION

L'organisation et la célébration d'événements publics s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie de la population montréalaise. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement en permettant aux citoyennes et citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts dans un cadre convivial. Afin de les réaliser, des autorisations par ordonnances du conseil d'arrondissement sont nécessaires puisque ces événements impliquent l'occupation temporaire du domaine public, que ce soit un parc ou des trottoirs, souvent l'émission de bruits perturbateurs et l'utilisation d'amplificateurs de sons, parfois la vente de marchandises et la consommation de boissons alcoolisées, et d'autres fois l'utilisation de dispositifs lumineux, tout comme de temps à autre la fermeture de rues.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les événements spéciaux ou publics d'avril et de mai 2025, pour lesquels l'utilisation des équipements municipaux ou du domaine public est tarifée en vertu du Règlement RCA25-

19001, se voient accorder la gratuité totale de la tarification. Les articles visés du Règlement RCA25-19001 concernent :

- l'article 6.3.2 pour l'occupation temporaire du domaine public;
- l'article 10 pour l'utilisation de l'Aréna Pete Morin;
- l'article 11 pour l'utilisation des gymnase du Collège Sainte-Anne; et
- l'article 13 pour l'utilisation de la Maison du Brasseur, de la Vielle Brasserie ou de l'Entrepôt.

# **MONTRÉAL 2030**

. . . . . . . . . . . . . . . .

RESPONSABLE DU DOSSIER

IMPACT(S) MAJEUR(S)

# **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées sur le site Internet de l'arrondissement assurant ainsi leur entrée en vigueur et l'information auprès des résidentes et résidents.

# **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les autorisations accordées par ordonnances édictées par le conseil d'arrondissement, en séance tenante, entrent en vigueur dès leur publication.

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux lois et règlements en vigueur, aux politiques et encadrements administratifs.

VALIDATION
Intervenant et sens de l'intervention
Autre intervenant et sens de l'intervention
Parties prenantes
Lecture :

**ENDOSSÉ PAR** 

Le: 2025-03-27

Louis Xavier SHEITOYAN Agent culturel Julie J PERRON Directrice CSLDS



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION ADDENDA

CA: 47.01 2025/04/01



Dossier # : 1259399001

19:00

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet :

Objet: Adoption- Règlement numéro 2710-107 modifiant le Règlement

numéro 2710 sur le zonage afin de permettre, dans la zone C-405, les studios de santé, les centres de conditionnement

physique et les centres sportifs

D'adopter sans changement, le second projet de règlement - Règlement numéro 2710-107 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin de permettre, dans la zone C-405, les studios de santé, les centres de conditionnement physique et les centres sportifs.

Signé par	Andre HAMEL	<b>Le</b> 2025-02-26 15:37	
Signataire :		Andre HAMEL	
		directour(trice) arrandiscement	

directeur(-trice) - arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	Dossier # :1259399001
<b>Unité administrative</b> responsable :	Arrondissement Lachine, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption- Règlement numéro 2710-107 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin de permettre, dans la zone C- 405, les studios de santé, les centres de conditionnement physique et les centres sportifs
CONTENUE	
CONTENU	
CONTEXTE	
cette assemblée sera dé Lachine le 3 mars 2025. faire l'objet d'une demar qui la contient soit soum les référendums dans le Ce projet de règlement de en vertu du paragraphe	de consultation a eu lieu le 18 février 2025. Le procès verbal de posée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Ce second projet de règlement contient une disposition qui peut nde de la part des personnes intéressées, afin que la résolution sis à leur approbation, conformément à la <i>Loi sur les élections et s municipalités</i> (RLRQ, chapitre E-2.2). Contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire 3° du deuxième alinéa de l'article 113 de la <i>Loi sur enisme</i> (RLRQ, chapitre A-19.1), à savoir l'usage (Art.1).
VALIDATION	
Intervenant et sens de l'in	ntervention
Autre intervenant et sens	de l'intervention
Parties prenantes	

Lecture:

Jolie CHIZUNGU Analyste de dossiers



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1259399001

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine, Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Adoption- Règlement numéro 2710-107 modifiant le Règlement

numéro 2710 sur le zonage afin de permettre, dans la zone C-405, les studios de santé, les centres de conditionnement

physique et les centres sportifs

### CONTENU

### **CONTEXTE**

Adoption du *Règlement numéro 2710-107 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin de permettre, dans la zone C-405, les studios de santé, les centres de conditionnement physique et les centres sportifs*, le long de la rue Victoria et la rue Notre-Dame, entre la 18<sup>e</sup> Avenue et la 21<sup>e</sup> Avenue.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

Une requérante aimerait avoir l'autorisation de modifier le zonage afin de permettre l'installation d'un gymnase sous la bannière « Hyrox » dans le bâtiment situé au 2025 rue Victoria.

En effectuant les démarches auprès de l'arrondissement pour l'obtention d'un certificat d'autorisation, la requérante a été informée que le règlement sur le Zonage ne permettait pas l'usage « Sports intérieurs » dans la zone concernée.

Considérant le potentiel de l'emplacement, la requérante a pris le parti de soumettre une demande de modification au *Règlement numéro 2710 sur le zonage.* 

### **JUSTIFICATION**

La zone commerciale C-405 s'étend de la 18<sup>e</sup> Avenue à la 21<sup>e</sup> Avenue, le long de la rue Victoria et de la rue Notre-Dame, tronçons sur lesquels sont permis des usages tels que les bureaux d'affaires, les bureaux professionnels, les services personnels et financiers, les activités artistiques, la vente alimentaire et la restauration.

Le présent site à l'étude, avant le 21 juin 2022, (amendement 102 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage*) était situé dans l'ancienne zone M-402. Cette zone autorisait le type 283 (les studios de santé, les centres de conditionnement physique et les centres sportfs) avec la référence à la note à la grille numéro 20.

L'amendement 102 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* a permis la création d'une nouvelle zone R-439 avec des nouvelles délimitations qui n'incluaient pas le site à l'étude. Cela a permis d'intégrer le bâtiment visé dans les nouvelles délimitations de la zone C-405, mais sans autoriser le type 283 avec la référence à la note à la grille numéro 20.

La référence à la note à la grille numéro 20 mentionne : « Seuls les studios de santé, les centres de conditionnement physique et les centres sportifs sont autorisés.».

Ainsi, l'ajout du type 283 (sports intérieurs) à la zone à l'étude s'inscrit dans la continuité des usages déjà permis sur la rue Victoria et la rue Notre-Dame et renforce l'attrait commercial de ce secteur.

La direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) tient à préciser que le terme adéquat concernant les activités souhaitées par la requérante est bien un centre de conditionnement physique et non un gymnase.

Sur le plan plus général, la demande de modification rejoint les objectifs du Plan d'urbanisme qui visent la revitalisation et la mise en valeur du secteur du Vieux-Lachine. En effet, l'atteinte de ces objectifs permettront l'implantation d'activités attrayantes tant pour la population locale que celle de transit de manière à maintenir et augmenter le dynamisme et la vitalité commerciale du secteur visé.

La DAUSE recommande ainsi l'ajout de l'usage « 283 - Sports intérieurs » avec comme référence à la note à la grille numéro 20 et à la grille des usages numéro 15A/38A, pour la zone C-405.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

# **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire en vertu du paragraphe 3° de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) Avis de motion, dépôt du projet de règlement et adoption du premier projet de règlement :

séance du 3 février 2025

Publication de l'avis public de consultation publique : à déterminer

Tenue de la consultation publique : à déterminer

Adoption du second projet de règlement : séance du 3 mars 2025

Publication de l'avis public aux personnes habiles à voter ayant le droit de signer une

demande d'approbation référendaire : à venir

Procédure d'approbation référendaire : à déterminer

Adoption du règlement : à déterminer

Certificat de conformité - Entrée en vigueur : à déterminer

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.
VALIDATION
Intervenant et sens de l'intervention
Autre intervenant et sens de l'intervention
Parties prenantes
Lecture :

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

RESPONSABLE DU DOSSIER

Meriem ESSAFI conseillère en aménagement

Michel SÉGUIN Directeur - Aménagement urbain et services aux entreprises

Le: 2025-01-22

ENDOSSÉ PAR



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 47.02 2025/04/01 19:00



Dossier #: 1250415002

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet:** Adoption - PPCMOI afin d'autoriser la modification de la

résolution CA24 19 0273 autorisant la démolition des bâtiments et la construction d'un développement mixte situé sur les lots portant les numéros 4 314 375 et 4 314 376 du cadastre du

Québec (2760 à 3150, rue Remembrance)

ATTENDU QUE le développement futur des Galeries Lachine (2760 à 3150, rue Remembrance) s'échelonnera sur plusieurs années, nécessitant une planification adaptée aux phases progressives du projet;

ATTENDU QU'un délai de plusieurs années pourrait survenir entre les différentes phases de construction, rendant essentielle la conformité réglementaire du projet à plusieurs étapes de construction;

ATTENDU QUE les bâtiments B et E pourraient inclure des usages commerciaux et de bureau, répartis sur les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages, conformément à la grille de spécifications approuvée dans la résolution CA24 19 0273;

ATTENDU QUE les ratios de stationnement minimaux et maximaux doivent refléter la réalité de chaque phase du projet et tenir compte des différents scénarios d'usage, afin de garantir la conformité tout au long de la période de développement;

### IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA16-19002), le projet de résolution autorisant la modification de la résolution approuvant la démolition des bâtiments situés aux 2760 à 3150, rue Remembrance et la construction d'un développement mixte, aux conditions suivantes :

les articles 38 et 39 de la SOUS-SECTION 6 - STATIONNEMENT ET QUAIS DE CHARGEMENT, sont abrogés et remplacés par le texte suivant :

« 38. Un ratio maximal de 1,5 par logement est autorisé pour le volet résidentiel et 0,25 pour le volet social.

39. Un minimum de 0,8 case de stationnement et un maximum de 10 cases de stationnement pour une superficie de 90 m<sup>2</sup> sont autorisés pour le volet commercial. »

### CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire décrit dans le document intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

#### CHAPITRE II

**AUTORISATIONS** 

2. Malgré la réglementation de zonage applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition des bâtiments et une partie des bâtiments portant respectivement les numéros civiques 2760 à 3150, rue Remembrance, la subdivision des lots 4 314 375 et 4 314 376 du cadastre du Québec en 6 lots distincts et la construction d'un projet de développement mixte sont autorisées.

À cette fin, il est notamment permis de déroger :

- aux articles 23 et 25 du *Règlement RCA07-19022 sur le Lotissement* de l'arrondissement de Lachine;
- aux articles 4.16.4.2.1 paragraphe b), 4.14.3 paragraphe b), 4.14.4, 4.1.3.1, 4.16.4.3.3 paragraphe o) du *Règlement sur le zonage* de l'arrondissement de Lachine (2710);
- aux grilles 10A et 10B de l'ANNEXE C du Règlement sur le zonage de l'arrondissement de Lachine (2710) intitulée « GRILLE DES USAGES ET GRILLE DES NORMES D'IMPLANTATION»;

Toutes autres dispositions réglementaires non incompatibles avec celles prévues à la présente résolution, y compris ses annexes continuent de s'appliquer.

### CHAPITRE III

CONDITIONS GÉNÉRALES

### **SECTION 1**

CONDITIONS APPLICABLES À LA DÉMOLITION

- 3. La démolition complète du bâtiment situé sur le lot 4 314 375 et la démolition partielle du bâtiment situé sur le lot 4 314 376 du cadastre du Québec sont autorisées.
- 4. La première demande d'autorisation de démolition doit être déposée en même temps qu'une demande de permis de construction.
- 5. Les travaux de la première démolition doivent débuter dans les 48 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution devient nulle et sans effet.
- 6. Préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition, un plan de réutilisation ou de gestion des déchets de démolition doit être déposé.
- 7. Les travaux de construction doivent débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution devient nulle et sans effet.
- 8. Si les travaux de construction ne débutent pas dans les 12 mois suivant la fin des travaux de démolition, le terrain doit être décontaminé, remblayé, nivelé et gazonné.

9. Une garantie bancaire de 850 000\$ doit être déposée préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition complète du bâtiment situé sur le lot portant le numéro 4 314 375 du cadastre du Québec afin d'assurer le respect de la condition de l'article 8

La garantie doit être maintenue en vigueur jusqu'à l'achèvement des travaux de construction du bâtiment de la phase concernée, excluant les aménagements intérieurs.

10. Une garantie bancaire de 1 000 000\$ doit être déposée préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition partielle du bâtiment situé sur le lot portant le numéro 4 314 376 du cadastre du Québec afin d'assurer le respect de la condition de l'article 8

La garantie doit être maintenue en vigueur jusqu'à l'achèvement des travaux de construction du bâtiment de la phase concernée, excluant les aménagements intérieurs.

### SECTION 2

CONDITIONS APPLICABLES LORS DE LA SUBDIVISION CADASTRALE

- 11. Une demande d'approbation d'opération cadastrale visant l'ensemble du territoire décrit à l'article 1 doit être déposée avant ou au même moment que la première demande de permis de construction.
- 12. L'opération cadastrale doit prévoir la création d'au moins 6 lots.
- 13. Malgré le *Règlement de zonage* (2710), le *Règlement sur le Lotissement* à l'égard de l'arrondissement (RCA07-19022) ainsi que les sections 1 et 2 du chapitre III de la présente résolution, les démolitions complète et partielle des bâtiments existants et la création des lots identifiés comme les : « Lot A », « Lot B », « Lot C », « Lot D » et « Lot E », tel qu'identifiés sur le plan intitulé « Plan des Lots et démolition » joint en annexe B à la présente résolution sont autorisées.

Un 7ème lot destiné à accueillir des logements sociaux dans le respect du cadre établi par le Règlement pour une métropole mixte (20-041) est autorisé sur le site identifié à l'article 1 de la présente résolution.

Toutes les dérogations créées à la suite de l'application du présent article sont autorisées jusqu'à la réalisation complète des lots A, B, C, D et E du projet de développement.

**14.** La localisation de l'espace destiné à être une rue publique doit correspondre à celle indiquée dans le document intitulé « Lotissement : Cession pour fins de rue », joint en l'annexe C à la présente résolution.

### SECTION 3

SOUS-SECTION 1 CONDITIONS GÉNÉRALES CONDITIONS SPÉCIFIQUES À CHACUN DES BÂTIMENTS

15. La grille de spécifications qui suit indique les principaux paramètres réglementaires spécifiques à chacun des bâtiments de référence identifiés à l'annexe B. Un 7ème lot non identifié sur ladite grille, destiné à accueillir des logements sociaux dans le respect du cadre établi par le Règlement pour une métropole mixte (20-041) devra respecter les mêmes paramètres réglementaires que ceux des lots « C » et « D ».

L'autorisation identifiée par un « X », un chiffre ou un autre élément graphique au tableau permet d'associer chacun des paramètres réglementaires inscrits sur les lignes de la première colonne avec le bâtiment correspondant à la colonne où celui-ci est inscrit.

Un « X » indique une autorisation de l'usage dans l'ensemble du bâtiment. Un chiffre signifie

que l'usage en référence n'y est permis qu'à ce niveau ou s'il est suivi d'un « + », il est permis à ce niveau et aux niveaux lui étant supérieurs. Le chiffre « -1 » indique le premier niveau sous le rez- de-chaussée.

	Lot A	Lot B	Lot C	Lot D	Lot E	Lot F
Usages permis	LOUA	200	200	LOUD	LOUL	
J ,		Le groupe r	ésidentiel :	100		
Habitation multifamiliale dont au moins 20% des logements possèdent une superficie de plancher d'au moins 90 m², calculée à l'intérieur des murs	X	X	X	X	X	
Classe 170 Multifamilial 5 à 8 étages	X	X	X	X	Х	
Classe 180 Résidences pour personnes âgées	X	X	X	X	X	
		Le groupe c	ommercial	200		
Classe 210 - Burea					T T	
Le type 211 : bureaux d'affaires et d'administration	X	1, 2, 3, 4	1	1	1, 2, 3, 4	
Le type 212 : bureaux professionnels	X	1, 2, 3, 4	1	1	1, 2, 3, 4	
Le type 213 : activités artistiques	1,2	1, 2, 3, 4	1	1	1, 2, 3, 4	
Classe 220 - Servi						
Le type 221 : établissements de services personnels	1, 2	1, 2, 3, 4	1	1	1, 2, 3, 4	
Le type 222 : services financiers, d'assurances et d'affaires immobilières	1, 2	1, 2, 3, 4	1	1	1, 2, 3, 4	
Le type 223 : garderie, école privée	1	1, 2,	1	1	1, 2	
Le type 224 : cliniques médicales, les services de diagnostic et de soins, les services de santé divers et les organismes de bien-être	1	1, 2, 3, 4	1	1	1, 2, 3, 4	

Le type 225 : cliniques	1	1, 2	1	1	1, 2	
vétérinaires			ļ			
Le type 226 : commerces artisanaux	1	1, 2	1	1	1, 2	
Le type 227 : Imprimerie maximum 100 m2	1	1	1	1	1	
Classe 230 – Établ	issements	de vente a	u détail			
Le type 231 : magasins d'alimentation excluant les supermarchés et les épiceries de plus de 1000 m <sup>2</sup>	X	1, 2	1	1	1, 2	
Le type 231 : magasins d'alimentation incluant les supermarchés	X	1, 2			1, 2	
Le type 232: dépanneurs, cafés internet, services de location de film, de jeux vidéo et de matériel audiovisuel, établissements de vente au détail proposant une variété de produits neufs, de grande consommation occupant une superficie d'implantation maximale de 140,0 mètres carrés	X	1, 2	1	1	1, 2	
Le type 233: principalement des magasins de biens d'équipements neufs de superficie maximale de 1000 m <sup>2</sup>	X	1, 2	1	1	1, 2	_
Le type 234 : les pharmacies, les fleuristes, les comptoirs postaux, les magasins de journaux et les tabagies	1	1, 2	1	1	1, 2	

L.	•	1	1	Ī	j i	j .
Le type 235	1	1, 2	1	1	1, 2	
magasins de biens						
d'équipement neufs						
et de vente au						
détail en général						
Le type 236	1	1, 2	1	1	1, 2	
fabriques de						
vêtements faisant						
également de la						
vente sur place et						
occupant une						
superficie						
d'implantation maximale de 700,0						
mètres carrés						
	1	1 2	1	1	1 0	
Le type 237 :	1	1, 2	1	1	1, 2	
magasins <b>d'antiquités</b>						
•						
Classe 270 – Hébe		restaurati	on I			
Le type 271 :	Х					
services hôteliers,						
tels les hôtels, les motels et les						
auberges.	1	1 2	1	1	1 2	
Le type 272 : établissements	I	1, 2	1	1	1, 2	
reliés à la						
restauration où la						
principale activité						
est le service de						
repas pour						
consommation sur						
place, tels les						
restaurants avec						
ou sans permis de						
boisson, les						
cafétérias, les						
salles à manger, les						
salons de thé et les						
salles de réception						
Le type 273	1	1, 2	1	1	1, 2	
établissements						
reliés à la						
restauration avec						
service au comptoir						
pour consommation						
rapide ou sans consommation sur						
place						
Le type 274 :	Χ	1, 2	1	1	1, 2	
concessions et		., -	·	•	., -	
franchises de						
restaurant excluant						
le « service au						
volant »						
-						

Le type 275 : établissements reliés à la consommation de boissons alcoolisées, tels les tavernes et brasseries  Le type 285 : clubs sociaux	Usage devant être approuvé conformément au Règlement numéro RCA05-19010 relatif aux usages conditionnels					
	Le gro	upe public	et institution	onnel 400		
Classe 420 - Les	Х	1, 2	1	1	1, 2	
services sociaux, tels centre de dépannage pour femmes en difficulté, les maisons de jeunes et les organismes communautaires		,, _			· , <u>-</u>	
Classe 470 -						Х
Infrastructures publiques Infrastructures publiques appartenant ou non à la Ville de Montréal, dont les terrains et bâtiments sont réservés à des fins de services publics, notamment les voies publiques de circulation						
Classe 480 -	Х	1, 2	1	1	1, 2	
Services publiques Services publics relevant de la municipalité, d'un organisme public, du gouvernement provincial ou fédéral incluant, les casernes de pompiers, les postes de police, les bureaux de poste, les hôtels de ville, les hôpitaux, les services sociaux gouvernementaux et les centres de la petite enfance		1, 2			1, 2	

(CPE)						
	Lot A	Lot B	Lot C	Lot D	Lot E	Lot F
Hauteur						
Nombre d'étage	10	10	10	10	10	
maximum						
	Lot A	Lot B	Lot C	Lot D	Lot E	Lot F
Taux d'implantatio	n et densit	é				
Taux d'implantation	60%	70%	70%	70%	70%	
maximal.						
Densité maximale.	4	4.5	4.5	4.5	4	
	Lot A	Lot B	Lot C	Lot D	Lot E	Lot F
Alignement de con						
Le chiffre indique le i		l en mètre.				Ī
0	3.5					
32 <sup>e</sup> Avenue						
	6	6	6			
Rue Saint-	Ü	J	J			
Antoine						
Rue				6	6	
Remembrance						
		4	8	8	4	
Nouvelle rue						
publique						
	Lot A	Lot B	Lot C	Lot D	Lot E	Lot F
Ménagements						
paysagers et						
plantation d'arbre						
Taux de			20 %			
verdissement						
minimum pour						
l'ensemble du projet						

**<sup>16.</sup>** L'article précédant n'a pas pour effet d'interdire l'exercice d'un usage complémentaire conformément au Règlement numéro 2710 sur le zonage.

# SOUS-SECTION 2 CADRE BÂTI

- 17. Malgré l'article 15 de la SECTION 3 de la présente résolution, la hauteur maximale en étage pour chaque bâtiment ou partie de bâtiment doit tendre à respecter celle identifiée sur les documents intitulés « Plan des hauteurs maximales pour chacune des parties de bâtiment, Intégration urbaine, Coupe de rue : Hauteurs pour chacune des parties de bâtiment et Coupe transversale : Hauteurs pour chacune des parties de bâtiment » joints en annexe D à la présente résolution.
- **18**. Malgré l'article 7.5 sur le *Règlement de zonage (2710)*, la façade principale pour chacun des bâtiments A, B et E est celle qui donne sur le stationnement intérieur.

# SOUS-SECTION 3

**USAGES** 

- 19. Malgré l'article précédent, les façades donnant sur la 32e Avenue et les rues Saint-Antoine et Remembrance peuvent comprendre des enseignes annonçant les usages autorisés sur le site incluant le résidentiel. Le tout doit être approuvés conformément aux critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2561-3) et ceux inclus dans la présente résolution.
- **20.** Les accès aux commerces et aux résidences situés sur un même niveau doivent être distincts.

AFFICHAGE

- 21. Aucune partie d'une enseigne ne doit dépasser la ligne du parapet du basilaire.
- **22**. En plus des enseignes indiquant un stationnement souterrain pour une surface commerciale, un maximum de trois (03) enseignes sur socle (incluant les enseignes existantes) est autorisé sur le site. Les enseignes doivent être approuvées conformément aux critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2561) et ceux inclus dans la présente résolution.

### **SOUS-SECTION 5**

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS

- 23. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un expert dans le domaine et comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres qui seront plantés sur le site.
- 24. Les travaux d'aménagement paysager prévus à la présente résolution doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction de chacune des phases du projet de développement.
- 25. Malgré l'article 4.2.11 du Règlement sur le zonage de l'arr ondissement de Lachine (2710), un toit ou un mur végétalisé compte pour 100 % du pourcentage de verdissement exigé pour une propriété.
- **26**. Malgré l'article 4.1.2 du *Règlement sur le zonage* de l'arrondissement de Lachine (2710), les pergolas sont autorisées sur les toits des bâtiments.
- 27. Les terrasses ouvertes sur ruelle, rue ou stationnement sont autorisées et doivent être approuvées conformément aux critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2561) et ceux inclus dans la présente résolution.
- 28. Aucun équipement de type transformateur sur socle (TSS) ne doit être visible d'une voie ou d'un espace public.
- **29**. Malgré l'article 4.16.1.2.1 du *Règlement de zonage* de l'arrondissement de Lachine (2710), l'affichage temporaire sur vitrine est autorisé pour une durée maximale de six (06) mois.
- **30**. L'emplacement d'un élément technique tel qu'une chambre annexe, un espace de cueillette de déchets et de matières recyclables, ne peut être situé à l'extérieur du bâtiment.
- 31. Un équipement mécanique sur un toit ne doit pas être visible à partir d'un toit aménagé avec une terrasse, un patio ou une pergola.

- 32. Aucun conteneur à déchets n'est autorisé dans les cours. Toutefois, lorsque des équipements destinés à la collecte des ordures ou des matières recyclables sont temporairement déposés à l'extérieur, en vue d'une collecte. Un espace spécifique doit leur être dédié.
- **33**. Les articles 28, 30, 31 et 32 ne s'appliquent pas à la partie du bâtiment commercial existant.
- **34**. Les toits des basilaires des bâtiments des lots B et E doivent être aménagés avec une terrasse, un patio ou une pergola. De plus, ils doivent être végétalisés à au moins 50% de la surface totale de chaque toit. Les bacs de plantation sont considérés comme espace végétalisé.
- 35. L'aménagement de la cour intérieure et qui inclut un stationnement, doit comprendre un minimum de 90 arbres d'un diamètre d'au moins 10 centimètres calculé à 1,5 mètre du sol.
- **36**. La valeur moyenne de l'indice de la canopée pour l'ensemble du site identifié à l'article 1 de la présente résolution doit tendre à respecter une valeur minimale de 28 % calculée à la fin des travaux sur l'ensemble du site et à maturité du projet.

STATIONNEMENT ET QUAIS DE CHARGEMENT

- 37. Aucune unité de chargement extérieure n'est autorisée, à l'exception d'une unité de chargement existante et située dans le lot A identifié sur le plan intitulé « Démolition et plan des lots », joint en annexe B à la présente résolution.
- **38**. Un ratio maximal de 1,5 par logement est autorisé pour le volet résidentiel et 0,25 pour le volet social.
- **39.** Un minimum de 0,8 case de stationnement et un maximum de 10 cases de stationnement pour une superficie de 90 m2 sont autorisés pour le volet commercial.
- **40**. Une aire de stationnement telle qu'illustrée sur le plan intitulé « Concept d'aménagement des espaces extérieurs » joint en annexe E à la présente résolution, est autorisée à la fin des travaux sur le site.
- **41**. Les travaux de réalisation de l'aménagement végétal et ceux du stationnement doivent être réalisés en même temps.

### **SECTION 4**

CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

- **42**. Les objectifs et critères de la présente section s'appliquent aux fins de la délivrance des permis de construction ou de transformation relatifs à un bâtiment autorisé par la présente résolution et impliquant :
- Un agrandissement ou une modification de l'apparence,
- L'implantation et l'aménagement des espaces extérieurs ;
- L'aménagement de terrasses ouvertes sur ruelle, rue ou stationnement ;
- L'affichage incluant tout type d'enseigne ;

Les objectifs d'aménagement comme illustrés aux plans de l'annexe F sont les suivants :

1° Favoriser la mixité d'usages et assurer l'intégration des nouvelles constructions à l'environnement existant ;

- 2° Accroître la présence de la végétation sur le site et lutter contre les ilots de chaleur urbains ; 3° Favoriser la création d'un ensemble de bâtiments de facture architecturale contemporaine ;
- 4° Créer un milieu de vie et des espaces à l'échelle humaine qui favorisent et multiplient les lieux de rencontres et les interactions entre les différents usagers de ces espaces ;
- 5° L'alignement de construction, l'implantation au sol, la composition volumétrique et le traitement des basilaires ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter les principes et le caractère général des constructions et des aménagements extérieurs illustrés sur les plans intitulés
- : « Requalification des galeries Lachine : Concept général, Plan d'implantation, Plan des usages, Élévation de la rue Remembrance, Élévation rue Remembrance : Lot E, Élévation voie publique partagée nord-sud : Lot D, Concept d'aménagement paysagé : Stratégie d'intervention type: terrasses privées, Concept d'aménagement paysagé : Stratégie d'intervention type: cours privées, Concept d'aménagement paysagé : Stratégie d'intervention type: commerces sur rue, Concept d'aménagement paysagé : Stratégie d'intervention type: terrasses commerciales, Concept d'aménagement paysagé : Stratégie de cohabitation: commercial vs résidentiel, Concept d'aménagement paysagé : Stratégie de cohabitation: commercial vs résidentiel, Palette minérale, Canopée et verdissement, Perspective cœur du développement, Perspective voie publique partagée nord-sud, Perspective rue Remembrance, Perspective coin de la rue Saint-Antoine et de la 32<sup>e</sup> Avenue », joints en annexe F à la présente résolution.

### IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT

- 43. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :
- 1° L'implantation du bâtiment doit tendre à exprimer un caractère unique de son positionnement dans la trame urbaine et contribuer à son animation;
- 2° Assurer la réalisation d'un aménagement paysager de qualité sur le site ainsi que la plantation d'arbres d'alignement à grand déploiement en optant pour des reculs suffisants des bâtiments sur la 32ème Avenue et des rues Remembrance et Saint Antoine;
- 3° Favoriser la création d'un écran végétal qui inclurait des aménagements paysagers denses et qui permettrait de créer une zone tampon avec la zone résidentielle existante grâce aux reculs des bâtiments des lots C et D sur la ruelle située à l'Est du site;

### **SOUS-SECTION 2**

# ARCHITECTURE D'UN BÂTIMENT

- 44. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :
- 1° Les caractéristiques architecturales permettraient de bien lire qu'il s'agit d'une construction contemporaine, tant par le design que par les matériaux;
- 2° Favoriser un concept architectural et une composition volumétrique des bâtiments caractérisés par une modulation dans les hauteurs et permettant de lire le bâtiment en plusieurs composantes, chacune possédant un volume distinct;
- 3° Favoriser la présence de retraits, d'ouvertures et terrasses et l'utilisation de matériaux permettant d'atténuer l'effet de masse créé par les volumes des bâtiments;
- 4° Favoriser une composition architecturale reposant sur un principe de transparence et de légèreté;

- 5° Permettre une correspondance des niveaux entre les entrées commerciales et résidentielles et les trottoirs publics en favorisant une configuration des pentes et des talus sur la rue Saint-Antoine:
- 6° Favoriser un traitement architectural de qualité pour les façades en les considérant toutes comme des façades principales. Une attention particulière devra être apportée aux élévations Est considérant que celle-ci seront visibles par les bâtiments situés sur Croissant de Holon et Terrasse Louis Joseph Gaston;
- 7° Favoriser une hauteur du basilaire plus importante que celle des étages supérieurs;
- 8° Assurer un grand apport de lumière aux espaces intérieurs et dégager les vues possibles en maximisant la fenestration:
- 9° Le rez-de-chaussée de chacun des bâtiments doit favoriser un lien avec le domaine public et contribuer à l'animation de la rue;
- 10° Les aménagements extérieurs doivent favoriser une plus grande présence sur rue au rez-de- chaussée de la rue Remembrance;
- 11° Les matériaux employés doivent présenter des qualités de durabilité;
- 12. Assurer un niveau sonore des systèmes mécaniques attenant aux commerces (thermopompe et climatiseurs, ventilations...) compatible avec l'usage résidentiel.

AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS ET DE L'AIRE DE STATIONNEMENT.

- 45. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :
- 1° Toutes les cours doivent être pourvues d'un aménagement paysager comprenant soit des espaces de détente, soit des placettes et des végétaux. La présence de verdure doit être largement privilégiée à celle d'un revêtement minéral;
- 2° Le verdissement des toits des basilaires des bâtiments des lots B et E et l'utilisation de matériaux perméables pour les aménagements paysagers doivent être maximisés. Les toits doivent être traités comme une 5ème façade;
- 3° Favoriser des aménagements qui contribuent à l'attrait des piétons vers l'intérieur du complexe le long de la 32ème Avenue et des rues Remembrance et Saint-Antoine;
- 4° Favoriser la création d'un écran paysager dense, composé de strates arborées et arbustives en bordure de la limite Est du site:
- 5° L'aménagement d'une voie d'accès véhiculaire doit se faire de façon à assurer la sécurité des piétons;
- 6° Favoriser l'intégration d'approches environnementales pour les aménagements des espaces extérieurs et le recourt à un aménagement plus durable du stationnement en optant pour une gestion écologique des eaux de pluies et à privilégier:
- une gestion des eaux de pluie sur le site en favorisant l'infiltration et en en privilégiant des aménagement de zones d'accumulation des eaux de pluie;
- une utilisation de matériaux ayant un indice de réflectance solaire (IRS) élevé ou à forte perméabilité.
- 7° Proposer des aménagements de stationnement pour vélos facilement accessibles;

- 8° Privilégier un traitement qui favorise l'intégration des équipements techniques et mécaniques situés sur un toit aux bâtiments. L'utilisation du toit par les résidents est favorisée;
- 9° Favoriser un équipement d'éclairage extérieur conçu de manière à minimiser l'éblouissement et l'impact de la dispersion lumineuse vers le ciel et sur les propriétés adjacentes.

**AFFICHAGE** 

- 46. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :
- 1° Le traitement, la localisation et les dimensions de l'enseigne doivent s'harmoniser avec l'architecture du bâtiment sur lequel elle est installée et doivent contribuer à sa mise en valeur dans un contexte à dominance résidentielle;
- 2° Dans le cas ou l'enseigne comporterait un dispositif d'éclairage, celui-ci doit être orienté vers le bas et la dispersion lumineuse doit se limiter à la surface de l'enseigne;
- 3º Les enseignes doivent être traitées avec sobriété à un secteur à dominance résidentielle.

### SECTION 5

DISPOSITIONS PÉNALES

**47**. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA16-19002) de l'arrondissement de Lachine s'appliquent.

### ANNEXE A

PLAN INTITULÉ « TERRITOIRE D'APPLICATION »

### ANNEXE B

PLAN INTITULÉ « DÉMOLITION ET PLAN DES LOTS »

### **ANNEXE C**

PLAN INTITULÉ « LOTISSEMENT : CESSION POUR FINS DE RUE »

### ANNEXE D

PLAN INTITULÉ « PLAN DES HAUTEURS MAXIMALES POUR CHACUNE DES PARTIES DE BÂTIMENT »

PLAN INTITULÉ « INTÉGRATION URBAINE »

PLAN INTITULÉ « COUPE DE RUE : HAUTEURS POUR CHACUNE DES PARTIES DE BÂTIMENT »

PLAN INTITULÉ « COUPE TRANSVERSALE : HAUTEURS POUR CHACUNE DES PARTIES DE BÂTIMENT »

### **ANNEXE E**

PLAN INTITULÉ « CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS »

### **ANNEXE F**

PLAN INTITULÉ « REQUALIFICATION DES GALERIES LACHINE : CONCEPT GÉNÉRAL » PLAN INTITULÉ « PLAN D'IMPLANTATION »

PLAN INTITULÉ « PLAN DES USAGES »

PLAN INTITULÉ « ÉLÉVATION DE LA RUE REMEMBRANCE » PLAN INTITULÉ « ÉLÉVATION RUE REMEMBRANCE : LOT E »

PLAN INTITULÉ « ÉLÉVATION VOIE PUBLIQUE PARTAGÉE NORD-SUD : LOT D »

PLAN INTITULÉ « CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGÉ : STRATÉGIE D'INTERVENTION TYPE: TERRASSES PRIVÉES »

PLAN INTITULÉ « CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGÉ : STRATÉGIE D'INTERVENTION TYPE: COURS PRIVÉES »

PLAN INTITULÉ « CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGÉ : STRATÉGIE D'INTERVENTION TYPE: COMMERCES SUR RUE »

PLAN INTITULÉ « CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGÉ : STRATÉGIE D'INTERVENTION TYPE: TERRASSES COMMERCIALES »

PLAN INTITULÉ « PALETTE MINÉRALE »

PLAN INTITULÉ « CANOPÉE ET VERDISSEMENT »

PLAN INTITULÉ « PERSPECTIVE CŒUR DU DÉVELOPPEMENT »

PLAN INTITULÉ « PERSPECTIVE - VOIE PUBLIQUE PARTAGÉE NORD-SUD » PLAN INTITULÉ « PERSPECTIVE - RUE REMEMBRANCE »

PLAN INTITULÉ « PERSPECTIVE - COIN DE LA RUE SAINT-ANTOINE ET DE LA 32E AVENUE »

Signé par	Andre HAMEL	<b>Le</b> 2025-03-24 10:17				
Signataire :		Andre HAMEL				
		directeur(-trice) - arrondissement				

Lachine, Bureau du directeur d'arrondissement



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1250415002

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Adoption - PPCMOI afin d'autoriser la modification de la résolution

CA24 19 0273 autorisant la démolition des bâtiments et la construction d'un développement mixte situé sur les lots portant les numéros 4 314 375 et 4 314 376 du cadastre du Québec

(2760 à 3150, rue Remembrance)

#### **CONTENU**

#### **CONTEXTE**

Une demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI) a été adopté par résolution numéro CA24 19 0273 le 7 octobre 2024 telle que montrée aux annexes A, B, C, D, E et F. La résolution autorisant le projet a été adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement. Aujourd'hui, une nouvelle demande est déposée afin de modifier les ratios de stationnement prescrits à la résolution numéro CA24 19 0273.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

# CA24 19 0273 - 2024-10-07 (1240415004)

Adoption de la résolution comportant les dispositions susceptibles d'approbation référendaire (l'usage, le nombre d'étage, le coefficient d'occupation du sol, le pourcentage d'occupation du sol, le ratio de stationnement) - PPCMOI afin d'autoriser la démolition des bâtiments et la construction d'un développement mixte situés sur les lots portant

#### DESCRIPTION

Le site d'intervention se situe sur la portion Est de la 32<sup>e</sup> Avenue, entre les rues Saint-Antoine au nord et Remembrance au sud, dans l'arrondissement de Lachine.

Le terrain visé par le projet, d'une superficie d'environ 55 514 m², est défini par la 32<sup>e</sup> Avenue à l'ouest, la rue Saint-Antoine au nord, la rue Remembrance au sud et, à l'est, par des duplex ayant front sur croissant de Holon. Il est actuellement occupé par le centre commercial Galeries Lachine.

Construit en 1972, ce bâtiment d'un étage occupe environ la moitié du terrain, l'autre partie étant occupée par un stationnement extérieur bordant en partie la 32<sup>e</sup> Avenue ainsi que la rue Remembrance. Est, exclue du site visé par la présente proposition la station-service Petro-Canada.

Le contexte urbain présente, de façon générale, une diversité typologique et une variété

dans la forme des bâtiments, dans leur échelle ainsi que dans la configuration de la trame urbaine. Du côté ouest, entre la rue Saint-Antoine et la rue Victoria, on retrouve un paysage urbain homogène à caractère résidentiel, avec des conciergeries de quatre (4) étages qui dominent. Du côté de la rue Saint-Antoine, en allant vers l'est, on retrouve des bâtiments résidentiels à gabarit plus imposant ainsi que plusieurs bâtiments publics et institutionnels tels la Bibliothèque Saul-Bellow, le Centre d'hébergement de Lachine, la caserne de pompiers, le Centre de la petite enfance, un jardin communautaire et l'usine de filtration.

Le site actuel des Galeries Lachine est entièrement dédié à un usage commercial. Le projet de développement prévoit la démolition d'une partie du bâtiment existant ainsi que la démolition totale du bâtiment abritant la Banque Nationale et la construction de bâtiments commerciaux et de bâtiments mixtes (résidentiel/commercial) réalisables en plusieurs phases (court, moyen et long terme).

« L'objectif ultime est de consolider le développement sur l'ensemble du secteur afin de créer un milieu de vie qui soit cohérent tant au niveau de sa qualité d'insertion dans l'environnement immédiat qu'à l'échelle de l'arrondissement de Lachine ». L'importance de cette vision à long terme tient sur des principes de qualité urbaine au sens large du terme, c'est-à-dire ce que le nouveau développement pourra à la fois générer une qualité de vie aux résidents et s'inscrire dans une logique de lieu de destination d'usage mixte prisé par l'ensemble des citadins de l'arrondissement de Lachine et répondre tant aux objectifs de Montréal 2030 que du futur plan d'urbanisme et mobilité (PUM).

En bordure des rues Saint-Antoine, Remembrance et la 32<sup>e</sup> Avenue, l'usage mixte est préconisé.

Sur l'ensemble des trois îlots, il est prévu les usages suivants :

- Au rez-de-chaussée : commercial, bureau, services communs et résidentiel;
- Aux étages supérieurs : résidentiel de typologies diversifiées, bureaux et hôtel. Le cœur de l'îlot sera occupé par un espace ouvert d'usage collectif (i.e. privé ou public) avec la possibilité d'aménager un stationnement souterrain afin de combler la demande en stationnement des commerces.

L'approche morphologique du futur développement préconise une modulation des hauteurs sur chacun des îlots. Cette stratégie vise à marquer l'échelle de la 32<sup>e</sup> Avenue avec un gabarit plus imposant puisqu'il s'agit d'un axe majeur dans le paysage urbain de l'arrondissement de Lachine, tout en prévoyant une gradation des hauteurs vers l'intérieur de l'îlot qui soit équilibrée et harmonieuse dans son ensemble.

Sans finaliser la planification, l'arrondissement a déjà donné sa couleur sur l'intensification de la densification dans le futur plan d'urbanisme et mobilité (PUM), bien entendu la vision finale sera aussi tributaire de l'étude finale du Tramway dans le grand Sud-Ouest (GSO) et son tracé.

# **CONCEPT PROPOSÉ**

Le projet propose la création d'un ensemble mixte à même la zone C-301 comprenant les dispositions suivantes :

Usages résidentiels : classe 160 et 170 multifamilial;

Usages commerciaux : 220, 230, 270 (services, vente au détail, restauration); L'approche morphologique du futur développement préconise une modulation des hauteurs

sur chacun des îlots qui variera entre trois (3) et 10 étages.

La première phase comprendra:

l'agrandissement et la revitalisation du magasin Maxi au coin de la rue Saint-Antoine et

la 32<sup>e</sup> Avenue:

- la démolition totale du bâtiment abritant une banque:
- la construction d'un nouveau bâtiment mixte incluant environ 250 logements le long de la rue Remembrance. Plusieurs commerces y seront relocalisés.

Les phases 2 et 3 comprendront :

- la démolition d'une partie de l'actuel centre commercial et la construction d'un nouveau bâtiment mixte de dix étages, le long de la rue Saint-Antoine;
- la construction de deux nouveaux bâtiments mixtes avec des commerces aux rez-dechaussée et des logements aux étages supérieurs.

À plus long terme, le projet devra inclure une phase dont l'objectif sera de marquer l'échelle de la 32<sup>e</sup> Avenue avec un gabarit plus imposant vue l'importance de cet axe dans le paysage urbain de l'arrondissement de Lachine.

« L'implantation est conçue de manière à offrir des cours intérieures généreuses, que ce soit sur le tréfonds ou en un toit-jardin, favorisant ainsi une qualité de vie collective, paisible et privée. Une rue publique nord-sud relie les quartiers au nord, où l'on retrouve un noyau institutionnel dans le quartier sud, qui constitue le quartier historique de Lachine le long de la rive du lac Saint-Louis. Cette rue est aménagée de manière à garantir la sécurité des piétons, en utilisant des massifs de plantation pour séparer les piétons des véhicules. Au cœur du développement du site, l'actuel stationnement est réaménagé pour accueillir des arbres et de la végétation, réduisant ainsi l'effet d'îlot de chaleur et rendant cet espace plus accueillant. »

# Extrait du rapport d'étude :

### Les aménagements

- « En bordure des rues Saint-Antoine, Remembrance et la 32 <sup>e</sup> Avenue, l'usage mixte est préconisé. Sur l'ensemble des trois îlots, il est prévu les usages suivants :
- Au rez-de-chaussée : commercial, bureau, services communs et résidentiel;
- Aux étages supérieurs : résidentiel de typologies diversifiées, bureau et hôtel.

Le rez-de-chaussée de l'ensemble des immeubles est en majorité occupé par des usages commerciaux et de services communs à l'exception des îlots C et D qui adressent un usage résidentiel sur 50 % de sa superficie sur la voie publique partagée nord-sud et l'îlot B un usage 100 % résidentiel sur la rue Saint-Antoine.

Les étages supérieurs, quant à eux, sont exclusivement réservés aux unités d'habitation, aux espaces communs additionnels ainsi qu'aux terrasses aménagées sur les toits aux endroits où sont localisés les services communs.

Le coeur du site sera occupé à long terme par un espace vert d'usage collectif (i.e. privé ou public) avec la possibilité d'aménager un stationnement souterrain afin de combler la demande en stationnement des commerces.»

#### Circulation véhiculaire

La voie publique partagée nord-sud à l'est du site relie la rue Saint-Antoine au nord et la rue Remembrance. Un deuxième axe nord-sud (privé), de nature secondaire, est prévu plus à l'ouest, connectant le centre du stationnement en surface à la rue Remembrance. À terme, cet axe sera prolongé jusqu'à la rue Saint-Antoine.

Deux axes de circulation est-ouest permettent de relier les deux rues nord-sud à la 32 <sup>e</sup> Avenue. Ces axes divisent le site en 5 quadrilatères. Deux de ces quadrilatères accueillent le stationnement en surface déjà existant. À terme, cette partie pourrait être divisée en deux lots et être redéveloppée.

L'aire de livraison extérieure des camions du Maxi est conservée. Cependant, la sortie pour les camions sera modifiée, afin qu'ils sortent sur la rue Remembrance au lieu de sur la rue Saint-Antoine, comme c'est le cas actuellement.

# Circulation piétonne

La requalification du site permet d'accroître les espaces de circulation piétonne. Dans l'ensemble, les voies de circulation seront principalement aménagées autour des bâtiments projetés et le long des axes proposés. Une attention particulière sera accordée à la voie publique nord-sud située du côté est du site, qui sera aménagée en tant que voie partagée avec des trottoirs plus larges et des espaces accueillants pour les piétons.

#### **Architecture**

L'assemblage urbain réside dans un jeu de chromatique monochrome distinctif à chacun des îlots afin de créer un marquage entre le secteur ouest du site et le secteur est. Ainsi, la moitié ouest du site s'inspire directement du quartier adjacent, caractérisé par des bâtiments en brique blanche, notamment le long de la 32 e Avenue. En revanche, la partie est du site tire son inspiration du quartier adjacent en utilisant une teinte plus rougeâtre. En intégrant des couleurs et des formes qui reflètent celles des quartiers environnants, le projet s'intègre harmonieusement dans son contexte urbain, tout en préservant une identité propre et en apportant une touche contemporaine à l'ensemble architectural. Cette approche réfléchie contribue à créer un environnement visuellement cohérent et attrayant pour les futurs résidents et les visiteurs du quartier.

La modénature générale de l'ensemble s'inscrit dans un langage architectural sobre, usant d'un vocabulaire architectural minimaliste et riche en détails. Cette approche permet de conjuguer l'expression du rez-de-chaussée commercial avec la domesticité des étages supérieurs tout en assurant un caractère résidentiel de qualité. Dans un autre registre, les façades extérieures au coeur du site sont travaillées en loggia afin d'augmenter la qualité de l'appropriation des espaces privés à chacune des unités d'habitation. En revanche, l'intérieur des îlots est modulé en coursives et balcons en projection afin de renforcir la dimension collective des habitations. À cela s'ajoutent les espaces verts aux toits, extensifs et intensifs aux étages des services communs.

L'ensemble des immeubles sera composé de maçonnerie de briques, y compris pour les rezde-chaussée commerciaux, faisant référence aux immeubles d'époque coloniale et industrielle de Lachine. Le choix du traitement monochrome ajoute une dimension contemporaine au futur développement et une opportunité de mettre en valeur les jeux de lumière qui seront assumés par un dispositif de traitement de façade en bas-relief, pans inclinés et claustra dans la brique. Les éléments d'accents de couleur sont réservés aux métaux ouvrés des balustrades ainsi qu'aux cadrages du fenêtrage en général.

# Stratégie de verdissement

La stratégie de verdissement préconisée pour l'aire de stationnement vise trois principes, soit la sécurité, la tolérance et la canopée.

**Sécurité :** L'utilisation de végétation basse, tels des graminées et des arbrisseaux, au périmètre des voies véhiculaires et des commerces, permet de maximiser la visibilité au sein du stationnement autant pour les véhicules que pour les piétons. En effet, l'utilisation de végétaux avec un feuillage léger et perméable est préconisée.

**Tolérance :** Le choix des végétaux a pour but d'offrir un couvert végétal uniforme adapté aux différents usages. Les végétaux proposés ont une grande tolérance aux conditions urbaines et plus précisément au sel de déglaçage.

**Canopée :** Afin de minimiser les surfaces minérales et de maximiser la canopée, l'intégration d'arbres à grand déploiement permet de créer de grandes zones d'ombre projetées tout en respectant nos objectifs de sécurité et de perméabilité.

# **ÉTUDES D'IMPACT:**

# L'impact sur l'ensoleillement

Une étude d'impact sur l'ensoleillement a été réalisée afin d'évaluer l'impact de la nouvelle construction sur l'ensoleillement des édifices voisins. Selon cette étude :

- 1. L'ensemble de la composition a été planifié de manière à maximiser l'ensoleillement sur toutes les élévations incluant celles qui donnent sur le toit terrasse. L'orientation est-ouest des rues Saint-Antoine et Remembrance et du stationnement en cour centrale correspondent à la course solaire maximale de 10 h à 16 h, au solstice d'été.
- 2. Au niveau des résidences situées directement du côté ouest du Croissant de Holan, les effets se font principalement sentir en fin de journée, principalement aux équinoxes. Les édifices situés sur cette avenue seront dans l'ombre à partir de 16 h.
- 3. Au niveau des bâtiments situés sur la 32<sup>e</sup> Avenue et des rues Saint-Antoine et Remembrance, l'ombrage projeté par les nouveaux bâtiments sur le cadre bâti n'est pas perceptible.

# L'impact sur la circulation dans le secteur

Une étude de circulation a été réalisée par CIMA+ afin d'évaluer l'impact du nouveau projet sur les conditions actuelles de circulation. Des relevés de terrain et des comptages de circulation ont été effectués en 2021 en période de pointe du matin et de l'après-midi, afin de recueillir les débits actuels sur le réseau routier du secteur à l'étude. Cette étude a été mise à jour suite à l'évolution du projet.

Le projet prévoit cinq accès véhiculaires sur le site. Ces accès sont localisés sur la 32 <sup>e</sup> Avenue (deux accès), la rue Saint-Antoine (un accès) et la rue Remembrance (deux accès). L'ensemble des accès desservent les commerces et les projets résidentiels projetés.

Le projet étudié prévoit la construction d'environ 932 logements résidentiels et 10 700 m <sup>2</sup> d'espaces commerciaux. L'analyse du contexte d'implantation soulève que le secteur à l'étude est principalement résidentiel, bien qu'il y ait plusieurs lots commerciaux à proximité. Les axes routiers importants bornant le site sont la 32 <sup>e</sup> Avenue et la rue Victoria qui jouent un rôle important dans la connectivité nord-sud et est-ouest du secteur.

En ce qui concerne les réseaux de transport en commun et alternatifs, le secteur à l'étude bénéficie d'une proximité avec plusieurs lignes d'autobus de la STM, ce qui offre une accessibilité au transport collectif. De plus, on retrouve des stations Communauto non loin du site à l'étude. À long terme, un projet de mode de transport structurant est envisagé dans la région du sud-ouest de Montréal, ce qui pourrait entraîner une amélioration de la desserte du site.

La génération des déplacements pour le projet a été mise à jour par rapport à l'étude antérieure. Les analyses démontrent que les déplacements supplémentaires prévus à l'heure de pointe du matin sont principalement liés à l'ajout de logements résidentiels, avec une augmentation de 120 véh./h. En revanche, pour l'heure de pointe de l'après-midi, le projet entraîne une diminution de 95 véh./h. Cette diminution s'explique par la mixité des activités résidentielles et commerciales sur le site, ce qui favorise les déplacements internes en mode actif.

L'affectation des déplacements générés sur le réseau met en évidence que le projet de redéveloppement des Galeries Lachine devrait avoir un faible impact sur les conditions de circulation du réseau routier limitrophe. Seul un mouvement à l'heure de pointe du matin est associé à une augmentation de plus de 30 véh./h, soit le mouvement tout droit à l'approche sud de l'intersection 32 <sup>e</sup> Avenue / Saint-Antoine. Cette augmentation est jugée comme étant acceptable étant donné la classification de la 32 <sup>e</sup> Avenue en tant qu'artère

permettant l'accès au réseau supérieur.

La fonctionnalité des accès et des manoeuvres sur le site a été évaluée. Les accès véhiculaires sont évalués comme étant adéquats. En ce qui concerne les accès pour les livraisons locales, il est recommandé d'apporter quelques ajustements pour faciliter les manoeuvres des camions sur le site. Cela peut inclure l'élargissement des voies de circulation à certains endroits spécifiques ou encore, de restreindre la longueur maximale des véhicules autorisés.

Suite à l'analyse du rapport par les ingénieurs du bureau technique de l'arrondissement, ces derniers ont exprimé leurs préoccupations eu égard aux conditions de circulation et la sécurité autour du site. CIMA+ a été mandaté pour réaliser des relevés supplémentaires afin de répondre à ces préoccupations et confirmer les résultats présentés dans l'étude d'impact sur la circulation d'août 2023.

Les analyses réalisées par CIMA+ permettent d'établir les conclusions et recommandations suivantes :

- Maintenir les modes de gestion et des traverses aux intersections limitrophes du futur axe central, sur les rues Saint-Antoine et Remembrance;
- Aménager des trottoirs traversant aux points d'accès du nouvel axe avec les rues Saint-Antoine et Remembrance. Bien que cette mesure soit habituellement appliquée aux accès (et non aux intersections), ce traitement au sol est recommandé afin d'affirmer la priorité des piétons pour la traverse de l'axe central et pour limiter le potentiel de transit véhiculaire;
- S'inspirer des dispositions de la Ville de Montréal quant aux zones de rencontre limitées à 20 km/h pour l'aménagement futur de l'axe central.

# RÈGLEMENT POUR UNE MÉTROPOLE MIXTE

Le Plan d'urbanisme prévoit que des exigences additionnelles en matière de logement abordable s'appliqueront progressivement dans certains secteurs, en lien avec les nouvelles possibilités de densification résidentielle qu'il offrira. Conformément à cette orientation et dans la continuité des balises formulées dans le dossier décisionnel 1207252001, une modification du Règlement pour une métropole mixte (20-041) sera recommandée au conseil municipal concurremment à l'adoption du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme dont il est question dans le présent dossier décisionnel. Cette modification du Règlement 20-041 visera l'ajout de zones de logement abordable sur les lots où la modification au Plan d'urbanisme permet d'augmenter la superficie constructible résidentielle. Là où cette augmentation se situe dans un intervalle de 20 % à 40 %, les balises prévoient une zone de logement abordable 1 (exigence de 10 %); là où cette augmentation dépasse 40 % ou qu'un changement d'affectation du sol autorise nouvellement une composante résidentielle, les balises prévoient une zone de logement abordable 2 (exigence de 20 %). La modification du Règlement pour une métropole mixte fera l'objet d'une décision distincte du conseil municipal. Dans le respect du cadre établi par ledit Règlement pour une métropole mixte (20-041), l'arrondissement de Lachine préconise que la contribution au volet social du Règlement pour une métropole mixte (RMM) se traduise par une contribution sur site, sous forme de cession de terrain à des fins de logements sociaux et communautaires, ou d'un bâtiment réalisé en formule clé en main.

# AVIS DU COMITÉ JACQUES-VIGER ET COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

À sa séance du 8 décembre 2023, le comité Jacques-Viger a émis un avis favorable à la demande de modification au Plan d'urbanisme afin de porter la hauteur maximale à 10 étages hors sol pour le secteur à transformer 09-T3, qui comprend le site des Galeries Lachine. Il voit aussi d'un bon oeil l'intention de revitaliser et de densifier le site à des fins résidentielles

et commerciales.

Le comité Jacques-Viger recommande aux requérants de poursuivre leur réflexion et de bonifier leur projet en intégrant les commentaires suivants :

- Accélérer la conversion en espace vert du grand stationnement proposé et son remplacement par un stationnement souterrain;
- Revoir les connexions à travers le site et à son pourtour pour en assurer la fluidité ainsi que la sécurité des piétons et des cyclistes;
- Revoir l'aménagement de la voie publique partagée en y élargissant la part du domaine public;
- Retravailler la proposition architecturale de façon à favoriser l'ensoleillement des cours intérieures.

Le comité Jacques-Viger recommande aussi à l'arrondissement de :

- Clarifier le plus tôt possible ses intentions quant à l'avenir du secteur localisé à l'est de la 32<sup>e</sup> Avenue entre les rues Provost et Victoria;
- Encadrer dès maintenant ses exigences à l'égard du redéveloppement du site des Galeries Lachine par le biais d'outils réglementaires et d'ententes de développement.

Aussi, lors de la séance du 17 avril 2024, le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Lachine a émis un avis favorable au projet de développement et recommande au conseil d'arrondissement :

1. D'approuver le Projet particulier (PPCMOI), visant à autoriser la démolition des bâtiments situés au 2760 à 3150, rue Remembrance et la construction d'un développement mixte, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA16-19002).

# **CADRE RÉGLEMENTAIRE**

Cette demande déroge au Règlement de zonage (2710) de l'arrondissement de Lachine eu égard, notamment, à la hauteur en étages et à l'usage résidentiel.

#### Plan d'urbanisme :

Secteur mixte :

- Habitation
- Commerce
- Bureau
- Équipement collectif ou institutionnel
- Nombre d'étages : de 2 à 6Hauteur : minimum 6,4 m
- Densité: minimum 0,2, maximum 4,8
- Taux d'implantation : moyen

# Règlement de zonage de l'arrondissement de Lachine Zone C-301

#### Usages :

Usage commercial

210 - bureaux

220 - services

230 - vente au détail

240 - véhicules

270 - hébergement et restauration

280 - services récréatifs

- Usages publics et institutionnels
- 420 Services sociaux
- 430 Équipement sportif extérieur

440 - Parc

Nombre d'étages : de 1 à 2 étages Hauteur minimale en mètres : 6,4m
Densité : minimum 0,2, maximum 1
Taux d'implantation : maximum 50 %

#### Plan d'urbanisme : Partie II - Les documents d'arrondissement : Lachine

Au plan d'urbanisme, l'arrondissement de Lachine a identifié deux secteurs de planification détaillée de portée locale dont le secteur centre qui inclut les Galeries Lachine.

Selon les besoins, la planification détaillée pourra mener à :

L'adoption d'un programme particulier d'urbanisme (PPU);

L'adoption par le conseil d'arrondissement d'un plan de mise en valeur ou d'un plan d'action; La modification de la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement;

La mise en place de programmes appropriés;

La réalisation d'immobilisations par la Ville, seule ou en collaboration avec les gouvernements du Québec et du Canada;

La réalisation d'un projet en partenariat avec un ou plusieurs organismes privés, publics ou associatifs.

Le document du chapitre du Plan d'urbanisme de l'arrondissement de Lachine suggère donc de redéfinir ce secteur par la diversification et l'intensification des activités, mettant ainsi à profit l'emplacement névralgique du secteur.

# Démarches stratégiques de l'arrondissement de Lachine

# À court terme :

L'arrondissement de Lachine a entamé un processus de révision et de refonte de ses Règlements de zonage et de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). À ce propos, une firme de consultants a été mandatée et l'exercice de refonte est présentement en cours. Ce processus touche toutes les zones incluant la zone C-301 qui deviendra, entre autres, un secteur mixte.

Parallèlement à la refonte réglementaire et dans le cadre de la modification du plan d'urbanisme de la ville de Montréal, l'arrondissement de Lachine propose une requalification du secteur centre en misant sur :

- Une densification intermédiaire ou élevée identifiée dans la carte de densité;
- Une mixité des usages habitation /commercial;
- Un transport actif ou de type utilitaire donc répercussions sur l'aménagement du site (ratio de stationnement, futures rues plus étroites, pistes cyclables, etc.);
- Un transport de marchandises par système de logistique min-hub ou autres camions de plus faible gabarit, etc.;
- Une gestion écologique des matières résiduelles et organiques (examiner la faisabilité de l'insertion d'un nouveau système de gestion, de collecte et de revalorisation des matières résiduelles);

- De maximiser le verdissement dans toutes les cours ainsi que sur les toits;
- Une gestion écologique des eaux de pluie dans les stationnements extérieurs;
- De privilégier l'aménagement des quais de chargement destinés aux usages commerciaux à l'intérieur des bâtiments.

# À long terme :

L'arrondissement de Lachine va mandater une firme de consultants en design urbain pour travailler sur l'élaboration d'une vision globale du secteur dont ferait partie le site occupé présentement par la station Petro-Canada (intersection de la 32<sup>e</sup> Avenue et la rue Remembrance). Le processus sera divisé en 4 phases :

- 1) Étude du potentiel existant du site, ses forces et ses faiblesses;
- 2) Développement d'un concept;
- 3) Consultations internes et publiques;
- 4) Révision du concept.

Les documents de planification ainsi que les différents constats qu'ils contiennent permettront à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) d'amorcer son analyse pour l'élaboration d'un Plan d'action local qui respecterait les grands objectifs du futur Plan d'urbanisme et de mobilité, notamment :

- Favoriser l'établissement d'une part importante de logements dans les quartiers centraux de Montréal;
- Privilégier fortement l'utilisation des modes de transport actifs et ceux alternatifs à l'automobile;
- Développer une vision de quartier vert et favoriser la réduction des ilôts de chaleur;
- Favoriser un développement urbain écologique;
- Aménager de nombreux sentiers piétonniers sur des bandes de terrains existants;
- Favoriser la mixité d'usages et des services de proximité;
- Remplacer de grandes surfaces imperméables par le bâti ou le paysage;
- Limiter et réduire le nombre d'unités de stationnement;
- Prévoir l'intégration de logements sociaux.

Les objectifs généraux seraient de « dresser les grandes lignes des orientations à privilégier afin de créer un milieu de vie contemporain et de qualité, ancré dans la réalité de la vie quotidienne, dans sa fonctionnalité ainsi que dans son environnement social et urbain ».

Suite aux constats dans l'analyse urbaine, quant aux problématiques et au potentiel du secteur, les six principaux objectifs de développement suivants devront être relevés :

Déterminer ou fixer la densité résidentielle

- Améliorer la sécurité et la convivialité du secteur par le réaménagement de l'intersection à la hauteur de la 32<sup>e</sup> Avenue et de la rue Victoria en prenant en compte les différents besoins des propriétaires riverains, par exemple : Service des incendies, le Midas, etc., afin d'évaluer les coûts dans le cas d'expropriation, le cas échéant;
- Doter le secteur d'une identité propre (branding);
- Implanter de nouveaux services de quartier adaptés aux besoins par exemple, besoin de mobilité, (transport actif);
- Tirer parti du potentiel de développement généré par le futur projet du Réseau express métropolitain (REM);
- Améliorer la qualité de l'environnement voire des mesures écologiques avancées dans les différents chantiers de bonification et de révision des outils de planification PPMADR, PUM, etc..

Ces orientations de départ vont permettre d'établir une base pour la vision d'ensemble.

#### **JUSTIFICATION**

Le projet vise à modifier la résolution CA24 19 0273 adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement le 7 octobre 2024. Il est proposé,

QUE les articles 38 et 39 SOUS-SECTION 6 - STATIONNEMENT ET QUAIS DE CHARGEMENT sont abrogés et remplacés par le texte suivant :

- « 38. Un ratio maximal de 1,5 par logement est autorisé pour le volet résidentiel et 0,25 pour le volet social.
- 39. Un minimum de 0,8 case de stationnement pour une superficie de 90 m<sup>2</sup> et un maximum de 10 cases de stationnement pour une superficie de 90 m<sup>2</sup> sont autorisés pour le volet commercial.»

ASPECT(S) FINANCIER(S)

# **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

# **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

# **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- 1<sup>er</sup> avril 2025 : approbation du projet de résolution au conseil d'arrondissement (CA)
- avril 2025 : publication de l'avis public annonçant la consultation publique
- 30 avril 2024 : assemblée publique de consultation
- Certificat de conformité non requis
- mai 2025 : adoption de la résolution par le CA

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce projet ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Il n'est pas visé par le paragraphe 2° de l'article 2 du *Règlement sur l'examen de la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal* (RCG 15-073) et est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire.

-À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervenant	ention	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2025-02-25
Sihem RAHLOLIL -MANSOLIR	Michel SÉGLIIN	

Directeur

cheffe de division



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

2025/04/01

CA: 47.03



Dossier #: 1250415003

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet:** Adoption - PPCMOI afin d'autoriser les usages 224- services

médicaux et 420- services sociaux pour l'immeuble situé au 600, rue Victoria sur le lot portant portant le numéro 2 134 451 du

cadastre du Québec

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA16-19002), la résolution autorisant les usages 224- services médicaux et 420- services sociaux pour l'immeuble situé au 600, rue Victoria, sur le lot portant le numéro 2 134 451 du cadastre du Québec, aux conditions suivantes :

1. Le présent règlement s'applique au territoire formé du lot 2 134 451 du cadastre du Québec tel qu'identifié à l'annexe A.

# CHAPITRE II AUTORISATIONS

2. Malgré le *Règlement numéro 2710 sur le de zonage* de l'arrondissement de Lachine applicable au territoire décrit à l'article 1, les usages 224- services médicaux et 420-services sociaux sont autorisés aux conditions prévues au présent règlement.

À ces fins, il est permis de déroger :

- À l'article 4.14 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* de l'arrondissement de Lachine (2710);
- Aux grilles 11A / 38A et 11B / 38B de l'ANNEXE C du  $R\`{e}$  de l'arrondissement de Lachine intitulée « GRILLE DES USAGES ET GRILLE DES NORMES D'IMPLANTATION »;
- 3. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

# CHAPITRE III DISPOSITION PÉNALE

4. Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, érige ou permet l'érection d'une construction, démolit

ou permet la démolition, transforme ou permet la transformation, en contravention à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue au Chapitre 2 (DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES) du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* de l'arrondissement de Lachine.

Signé par	Andre HAMEL	<b>Le</b> 2025-03-24 10:17	
Signataire :		Andre HAMEL	
		directeur(-trice) - arrondissement	



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1250415003

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet:** Adoption - PPCMOI afin d'autoriser les usages 224- services

médicaux et 420- services sociaux pour l'immeuble situé au 600, rue Victoria sur le lot portant portant le numéro 2 134 451 du

cadastre du Québec

#### CONTENU

#### **CONTEXTE**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) a reçu une requête visant l'autorisation des usages 224 « services médicaux » et 420 « services sociaux » dans le bâtiment existant permettant ainsi l'aménagement d'une clinique pédiatrique sociale en communauté sur la propriété située au 600, rue Victoria, sur le lot portant le numéro 2 134 451 du cadastre du Québec, propriété de 9390-2807 Québec inc..

Le projet a reçu un avis favorable de la Direction de l'urbanisme et du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Lachine (CCU) qui, tous deux, autorisent la requête en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement* (RCA16-19002) afin de déroger à certaines dispositions du *Règlement numéro 2710 sur le de zonage* de l'arrondissement de Lachine.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#### **DESCRIPTION**

« La pédiatrie sociale en communauté : pour la santé de tous les enfants Développée par le Dr Gilles Julien, la pédiatrie sociale en communauté est une approche de santé globale intégrant à la médecine la pratique du droit, et les sciences sociales, et permettant :

- D'offrir des soins et des services intégrés et personnalisés aux enfants en difficulté âgés de 0 à 18 ans.
- De dépister, de réduire ou d'éliminer les stress toxiques nuisant à leur développement dans le respect de l'ensemble de leurs droits fondamentaux.
- De leur redonner ainsi qu'à leur famille du pouvoir et de l'espoir afin de reprendre le contrôle de leur vie tout en étant accompagnés par leur communauté et les établissements.

#### Mission

La mission du Centre de pédiatrie sociale et communautaire (CPSC) est de soutenir les

enfants et les familles vulnérables afin d'assurer leur bien-être et leur développement optimal, dans le respect de leurs droits et de leurs intérêts en leur offrant une pratique interprofessionnelle (disciplines de la santé, des sciences sociales et du droit) et intersectorielle avec les différents réseaux (santé, services sociaux, municipaux, protection de la jeunesse, milieux scolaires, de la petite enfance, communautaire et juridique).

# Description

Rencontre d'évaluation-orientation

Suivi médical

Accompagnement ciblé sur les besoins des enfants

Soutien aux familles

Ateliers pour les enfants et les adultes concernant les droits des enfants >>

Source: <a href="https://fondationdrjulien.org/la-psc/a-propos/">https://fondationdrjulien.org/la-psc/a-propos/</a>

# Le cadre réglementaire : Règlement de zonage: Zone M- 339

#### Usages:

Résidentiel: bifamilial, trifamilial et multifamilial maximum huit (8) logements

Mixte, commercial : bureaux affaires et professionnels, services personnels, garderie et école

privée,

Vente au détail : biens d'équipement

Véhicules : peinture, débosselage et ateliers de réparation

**Ateliers** 

Hébergement et restauration : Services rapides

Public et institutionnel : équipement sportif extérieur et parc

Nombre d'étages : minimum deux (2) et maximum quatre (4);

Hauteur minimale en mètres : 6,4 mètres; Densité (cos) : min 0,2 et max 1,6;

Taux d'implantation au sol 35 – 50 %.

### Les dérogations:

- Usages : Autoriser les usages 224- services médicaux et 420- services sociaux en plus des usages existants;
- Ratio de stationnement.

#### **JUSTIFICATION**

La DAUSE émet un avis favorable à la dérogation demandée pour les raisons suivantes :

- Le projet est conforme au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.
- Le projet concorde avec plusieurs orientations municipales dont le plan d'action famille.
- Le bâtiment existant, anciennement occupé par une garderie, est présentement disponible en location. Sa superficie et son emplacement stratégique permettrait de relocaliser l'ensemble des opérations du Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine CPSC sous un même toit et celles-ci seraient stables pour une durée minimale de 2 ans avec possibilité de reconduction. Ce qui permettra de pérenniser et accroître les services offerts et de régler plusieurs enjeux de superficie présentement existants.
- Le bâtiment est accessible universellement, stratégiquement situé pour le transport actif, collectif et automobile et il est conforme aux normes incendies.
- Le projet va contribuer à améliorer la qualité des services offerts par l'organisme.

# ASPECT(S) FINANCIER(S)

# **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

# **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

# **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1<sup>er</sup> avril 2025 : Adoption du premier projet de résolution au conseil d'arrondissement (CA) : 1<sup>er</sup> avril 2025

- Publication de l'avis public annonçant la tenue de la consultation publique : en avril 2025
- 30 avril 2025 : assemblée publique de consultation (avec consultation pour la modification au Plan d'urbanisme)
- Approbation du second projet de résolution par le CA : à déterminer
- Processus d'approbation référendaire : à déterminer
- Adoption de la résolution par le CA : à déterminer

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Un examen de conformité au schéma d'aménagement par le service de l'urbanisme est requis pour ce projet.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION
Intervenant et sens de l'intervention
Autos intervenent et sons de Hintonyspation
Autre intervenant et sens de l'intervention
Parties prenantes
Turnes prenantes
Lecture :

# RESPONSABLE DU DOSSIER

Sihem BAHLOUL-MANSOUR Conseillère en aménagement ENDOSSÉ PAR

Le: 2025-03-19

Michel SÉGUIN Directeur



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 47.04

2025/04/01 19:00

Dossier #: 1257204003

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine, Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction

d'un nouveau bâtiment industriel sur le lot portant le numéro 1

704 609 du cadastre du Québec (rue François-Cusson)

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 7 et 10 février 2025, la demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le Zonage relative au projet de construction d'un nouveau bâtiment industriel sur le lot portant le numéro 1 704 609 du cadastre du Québec (François-Cusson), ayant pour effet :

- de permettre, en cour avant, l'aménagement d'une portion de l'aire de chargement pour un nouvel usage industriel, et ce, bien que les articles 4.1.1 et 4.15 du Règlement numéro 2710 sur le zonage prévoient ,à l'exception des mini-entrepôts, que toute aire de chargement ou de déchargement doit être située dans les cours arrière ou latérales;
- de permettre, pour un usage industriel totalisant une superficie de plancher de 5 293,40 mètres carrés, un ratio de stationnement d'une (1) case par 123,0 mètres carrés de superficie de plancher et ce, bien que l'article 4.14.4.19 du Règlement numéro 2710 sur le zonage prévoie un ratio d'une (1) case par 93 mètres carrés de superficie de plancher;
- de permettre que l'aire de stationnement en cour avant ne comporte pas une bande gazonnée le long du mur avant du bâtiment industriel et ce, bien que l'article 4.14.5 g) du Règlement numéro 2710 sur le zonage prévoie qu'une bande gazonnée de 1,0 mètre soit aménagée sur tout le périmètre de l'aire de stationnement;
- de permettre, pour la construction d'un bâtiment industriel d'une superficie de plancher de 2 000 mètres carrés ou plus, l'absence d'une toiture végétalisée et ce, bien que l'article 4.23.6 du Règlement numéro 2710 sur le zonage prévoie une superficie minimale requise de 30 % de toiture végétalisée;
- de permettre, pour un nouveau bâtiment principal, une implantation qui ne soit pas parallèle à la rue et ce, bien que l'article 7.5 du Règlement numéro 2710 sur le zonage prévoie que tout nouveau bâtiment principal doit s'implanter de façon à ce que sa façade principale soit parallèle à la rue.

Signataire :	Andre HAMEL	
	Directeur d'arrondissement	
	Lachine, Bureau du directeur d'arrondissement	



# Système de gestion des décisions des instances **SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

IDENTIFICATION Dossier #:1257204003

Unité administrative

Arrondissement Lachine, Direction de l'aménagement urbain et responsable:

des services aux entreprises, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction Objet:

d'un nouveau bâtiment industriel sur le lot portant le numéro 1

704 609 du cadastre du Québec (rue François-Cusson)

# **CONTENU**

#### **CONTEXTE**

Demande d'autorisation d'une dérogation mineure, pour un projet de construction d'un nouveau bâtiment industriel sur le lot vacant numéro 1 704 609 du cadastre du Québec (rue François-Cusson) permettant :

- en cour avant, l'aménagement d'une portion de l'aire de chargement pour un nouvel usage industriel, et ce, bien que les articles 4.1.1 et 4.15 du Règlement numéro 2710 sur le zonage prévoient qu'à l'exception des mini-entrepôts, toute aire de chargement ou de déchargement doit être située dans les cours arrière ou latérales;
- pour un usage industriel totalisant une superficie de plancher de 5 293,40 mètres carrés, un ratio de stationnement d'une (1) case par 123,0 mètres carrés de superficie de plancher et ce, bien que l'article 4.14.4.19 du Règlement numéro 2710 sur le zonage prévoie un ratio d'une (1) case par 93 mètres carrés de superficie de plancher;
- que l'aire de stationnement en cour avant ne comporte pas une bande gazonnée le long du mur avant du bâtiment industriel et ce, bien que l'article 4.14.5 g) du Règlement numéro 2710 sur le zonage prévoie qu'une bande gazonnée de 1,0 mètre soit aménagée sur tout le périmètre de l'aire de stationnement;
- pour la construction d'un bâtiment industriel d'une superficie de plancher de 2 000 mètres carrés ou plus, l'absence d'une toiture végétalisée et ce, bien que l'article 4.23.6 du Règlement numéro 2710 sur le zonage prévoie une superficie minimale requise de 30 % de toiture végétalisée;
- pour un nouveau bâtiment principal, une implantation qui ne soit pas parallèle à la rue et ce, bien que l'article 7.5 du Règlement numéro 2710 sur le zonage prévoie que tout nouveau bâtiment principal doit s'implanter de façon à ce que sa façade principale soit parallèle à la

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#### **DESCRIPTION**

Gestion 2000, membre du groupe A1 Intermodal a mandaté BC2 groupe Conseil Inc. pour faire les démarches auprès de l'arrondissement afin de déposer une demande de dérogation mineure et de PIIA concernant le lot vacant numéro 1 704 609.

Lors du CCU du 15 janvier 2025, les membres ont pris connaissance du projet de

construction d'une superficie approximative de 5 293 mètres carrés (m²) incluant une aire de manœuvre de chargement des camions ainsi que les activités projetées de transbordement impliquant des enjeux de taille qui ne permettent pas au requérant de se conformer au règlement de zonage en vigueur. Les membres ont demandé qu'une nouvelle proposition tenant compte de leurs commentaires leur soit soumise à une prochaine rencontre. La DAUSE a rencontré les requérants afin de discuter des solutions visant la bonification de leur projet. Les requérants ont tenu à préciser que bien que la friche industrielle ne comporte pas d'espèce menacée ou milieu d'intérêt particulier, ils comprennent que le site rend actuellement des services écologiques auxquels les membres du CCU sont sensibles et qu'ils partagent eux aussi, les mêmes valeurs et c'est pourquoi ils ont décidé de poursuivre leur certification LEED de niveau argent. Les solutions concrètes pour améliorer leur projet et pour répondre à l'ensemble des suggestions du CCU, sauf celle de la toiture végétalisée, ont été regroupées dans le tableau ci-bas. Les efforts de végétalisation et de fonctionnalité de leur site visent notamment :

- réduction de superficies asphaltées dans l'aire de manœuvre des camions;
- réduction de nombre de cases dans l'aire de stationnement des employés et visiteurs et donc augmentation du verdissement sur le site;
- ajout d'un accès piétonnier entre l'entrée principale et la 55<sup>e</sup> Avenue;
- ajout d'ilôts d'infiltration et aménagement en faveur de la biodiversité;
- ajout d'îlôts de verdure dans l'aire de manoeuvre des camions.

La demande de dérogation mineure portent sur les éléments suivants :

Implantation de façade principale – Article 7.5 du Règlement sur le zonage Le requérant précise dans sa lettre descriptive que la configuration atypique du lot rend une implantation standard non conforme quant à l'alignement de façade parallèlement à la rue et la localisation d'une portion de l'aire de chargement.

Aire de chargement – Articles 4.1.1 et 4.15 du Règlement sur le zonage Bien que l'aire de chargement des camions soit localisée presque entièrement dans la cour latérale, une portion de celle-ci empiètera dans la cour avant et déroge à la réglementation. En effet, toute aire de chargement pour un nouveau bâtiment doit être aménagée en totalité dans les cours latérale ou arrière.

Toiture - Article 4.23.6 du Règlement sur le zonage

Le requérant explique l'absence de toiture végétalisée sur le toit du futur bâtiment en raison des coûts importants au niveau de la structure du bâtiment à construire, ainsi que des exigences et coûts d'entretien et ce, pour un impact qui n'est pas reconnu par LEED. De plus, il a suivi les recommandations du CCU visant :

- L'ajout d'îlôts d'infiltration et de biodiversité (Voir le plan d'aménagement paysager bonifié) et la proposition du requérant :

<u>«Bassin de rétention et jardins de pluie</u>: Au-delà de bassins standard prévus sous le stationnement, l'équipe et ses ingénieurs du Groupe Laurence ont travaillé à l'intégration de stratégies de gestion des eaux de surface par des infrastructures vertes. Le site présente des contraintes à cet effet, notamment du fait de la hauteur du roc, de la nappe phréatique et de la faible perméabilité du sol.»

- La création de deux bassins, un de rétention engazonné et un autre sous la forme de jardin de pluie.
- L'aménagement visant la biodiversité: L'étude environnementale n'a pas identifié d'espèces menacées sur le site. Seule une espèce vulnérable à la récolte en raison de sa valeur commerciale est identifiée, la sanguinaire du Canada. Une lettre explicative du biologiste a été déposée à cet effet. Le concept révisé propose des aménagements en faveur de la biodiversité:

- · Plusieurs secteurs ont été identifiés pour accueillir une végétalisation en trois strates, favorisant autant les insectes que les petits mammifères et les oiseaux;
- Des stratégies paysagères, comme des plantations particulières ou des amas rocheux pour accommoder les possibles couleuvres, par exemple, sont également proposées en annexe:
- · L'intégration des jardins de pluie contribue également à diversifier les plantations et habitats pour accommoder encore davantage d'espèces animales.
- Le maintien de la proposition de certification LEED de niveau Argent.

Nombre de cases de stationnement - article 4.14.4.19 du Règlement sur le zonage Pour un usage industriel totalisant une superficie de plancher de 5 293,40 mètres carrés, le zonage prévoit un ratio de 1 case par 93 m² de superficie de plancher. Le projet propose un ratio de stationnement d'une (1) case par 123,0 mètres carrés de superficie de plancher, ce qui implique de déroger à l'article 4.14.4.19 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage*. La réduction du nombre de cases dans le stationnement en cour avant permettra d'atteindre l'objectif de biodiversité et de verdissement du site (23,5 %) au delà du taux de verdissement minimal exigé, soit de 20 %.

L'aménagement de l'aire de stationnement - article 4.14.5 g) du Règlement sur le zonage L'absence d'une bande gazonnée le long du mur avant du bâtiment industriel et ce, bien que l'article 4.14.5 g) du Règlement numéro 2710 sur le zonage prévoie qu'une bande gazonnée de 1,0 mètre soit aménagée sur tout le périmètre de l'aire de stationnement.

#### **JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 mars 2025, en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

**MONTRÉAL 2030** 

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION** 

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)** 

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

# VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention				
Parties prenantes				
Lecture:				
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2025-03-20		
Lynda POIRIER Conseiller(ere) en amenagement	Michel SÉGUIN Directeur			



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 47.05 2025/04/01

Dossier #: 1259399012

19:00

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 850, 47e Avenue

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-11), les documents soumis en date du 28 février 2025, accompagnant une demande de permis d'agrandissement de l'immeuble situé au 850, 47e Avenue sur le lot portant le numéro 1 705 285 du cadastre du Québec, à la condition suivante :

- Retrait entre le volume existant et le nouveau volume d'au moins 60 centimètres.

D'accorder le permis d'agrandissement demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Signé par	Andre HAMEL	<b>Le</b> 2025-03-19 16:21
Signataire :		Andre HAMEL
		Directeur d'arrondissement
		Lachine, Bureau du directeur d'arrondissement



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1259399012

Unité administrative

Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour

l'immeuble situé au 850, 47e Avenue

### CONTENU

#### **CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'ajout, en cour latérale droite, d'un garage attenant au rez-de-chaussée ainsi qu'un espace à l'étage. La superficie de plancher totale ajoutée, incluant le garage, est de 55,49 mètres carrés.

Il devra y avoir un retrait entre le volume d'origine et le nouveau volume d'au minimum 60 centimètres. Le revêtement proposé est la brique existante de la façade latérale droite du volume existant pour la remettre sur la façade avant et latérale droite du nouvel agrandissement. Il y aura aussi un revêtement de fibrociment de couleur noire en façade latérale droite et arrière, avec une toiture en bardeau d'asphalte de couleur noire.

Les façades du bâtiment existant seront aussi transformées. La modification consiste à :

- L'ajout de volets noirs sur le façade avant pour la fenêtre au niveau rez-de-chaussée;
- L'ajout d'une marquise en façade avant avec des colonnes en aluminium de couleur blanche et la toiture métallique de couleur noire;
- Les garde-corps de la galerie seront en aluminium de couleur noire;
- Le remplacement de la porte d'entrée de couleur brune;
- L'ensemble du revêtement de la toiture du bâtiment d'origine sera modifié pour un revêtement de bardeau d'asphalte de couleur noire.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

Le projet a pour but d'étendre les espaces de vie d'une famille.

#### JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du 12 mars 2025, en pièce jointe au présent dossier décisionnel.

# ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030	
IMPACT(S) MAJEUR(S)	
OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION	
CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)	
CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEI ADMINISTRATIFS	MENTS ET AUX ENCADREMENTS
À la suite des vérifications effectuées, le signa conformité de ce dossier aux politiques, aux rè	
VALIDATION	
Intervenant et sens de l'intervention	
Autre intervenant et sens de l'intervention	
Parties prenantes	
Lecture :	
RESPONSABLE DU DOSSIER	<b>ENDOSSÉ PAR</b> Le : 2025-03-19
Meriem ESSAFI conseillère en aménagement	Michel SÉGUIN Directeur - Aménagement urbain et services aux entreprises



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 47.06 2025/04/01



Dossier #: 1259399011

19:00

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet : -

**Objet**: Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour

l'immeuble situé au 53-55, chemin de LaSalle

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 11 mars 2025, accompagnant une demande de permis d'agrandissement pour l'immeuble situé au 53-55, chemin de LaSalle sur les lots portant les numéros 2 135 362, 2 135 365 et 2 135 410 du cadastre du Ouébec.

D'accorder le permis d'agrandissement demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Signé par	Andre HAMEL	<b>Le</b> 2025-03-19 16:22	
Signataire :		Andre HAMEL	
		Directeur d'arrondissement	

Directeur d'arrondissement Lachine, Bureau du directeur d'arrondissement



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1259399011

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine, Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet**: Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour

l'immeuble situé au 53-55, chemin de LaSalle

#### CONTENU

#### CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'ajout, en cour arrière, d'un volume d'une superficie de plancher d'environ 33 mètres carrés. Le revêtement de celui-ci sera un revêtement métallique de couleur gris (chêne blanc de Mac) et brun (Teck) avec une fenestration de type hybride de couleur gris fusain.

La proposition inclut aussi une transformation intérieure et extérieure qui consiste, entre autres, au démantèlement de la véranda et de la galerie en façade arrière afin de faire place à un agrandissement de deux (2) étages avec galeries et escaliers. La nouvelle galerie aura des garde-corps en panneau vitré avec escaliers en acier galvanisé et fascias en aluminium gris fusain.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### DESCRIPTION

Le projet a pour but d'augmenter l'espace habitable des unités d'habitation.

#### **JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du 12 mars 2025, en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

# **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

# **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)** 

# **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

RESPONSABLE DU DOSSIER	FNDOSSÉ PAR	Le: 2025-03-19
Lecture :		
Parties prenantes		
Autre intervenant et sens de l'interver	ntion	
Intervenant et sens de l'intervention		
VALIDATION		

Meriem ESSAFI conseillère en aménagement

Michel SÉGUIN Directeur - Aménagement urbain et services aux entreprises



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 47.07 2025/04/01 19:00



	Dossier # : 1257204004
Unité administrative	Arrondissement Lachine, Direction de l'aménagement urbain et
responsable :	des services aux entreprises, Direction

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un

nouveau bâtiment industriel sur le lot vacant numéro 1 704 609

du cadastre du Québec (rue François-Cusson)

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 7 et 10 février 2025 accompagnant une demande de permis de construction d'un nouveau bâtiment industriel sur le lot vacant numéro 1 704 609 du cadastre du Québec, (rue François-Cusson) aux conditions suivantes :

- Installation de nichoir à inspectes;
- Ajout d'une végétalisation en trois (3) strates à l'aménagement paysager favorisant autant les insectes que les petits mammifères et les oiseaux;
- Ajout des plantations particulières ou des amas rocheux pour accommoder les possibles couleuvres;
- Intégration de jardins de pluie et bassins de rétention;
- Ajout si possible d'îlots de verdure dans les aires de manoeuvres des camions;
- Garantie de la certification LEED de niveau Argent du futur bâtiment.

D'accorder le permis de nouvelle construction demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

-1 /			
Signé par	Andre HAMEL	<b>Le</b> 2025-03-24 08:59	
Signataire :		Andre HAMEL	
		Directeur d'arrondissement	

Lachine, Bureau du directeur d'arrondissement



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1257204004

Unité administrative

Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un

nouveau bâtiment industriel sur le lot vacant numéro 1 704 609

du cadastre du Québec (rue François-Cusson)

# **CONTENU**

#### **CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un nouveau bâtiment industriel sur le lot vacant numéro 1 704 609 du cadastre du Québec.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#### **DESCRIPTION**

Le nouveau bâtiment industriel de forme irrégulière d'une superficie approximative de 5 293  $\text{m}^2$  comportera des espaces d'entreposage et de bureaux au rez-de-chaussée ainsi qu'à l'étage. La forme atypique du terrain dicte l'implantation du nouveau bâtiment plus éloignée de la rue. Le concepteur propose un projet assurant :

- l'ouverture visuelle et la transparence de la façade principale;
- un traitement architectural et une diversité des volumes qui viennent limiter l'effet de masse et de longueur des façades en favorisant une stratégie de verdissement et de plantation, en particulier de la cour avant, et regrouper les aires de stationnement de la flotte des camions de l'entreprise et des quais de chargement dans les cours arrière et latérale non adjacentes à la rue. D'ailleurs l'ensemble des bandes végétalisées dont celles situées le long de la 50<sup>e</sup> Avenue et de la rue François-Cusson, le pourcentage de verdissement ainsi que la plantation d'arbres sont conformes et vont au-delà des normes exigées.

Aire de stationnement et aire de manoeuvre pour les camions

L'aire de stationnement pour employés et visiteurs située dans la cour avant a été reconfigurée, ce qui a permis de réduire de 50 à 43 cases et augmenter le verdissement tout en aménageant un bassin de rétention engazonnée, un jardin de pluie, un bassin de rétention souterrain et à devenir une aire favorisant la biodiversité permettant des interconnexions entre les différents milieux en friche du site mais également ceux se trouvant sur les terrains adjacents. La stratégie paysagère du site par des amas rocheux est d'ailleurs susceptible d'être fréquentée par la couleuvre brune.

L'ajout d'un lien piétonnier (trottoir) de l'arrêt d'autobus de la 50<sup>e</sup> Avenue à l'entrée

principale implique l'ajout d'un élément dérogatoire au projet en raison de l'absence de la bande gazonnée entre le stationnement et le bâtiment.

### Aménagement paysager

Le taux de verdissement du site initialement proposé de 19 % à été rehaussé à 23,5 %.

L'aménagement du site vise la biodiversité: L'étude environnementale n'a pas identifié d'espèces menacées sur le site. Seule une espèce vulnérable à la récolte en raison de sa valeur commerciale est identifiée, la sanguinaire du Canada. Une lettre explicative du biologiste a été déposée à cet effet. Le concept révisé propose des aménagements en faveur de la biodiversité:

- · Plusieurs secteurs ont été identifiés pour accueillir une végétalisation en trois strates, favorisant autant les insectes que les petits mammifères et les oiseaux.
- · Des stratégies paysagères, comme des plantations particulières ou des amas rocheux pour accommoder les possibles couleuvres, par exemple, sont également proposées en annexe.
- · L'intégration des jardins de pluie contribue également à diversifier les plantations et habitats pour accommoder encore davantage d'espèces animales.

Bien que le projet vise à être exemplaire en termes de durabilité, poursuivant une certification LEED®, que celui-ci nécessite pas moins une coupe d'arbres qui ne peut atteindre le remplacement de tous les arbres sur la superficie disponible du site après construction. Le nombre d'arbres à planter sur le site correspond au ratio de 1 arbre par 250 m², soit 66 arbres au total.

#### Architecture

Les façades du bâtiment seront principalement recouvertes de panneaux métalliques gris pâle ainsi que de bloc architectural gris charbon, en insertion sur les premiers mètres des façades avant et latérale (50<sup>e</sup> Avenue). Les ouvertures de la façade avant sont regroupées au centre de la façade. Les principaux matériaux indiqués sur le plan d'architecture sont les suivants :

- A -Revêtement de panneaux métalliques isolants (PMI) fabricant Norbec ou équivalent couleur gris régent ou équivalent;
- **B1** -Verres de vision transparents de couleur teinte verte;
- B2 -Verres de tympans couleur warm gray PC-8948 ou équivalent;
- C Bloc architectural format 4  $\times$  8 16. Couleur charbon ou équivalent sur les murs avant et latéral donnant sur la  $50^{\rm e}$  Avenue pour les 40 premiers pieds. Le reste de la façade latérale sera recouverte d'un revêtement de panneaux métalliques isolants (Norbec) de couleur gris pâle;
- D -Revêtement métallique en acier aluminium prépeint de couleur gris régent 56082 ou équivalent calibre 16.

Le toit ne comportera pas de toiture végétalisée et il sera recouvert d'une membrane blanche. La proposition comporte des mesures compensatoires de biodiversité tels que des îlots d'infiltration et de biodiversité (Voir le plan d'aménagement paysager bonifié) et la proposition du requérant :

« <u>Bassin de rétention et jardins de pluie</u> : Au-delà de bassins standard prévus sous le stationnement, l'équipe et ses ingénieurs du Groupe Laurence ont travaillé à l'intégration de stratégies de gestion des eaux de surface par des infrastructures vertes. Le site présente des contraintes à cet effet, notamment du fait de la hauteur du roc, de la nappe phréatique et de la faible perméabilité du sol. »

**Le rez-de-chaussée de la façade avant** sera composé à près de 75 % d'un revêtement de bloc architectural (format 4 x 8 x 16) de couleur charbon ou équivalent, et le 25 % restant de ce mur sera composé des différentes ouvertures de verres suivants :

- B1 Verres de vision transparents de couleur teinte verte;
- B2 Verres de tympans couleur warm gray PC-8948 ou équivalent.

Un revêtement métallique en acier aluminium prépeint couleur gris régent 56082 ou équivalent calibre 16 sera intégré entre le rez-de-chaussée et l'étage. À l'étage, des panneaux métalliques isolants (PMI) fabricant Norbec de couleur gris pâle (régent ou équivalent) et un revêtement métallique en acier aluminium prépeint de couleur grise (régent 56082 ou équivalent calibre 16) seront installés.

Les 40 premiers pieds de la **façade latérale Ouest (50**<sup>e</sup> Avenue) seront recouverts d'un revêtement de bloc architectural (format 4 x 8 x 16) de couleur charbon ou équivalent. Le reste de la façade latérale sera recouverte d'un revêtement de panneaux métalliques isolants (Norbec) de couleur gris pâle. Un bandeau horizontal d'un revêtement métallique en acier aluminium prépeint de couleur gris régent 56082 ou équivalent calibre 16 sera ajouté afin d'agrémenter la façade. Le reste de la façade latérale sera recouverte d'un revêtement de panneaux métalliques isolants (Norbec) de couleur gris pâle. Un bandeau horizontal d'un revêtement métallique en acier aluminium prépeint de couleur gris régent 56082 ou équivalent calibre 16 sera ajouté.

Un revêtement de panneaux métalliques isolants (PMI) fabricant Norbec ou équivalent) couleur gris pâle (régent ou équivalent) recouvrira à 100 % la **façade latérale Est (cour intérieure)**, sauf les 4 portes de garage.

La façade arrière comportera 9 portes de garage et 3 portes secondaires. Ce mur sera recouvert à 95 % d'un revêtement de panneaux métalliques (Norbec ou équivalent) de couleur gris pâle (régent ou équivalent) avec l'insertion à la moitié de la hauteur du mur arrière, d'un bandeau horizontal de revêtement métallique en acier aluminium prépeint couleur gris régent 56 082 calibre 16.

Malgré l'absence de toiture végétalisée qui est compensée par l'aménagement en faveur de la biodiversité tel qu'expliquée précédemment, le requérant maintient son objectif visant la certification LEED de niveau Argent pour le nouveau bâtiment.

#### **JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 mars 2025, en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

**MONTRÉAL 2030** 

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION** 

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)** 

# **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervention		
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2025-03-20

Lynda POIRIER

Conseiller (ere) en amenagement

Michel SÉGUIN

Directeur